

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 21

Séance du mercredi 22 juin 2011

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 20/I, p. 1185)	
Ouverture de la séance	1444

Interpellation :

« Service des pompes funèbres : que se passe-t-il ? » (M ^{me} Marlène Bérard et consorts)	
<i>Développement polycopié</i>	1548
<i>Réponse polycopiée</i> de la Municipalité (M. Marc Vuilleumier)	1548
<i>Discussion</i>	1550

Pétition :

« NON à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (M. Julien Sansonnens). <i>Dépôt</i>	1444
---	------

Questions orales	1445
-----------------------------------	------

Préavis :

N° 2010/39	Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne (Culture, Logement et Patrimoine). <i>Reprise de la discussion</i>	1446
	<i>Suite et fin de la discussion</i>	1448
N° 2011/28	Commune de Lausanne – Comptes de l'exercice 2010 (Administration générale et Finances)	1458
	<i>Rapport polycopié</i> de M. David Payot, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	1490
	<i>Discussion générale</i>	1493
	1. Administration générale et Finances	1496
	2. Sécurité publique et Sports	1497
	3. Culture, Logement et Patrimoine	1497
	4. Travaux	1497
	5. Enfance, Jeunesse et Education	1498
	6. Sécurité sociale et Environnement	1498
	7. Services industriels	1498
	<i>Discussion finale</i>	1499
N° 2011/31	Crédits supplémentaires pour 2011 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances)	1502
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Giampiero Trezzini, rapporteur	1539
	<i>Discussion générale</i>	1540
N° 2011/33	Rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau d'eauservice pour l'exercice 2011.	
	Demande de crédits complémentaires (Travaux).	1542
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Claude Grin, rapportrice	1547

Séance

du mercredi 22 juin 2011

Membres absents excusés : M^{me} Susana Carreira, M^{me} Marie Deveaud, M. Nicolas Gillard, M^{me} Nicole Graber, M. Albert Graf, M^{me} Claude Grin, M^{me} Evelyne Knecht, M. Olivier Martin, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Gilles Meystre, M. Pierre-Yves Oppikofer, M. Johan Pain, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Solange Peters, M^{me} Elisabeth Wermelinger.

Membres absents non excusés : M. Jean Mpoy.

Membres présents	84
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 18 h 00 à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir. Nous avons le quorum, nous pouvons commencer nos travaux. Nous passons immédiatement aux opérations préliminaires. Monsieur Tétaz, vous avez la parole pour les communications.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad interim : – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu :

« **NON à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19!** »

Lausanne, le 22 juin 2011

Dépôt

PÉTITION

NON à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19!

(Ceci est une pétition qui peut être signée par tout le monde, quel que soit son âge ou sa nationalité)

Il est prévu d'installer, sur le toit de l'immeuble **Pavement 17–19–21**, une puissante antenne-relais de téléphonie mobile. Cet équipement serait placé à quelques mètres d'un EMS, dans un quartier d'habitation très dense, près de zones de loisirs et de places de jeux pour enfants.

Nous, habitants et usagers du quartier, ne sommes pas contre les téléphones mobiles, nous en avons besoin, pour des raisons professionnelles ou privées. Il ne s'agit pas d'y

renoncer ! Néanmoins, l'emplacement choisi par Orange SA imposera un **rayonnement continu** à des centaines de ménages, s'ajoutant à celui des 10 antennes arrosant déjà le quartier. Aucune étude, à ce jour, n'a pu établir la non-dangerosité de l'exposition aux micro-ondes des antennes-relais.

Nous habitants, utilisateurs et personnes travaillant dans le quartier demandons aux Autorités de la ville de Lausanne et à l'opérateur Orange SA de :

1. **entrer en négociation** pour trouver un emplacement plus adéquat pour cette antenne ;
2. apporter la **preuve irréfutable de la non-dangerosité** de ce nouvel équipement sur la santé des personnes ;
3. respecter le **principe de précaution** sanitaire (LPE, Loi sur la protection de l'environnement, art. 1, al. 2), avant toute autre considération, notamment d'ordre technique et économique ;
4. éviter par principe **les toits des immeubles locatifs** et des lieux de **vie des enfants** ;
5. calculer ou faire calculer la valeur des rayonnements cumulés qu'émettent **la dizaine d'antennes** déjà en activité dans le secteur, et nous les communiquer.

Nous demandons aux propriétaires de l'immeuble en question, M. Jean Philippe Poletti et M^{me} Catherine Ami, **de renoncer à leur accord avec Orange SA.**

Prière de déposer ou de renvoyer cette feuille, même avec une seule signature, à : **Julien Sansonnens, conseiller communal, Pavement 31, 1018 Lausanne**, jusqu'au 5 juin 2011.

La pétition sera ensuite déposée au Conseil communal et envoyée à l'opérateur Orange SA ainsi qu'aux propriétaires de l'immeuble.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad interim : – C'est le seul dépôt à annoncer aujourd'hui. J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Monsieur le secrétaire. M. Oscar Tosato, retenu par la Fête des écoles enfantines, plus précisément par la réception des institutrices et des instituteurs, nous rejoindra entre 19 h 00 et 19 h 30.

Je vous propose d'opérer comme suit ce soir. Après les questions orales, nous traiterons notre ordre du jour avec la

reprise de la discussion sur le préavis sur la politique immobilière, que nous avons interrompu lundi soir. Puis, suivant l'heure ou l'arrivée de M. Tosato, nous passerons aux comptes avant de débattre de la réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M^{me} Bérard. Nous reprendrons ensuite l'ordre du jour.

Dès 21 h 15, nous consacrerons la séance à quelques allocations de prise de congé. A la suite de quoi, nous nous rendrons à la Maison de Mon-Repos pour la cérémonie de fin de législature. Pour celles et ceux qui voudraient s'y rendre en bus, celui-ci vous attend dès 21 h 30, à l'arrêt du Rôtillon en face du Globus. Pour celles et ceux qui s'y rendront en voiture, il vous est très fortement recommandé d'utiliser le parking, car les environs de la Maison de Mon-Repos ne sont pas accessibles en voiture et l'avenue du Tribunal fédéral est en général totalement occupée.

Je passe aux questions orales.

Questions orales

Question

M. Axel Marion (LE) : – Ma question s'adresse à M. le syndic ou à M. le directeur des Travaux. Elle concerne les deux stades prévus dans le cadre du projet Métamorphose, le stade des Prés-de-Vidy et le stade de la Tuilière. Je m'empresse de dire que les Lausannois ont défini diverses orientations en votation populaire en septembre 2009. Mon intervention ne s'inscrit évidemment pas dans une remise en cause de ces décisions.

Néanmoins, on sait que dans le cadre de ce projet Métamorphose, la construction du stade de la Tuilière, qui a été tranchée en début d'année, devrait coûter environ Fr. 45 millions et est l'une des parties les plus fragiles du dispositif. Les Lausannois sont en droit de se demander s'il n'y a pas un risque qu'un stade ne se réalise pas, en fin de compte, pour des raisons financières, que je comprendrais. Et donc qu'une manifestation aussi importante qu'Athletissima soit mise en péril.

Sachant qu'un concours est actuellement en cours pour les stades des Prés-de-Vidy, serait-il envisageable qu'une piste d'athlétisme soit prévue dans ce stade afin de garantir que, dans tous les cas, une installation d'athlétisme de haut niveau, avec une capacité adaptée à Athletissima, voie le jour ? Et qu'on ne construise pas un stade par rapport à une seule manifestation ou, à l'inverse, qu'on y renonce ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Cette question est légitime, mais un peu prématurée. Attendez au moins que les lauréats pour la Tuilière puissent présenter dans le détail à la Municipalité le plan financier et

surtout optimiser leur projet. Ils viennent de recevoir le mandat dans ce sens. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas connaissance de la projection financière sur le projet retenu pour la Tuilière. Pour les Prés-de-Vidy, il faut aussi attendre le résultat du concours, qui sera jugé au mois d'octobre et pour lequel l'offre financière ne sera faite que l'année prochaine. Ce type de questions pourrait peut-être se poser l'année prochaine, mais aujourd'hui, nous poursuivons dans la stratégie adoptée par la population lausannoise en septembre 2009.

Question

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – Ma question pourrait s'intituler « Promesse ». Lors de l'assemblée générale de la Société de développement de Chailly-Béthusy du 15 avril 2010, des habitants du quartier se sont plaints du fait qu'un piquet empêchant le parcage devant un passage pour piétons situé devant l'UBS au début du chemin de Rovéréaz avait été supprimé. Quelques mois plus tard, en décembre, grande réunion où il a été dit que le nécessaire allait être fait pour empêcher ce parcage sauvage. Six mois plus tard, toujours rien de concret. Les véhicules stationnent toujours autant, je l'ai constaté cette semaine encore. Est-il donc si difficile de remettre un simple piquet afin de laisser la place aux piétons et uniquement aux piétons à cet endroit ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je ne sais que vous répondre. Ces piquets en inox sont régulièrement enlevés ou abîmés. Je ne sais si c'est intentionnel, mais les moyens utilisés aujourd'hui pour confiner les voitures et certains 4x4 ne suffisent pas. Vos constats sont aussi les nôtres. Vous recevrez prochainement un préavis pour la rénovation de l'avenue de Chailly, dans lequel des questions seront soulevées sur le stationnement de pose et dépose, plus particulièrement concernant les clients des commerces. Actuellement, nous n'avons pas l'intention de faire des investissements lourds, à part déposer carrément un gros caillou en pierre de Meillerie afin d'empêcher que les 4x4 poussent les tuyaux en inox qui sont en place.

Question

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Ma question s'adresse à notre directeur des SI. Nous avons reçu hier ou avant-hier la facture de gaz et d'électricité avec un magnifique petit document, très instructif, qui nous indique que « 1 kilowatt-heure c'est ... ou l'énergie c'est ... ». Tout au bas de la page, en tout petit, l'indication « De la part des électriciens », recouverte d'un gros tampon Services industriels de Lausanne. A lire ce document de plus près, on pourrait croire que notre municipal des SI applique une nouvelle unité de mesure. En effet, plusieurs éléments sont mesurés à l'aune des centrales nucléaires. Sachant que Lausanne, avec SI-REN, a fortement développé les énergies renouvelables, pourquoi ce petit document ne met-il pas ces énergies plus en avant, au lieu des centrales nucléaires ? Car

celles-ci semblent avoir pris du recul dans la politique lausannoise, momentanément en tout cas et nous l'espérons pour longtemps.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Ce petit document est envoyé à tous les destinataires de nos correspondances, c'est-à-dire de nos factures. Une discussion a eu lieu au sein du Service commercial et avec la direction pour se déterminer sur l'opportunité de transmettre ce document. Je suis content qu'on en parle, cela me permet de dire que ce document est très utile: il permet de mieux comprendre les questions d'échelles liées à la consommation quotidienne de différents appareils et à celle d'une collectivité ou même d'un pays. Dans ce sens, ce document m'a paru avoir une bonne force didactique.

Pour le reste, comme l'a remarqué M. Ferrari, ce document émane de l'Association des électriciens suisses, qui ne s'est pas illustrée par sa bienveillance à l'égard des récentes décisions fédérales. En effet, cette association a publié un communiqué plutôt sceptique à l'égard des décisions du Conseil fédéral et des votes du Conseil national. Comme M. Ferrari, je ne partage pas cette vue et je dois reconnaître qu'une partie de ce document est en effet un peu orientée sur la vision «très grande centrale», et en particulier «très grande centrale thermique», à des fins de comparaison. La filière en question ayant plutôt du plomb dans l'aile, je pense que ce n'est pas le moment d'épiloguer là-dessus, mais de reconnaître que d'autres échelles de comparaison devront être invoquées avec le développement inévitable et souhaitable des nouvelles énergies renouvelables.

Le président : – Monsieur Pidoux, vous aviez un complément...

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Avant-hier, M^{me} Truan a posé une question sur les tarifs appliqués par le centre d'appels téléphoniques des Services industriels, avec l'allégation que ces prix étaient progressifs et surtaxés¹. Cette question m'avait passablement étonné et je peux vous confirmer que M^{me} Truan était mal informée. Elle ne s'était pas renseignée aux bons endroits, par conséquent sa question comportait une part d'intoxx plutôt que d'info. Je peux vous confirmer maintenant, très formellement, que les tarifs pratiqués par le centre d'appels téléphoniques des Services industriels sont fixes, ne sont pas progressifs. Je peux même vous donner le prix de ces appels pendant les heures de bureau: c'est 8 centimes par minute.

Question

M. Bertrand Picard (LE) : – Plutôt qu'une question, c'est une remarque que j'ai eu l'occasion de faire hier en passant à l'Hôtel de Police. J'ai vu une petite dame de bien 90 ans

que beaucoup parmi vous connaissent, en lien avec le monde du cinéma. Elle venait déposer plainte pour un vol de sac à main. Cette brave dame est restée debout derrière la banque du comptoir pendant presque vingt minutes, pendant que le policier de service s'escrimait à prendre note de sa plainte. Personne n'a pensé à lui proposer un siège, ce qui m'a fortement surpris. La politesse a-t-elle été supprimée dans la formation du policier lausannois ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Je peux parfaitement entendre la remarque de M. Picard. C'est vrai qu'au niveau de l'accueil, il y a des améliorations à apporter. Notamment dans les circonstances évoquées à l'instant, lorsqu'il s'agit de personnes âgées, handicapées, ou autres. Des instructions ont été données pour y remédier, ainsi qu'au niveau de la confidentialité de ce qui est dit afin que l'accueil de ces personnes soit mieux envisagé.

Le président : – Je n'ai plus de questions, nous passons à l'ordre du jour avec la reprise de la discussion sur le préavis 2010/39. J'appelle à la tribune M. David Payot, président-rapporteur de la commission. Je vous rappelle que nous avons déjà beaucoup parlé de ce préavis avant de décider du report du vote. Je souhaite qu'on ne se répète pas. Merci de m'avoir entendu.

Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne

Préavis N° 2010/39

Reprise de la discussion²

M. Pierre-Antoine Hildbrand : – C'est peut-être une occasion d'abrégier une partie de l'ordre du jour de cette soirée.

Lundi, lors d'un débat sur un autre thème, vu certains éléments nouveaux potentiels, vous avez accepté le renvoi d'un objet en commission avant de revenir devant ce Conseil à une autre occasion.

Au nom de LausannEnsemble, les Libéraux-Radicaux et le PDC, je dépose une motion d'ordre pour que l'objet qui nous occupe maintenant soit traité lors d'une prochaine séance. Les motifs en ont été expliqués lundi. Nous attendons avec impatience et nous réjouissons de prendre tous connaissance publiquement de l'audit, pour lequel la Ville de Lausanne s'est engagée financièrement. Un audit qui répondait à des demandes suscitées par des interpellations venant d'un autre groupe, un audit qui répondra sans doute

¹BCC 2010-2011, T. II (N° 20/I), p. 1194.

²BCC 2010-2011, T. II (N° 20/I), pp. 1275-1276.

à plusieurs questions auxquelles il a été répondu dans une autre interpellation et pour lesquelles nous n'avons pas engagé un débat, sachant celui-ci à venir. Bref, pour tous ces motifs, il nous semble que nous pourrions reprendre ces discussions une fois que nous aurons pris connaissance de l'audit. En effet, de deux choses l'une. Soit cet audit n'apporte absolument aucune nouvelle information, ce sera tant mieux et cela rendra d'autant plus facile le traitement du préavis à l'ordre du jour de ce soir. Soit cet audit, qui a coûté quelques deniers publics, apporte des précisions, voire suscite des améliorations possibles au préavis que nous devons traiter. Et là aussi, il nous semble intéressant de nous prononcer en connaissance de cause. Pour tous ces motifs et en sachant que la transparence que nous attendons de l'audit est une valeur que nous soutenons dans le cadre de la saine gestion des deniers publics, nous vous soumettons cette demande de reporter cette discussion.

Le président : – Nous sommes en présence d'une motion d'ordre qui demande le renvoi en commission de ce préavis. Est-ce que cinq conseillers et conseillères l'appuient ? C'est le cas. J'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La motion d'ordre, unique objet de l'actuel débat, concerne le report de toute la discussion. Ce préavis traite de la façon de gérer environ 2500 objets. Sur ce nombre, la Ville n'en possède qu'une petite partie, mais c'est une autre question. A ma connaissance, l'audit ne concerne qu'une poignée d'objets, moins d'une dizaine. Au nom de la proportionnalité, je ne vois pas comment on peut demander le report à cet automne d'une discussion portant sur 2400 objets alors que l'audit, pour important qu'il soit, n'en concerne que quelques-uns, une minorité dans la minorité. Au nom de la proportionnalité, je vous demande de refuser cette motion d'ordre.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne veux pas intervenir pour le moment sur la motion d'ordre mais seulement pour apporter une précision à ce que dit M. Chollet. Je propose évidemment qu'on discute de l'objet, mais ce que dit M. Chollet n'est pas exact : l'audit porte sur l'ensemble du patrimoine financier du marché libre et non sur quelques dizaines d'appartements. C'est par souci d'honnêteté que je le précise.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Contrairement à ce que vient de dire M. Chollet, ce n'est pas à cet automne que serait renvoyée la discussion, puisque la première séance de notre prochain Conseil aura lieu le 30 août. M^{me} la municipale nous a dit que l'audit sortirait le 1^{er} juillet, si j'ai bien compris. Par conséquent, entre le 1^{er} juillet et le 30 août, la commission peut très bien siéger afin que cet objet soit remis à l'ordre du jour de notre première séance.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je vous fais part d'une réflexion sur la manière dont seront traités les objets, de ce point de vue. M^{me} Zamora quitte la Municipalité, donc le dossier sera traité par un nouveau municipal. Ou bien on

garde les mêmes visions des choses ou bien cela évolue, et un municipal met sa griffe. Je pense qu'il est plus raisonnable de faire soutenir et défendre la politique future en matière de patrimoine financier par le futur ou la future municipale qui gèrera l'affaire. Cela me paraît la preuve d'un certain bon sens et c'est comme ça que la continuité dans le changement peut se passer de manière harmonieuse. C'est pourquoi je soutiendrai cette motion d'ordre.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Je suis un peu perplexe. M. Voiblet avait déposé son interpellation intitulée «Un audit externe pour mettre un terme à toute suspicion de copinage de la gestion des biens»³. Comme M. Chollet, je pensais que cet audit portait sur les quelques biens dits luxueux que la Municipalité possède. M^{me} Zamora explique que non, c'est un audit très général. Je me demande donc s'il ne faudrait pas reconduire une commission pour discuter de cet aspect et traiter ce préavis maintenant, dans la mesure où il contient beaucoup d'aspects financiers intéressants. L'audit, c'est un autre sujet, qui pourrait être traité après.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je vous propose de ne pas suivre la motion d'ordre. En effet, le préavis qui nous est soumis date du mois de septembre. La commission a travaillé durant l'hiver et a terminé ses travaux au début de février. Elle a consacré trois séances à cet objet. Des éléments abordés avec une certaine quiétude par la commission sont ensuite apparus dans la presse. Suite à ces «révélations», un audit a été demandé. Je ne comprends pas comment on peut remettre en question les travaux de la commission. Les commissaires se seraient préparés pour que, quelques mois plus tard, il soit nécessaire d'attendre les résultats de cet audit alors que le fond du travail ne porte pas directement sur cet aspect, qui est assez marginal.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de traiter le préavis ce soir. Et, si des éléments importants ressortent ultérieurement de l'audit, de songer à modifier la politique de gérance de la Ville.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Si l'audit porte sur 2266 objets, je trouve que c'est quand même très important. Il s'agit par ailleurs d'un préavis d'intention, et il faut pouvoir y intégrer les recommandations d'un éventuel audit. A mon avis, il n'y a pas urgence à entériner ce préavis le 30 juin. Un audit, c'est sérieux. Je remercie M^{me} Zamora d'avoir décidé d'un audit aussi large, C'est à son honneur. Je pensais aussi qu'il ne porterait que sur les seuls objets luxueux. Les recommandations de cet audit peuvent être importantes dans la conception de la politique de gestion immobilière du patrimoine financier.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je ne mets pas en cause le travail des membres de la commission, bien évidemment. Néanmoins, lorsque la Municipalité a décidé et

³BCC 2010-2011, T. II (N° 11/D), p. 234.

a soumis un crédit supplémentaire à hauteur de plus de Fr. 100'000.– pour un audit, il me semble intéressant d'en attendre les résultats.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Pour avoir participé à la commission qui a traité le préavis et pour avoir déposé une motion demandant l'audit sur l'attribution des loyers, je peux dire que les deux objets sont indépendants et que nous pouvons traiter le préavis ce soir et l'audit dans une séance ultérieure.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – D'abord, permettez-moi de dire mon étonnement devant l'interprétation que certains d'entre vous ont faite de l'ampleur que devait avoir l'audit. Si nous l'avions réduit à quelques cas que nous aurions choisis, dont personne dans le Conseil communal ne peut dire lesquels ils sont, cela n'aurait eu aucun sens. S'il y a un soupçon de favoritisme dans l'attribution des logements, il est évident pour moi, et je croyais que ça l'était aussi pour vous, que nous demanderions un audit sur la manière dont sont attribués les logements du marché libre. Je parle de tous les objets du patrimoine financier sur le marché libre, parce que les logements subventionnés ont leurs propres critères d'attribution, avec des contrôles légaux.

Donc pour moi, il s'agissait de vérifier comment la Ville attribue ses logements : est-ce que les critères dont on vous parle dans le préavis sont respectés, est-ce que les prix des loyers semblent corrects, non seulement par rapport à un prix du marché, mais compte tenu de la politique sociale du logement que la Municipalité entend mener, y compris dans le domaine du marché libre. Pour moi, cet audit devait être large et comprendre tous ces objets. Si j'avais demandé un audit limité à quelques logements choisis, j'entendrais les hauts cris de la droite me disant : « Mais comment, Madame Zamora, c'est scandaleux, vous dites que vous voulez la transparence et vous choisissez sur quoi vous êtes audité ! » Du coup, je m'étonne des propos de ceux qui pensaient que seuls quelques objets étaient en cause.

Pour le reste, je vous invite à traiter ce préavis aujourd'hui parce que, comme je vous l'ai dit – mais c'est aussi l'avis de la Municipalité –, afin de lever toute ambiguïté, nous souhaitons que cet audit soit public. Nous n'avons rien à cacher de son existence et de ses résultats. Nous voulons, nous souhaitons que ses conclusions, ses remarques, les éventuelles observations qui nous seront adressées soient publiées. Le Conseil communal aura tout loisir de discuter de cet audit puisque la réponse à l'interpellation Voiblet, qui demandait cet audit, n'a pas encore été traitée. La réponse sera vraisemblablement traitée à la reprise des débats du nouveau Conseil communal, en août. Je doute qu'elle soit traitée ce soir, mais ce n'est pas à moi de gérer l'ordre du jour du Conseil. A mon avis, il serait adéquat que la réponse à cette interpellation soit traitée en août, en connaissance des résultats de l'audit et de la position de la nouvelle Municipalité à ce propos.

Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit : la Municipalité jugera, mais connaissant sa manière de faire, je pense qu'elle jugera aussi que la bonne manière est de prendre acte de l'audit, de prendre position sur les recommandations émises et de définir un plan d'action. Ces recommandations toucheront quelques points précis du préavis et pas son entier, il traite de bien d'autres choses, les membres qui ont siégé dans la commission le savent, ils ont eu l'occasion d'en discuter pendant plusieurs séances.

Ce serait dommage de ne pas traiter de tous ces aspects, de ne pas donner le signal que le Service du logement et des gérances peut aller de l'avant sur tous les autres points. D'ailleurs, il a commencé à le faire sur divers aspects.

En fonction de votre discussion au Conseil communal sur la réponse à l'interpellation Voiblet à la fin d'août ou au début de septembre, vous pourrez dire ce que vous pensez de la position de la Municipalité, du plan d'action qu'elle vous proposera, des points qu'il faut modifier. Vous le ferez sur des points précis, qui modifieront peut-être certains chapitres du préavis, mais certainement pas ses conclusions. Il n'y a en particulier pas de conclusion financière. Cela me semble une manière plus rationnelle d'agir. Cela ne signifie pas, parce que vous aurez accepté le préavis aujourd'hui, que vous donnez un blanc-seing sur les conclusions de l'audit à la Municipalité. Au contraire. Cela permettra peut-être d'apporter quelques modifications à ce qui est dit dans le corps de ce préavis et je suis persuadée que la Municipalité et la future direction en tiendront compte.

Le président : – Il n'y a plus de demande de parole, je clos donc la discussion et passe au vote de la motion d'ordre. Nous voterons au moyen de l'électronique. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent de reporter la discussion et le vote sur ce préavis à la rentrée l'expriment par un oui. Ceux qui souhaitent que la discussion et le vote aient lieu aujourd'hui votent non.

(Le vote est ouvert puis clos.)

Avec 40 non, 31 oui et 5 abstentions, vous avez refusé la motion d'ordre. Nous continuons donc la discussion sur ce préavis.

Suite et fin de la discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – J'espère ne pas me répéter par rapport aux débats que nous avons eus il y a deux jours.

Même si M^{me} Zamora, ce que je n'espère pas non plus, prendra une colère rentrée, je vais critiquer l'orientation de ce préavis. Cette orientation me paraît fondamentalement marquée par l'acceptation des règles du marché immobilier et l'adaptation du parc de la Ville à ces règles. Notamment aux prix spéculatifs qu'on trouve aujourd'hui sur ce marché, aux prix très élevés des logements dont sont largement victimes les locataires.

Cela, je le relève dans plusieurs passages du préavis. D'abord au point 4.3, définition du loyer et méthodes de calcul. Cela peut paraître un aspect technique, mais ensuite, dans le paragraphe sur la détermination du loyer de relocation – c'est-à-dire en cas de changement de locataire – on est surpris que la Ville cite le fait que les nouveaux loyers peuvent aussi être définis en fonction du critère des loyers comparatifs du quartier. C'est vrai du point de vue du droit du bail, mais cela ne doit pas être fait. Toutes les associations de locataires se battent depuis des décennies pour que ce critère ne s'applique pas ou très difficilement, parce que c'est un critère fondamentalement spéculatif, vu que les logements dans les immeubles construits récemment ont de plus en plus des loyers très chers.

Evidemment, c'est le point 6, la stratégie d'amélioration du rendement du parc immobilier, qui fait l'objet de ma critique. La première chose indiquée, c'est l'amélioration du rendement du patrimoine financier. Comme si c'était là l'objectif de la collectivité publique. On nous présente comme première mesure la réévaluation de la valeur vénale de chaque immeuble. Derrière cette formule, au moment où ce sera réactualisé, c'est-à-dire augmenté – précisément parce que le marché spéculatif du logement et du sol a passé par là –, il faut comprendre une définition du rendement net beaucoup plus favorable aux possibilités d'augmenter les loyers. D'ailleurs, c'est admis au point 6.2.a. C'est là, je pense, un aspect particulièrement problématique de ce préavis.

Ensuite, au point 6.4, Amélioration du rendement, la Municipalité nous informe en primeur que le patrimoine financier souffre actuellement d'un certain retard par rapport au marché en termes de revenus moyens. Là, on est au cœur de la discussion. Jusqu'à aujourd'hui, le patrimoine construit de la Ville en matière de logements n'était pas entièrement adapté aux coûts du marché. Décider si c'est positif ou négatif relève d'un choix politique. A mon avis, il est nécessaire que ce patrimoine ne suive pas les prix spéculatifs de ce marché.

J'ai n'ai extrait que quelques points du préavis. Mais M^{me} la directrice l'a dit : elle souhaite revaloriser, en d'autres termes faire payer plus, le patrimoine immobilier, faire payer plus les locataires qui l'occupent. Cette politique me paraît hautement problématique de la part d'une collectivité publique, surtout lorsqu'il s'agit de la Ville de Lausanne, gérée par une majorité de gauche.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Viser le rendement, pour la politique immobilière d'une ville comme Lausanne, comme toute société immobilière privée, ne serait pas très porteur. En revanche, cette politique devrait plutôt avoir une influence pour que les prix d'acquisition ou/et de location des immeubles se maintiennent dans des limites supportables afin de lutter contre la spéculation. C'est la mission essentielle si j'observe ce qui a été développé autour de Métamorphose et c'est la raison pour laquelle j'ai soutenu ce grand projet.

Deuxième question de fond, la politique d'assainissement traitée dans le préavis 2010/38⁴ sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la réduction des émissions de CO₂. La Municipalité y annonçait un futur préavis d'assainissement énergétique de près de huitante immeubles prioritaires du patrimoine financier. Le présent préavis d'intention, très important, ne dit pas clairement si le préavis sur les mesures énergétiques sera prochainement à l'ordre du jour du Conseil communal. Ou sera-t-il renvoyé à quelques ides et calendes ? Je crains en effet que des clients, à moins d'être captifs, n'acceptent plus longtemps de payer des frais de chauffage et d'entretien aussi élevés. Plus nous traînons dans l'assainissement du patrimoine immobilier, plus élevée demain sera la facture d'investissement. J'ai besoin de savoir clairement si un préavis d'assainissement énergétique de huitante immeubles du patrimoine financier viedra prochainement.

M. Guy Gaudard (LE) : – Ne pas nous avoir transmis le résultat de l'audit revient à cacher la poussière sous le tapis. Il n'y a en effet aucune raison de garder par-devers soi un document qui pourrait nous être utile pour traiter ce préavis. Ce comportement reflète bien le mépris accordé à ce Législatif et toute l'estime qui nous est portée.

Le titre de ce préavis est clair. Il entend clarifier et définir la politique immobilière appliquée par le Service du logement et des gérances. C'est précisé à la première ligne de la première page.

Cela dit, ce préavis est critiquable, il contient plus de questions que de réponses. Ainsi, dès la page 3 [p. 1237], on apprend que la Division du logement envoie chaque année pour Fr. 85 millions de factures, qu'elle n'encaisse pas. Cela signifie qu'il n'y a aucun contrôle de la solvabilité et de la ponctualité de paiement des locataires. Dans les comptes 2010, les revenus du patrimoine financier sont comptabilisés à hauteur de Fr. 29'607'928.53.–. Où va le solde entre ces Fr. 85 millions et ces Fr. 29 millions ? Je n'en ai trouvé trace nulle part. En page 13 du préavis [p. 1247], le rendement moyen de notre parc est évalué à Fr. 271'388'435.–.

Lorsqu'un immeuble en mauvais état doit être rénové, pourquoi ne pas le vendre puis, avec le produit de la vente, en rénover un autre qui a du potentiel ? A-t-on établi une liste des immeubles qui nous appartiennent et qui ont une importance stratégique pour la Ville ? Comment avez-vous sélectionné lors de la dernière législature, de 2001 à 2006, les immeubles cédés pour zéro franc ? Des privilégiés se sont-ils vu octroyer plusieurs de ces objets lors des quinze dernières années ? Pour les immeubles à caractère social, qui prend en charge l'amortissement des éventuelles transformations ou rénovations ? Est-ce reporté sur les loyers ? Avez-vous envisagé de privatiser le Service de logement et des gérances ? Est-ce que l'audit en parle ? Qui fixe le plafond de rénovation d'un immeuble ? Et qui est habilité à

⁴BCC 2010-2011, T. II (N° 16/I), pp. 689 ss.

décider s'il faut le vendre ou le garder ? L'audit a-t-il prévu de vendre les établissements publics ? Les prestataires choisissent pour intervenir sur les immeubles appartenant à la Ville sont plus souvent issus des communes voisines que de Lausanne ; pourquoi ? La Ville a-t-elle l'intention de poursuivre l'appauvrissement du parc immobilier qui nous appartient afin de renflouer une fois encore la Caisse de pensions ? Qui décidera de la hiérarchisation des immeubles pour réduire leur indice de vétusté ? Est-il possible d'obtenir un détail des investissements et des mesures apportées pour chaque immeuble ? Enfin, à qui sont attribués les appartements propriété de la Ville ? Y a-t-il un règlement des attributions qui tendrait à favoriser les Lausannois – puisqu'on exige que les apprentis engagés par la Ville soient domiciliés sur le territoire de la commune ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Cette législature a été marquée par deux préavis d'intention. Ces préavis donnent des orientations à long terme et des indications dont on a besoin, quelle que soit l'équipe au pouvoir, pour fournir une ossature à une politique qui ne fasse pas des zigzags du genre dont nous avons vu quelques velléités avant-hier soir⁵, ce qui ne saurait susciter la confiance des membres de l'Administration ni celle des partenaires privés ou institutionnels.

Le premier de ces préavis d'intention portait sur la politique foncière et mobilière à Lausanne. Il indiquait les grandes lignes de la manière dont la Ville entend utiliser ses surfaces et son patrimoine ces dix ou quinze prochaines années. Nous nous penchons aujourd'hui sur le deuxième, et le projecteur est braqué sur le patrimoine financier, celui qui a une valeur marchande, qui peut s'aliéner, se louer, duquel on essaie de tirer un rendement. Il s'agit donc de déterminer de quelle manière on le gère.

Si la droite revient au pouvoir – je le souhaite et cela arrivera sans doute une fois ou l'autre – je fais le pari que la politique ne serait pas fondamentalement différente. En effet, les courbes doivent être aussi rectilignes que possible. Si nous voulons avoir la confiance de tous les acteurs de l'immobilier, nous devons définir une orientation et imprimer à ce domaine des modifications supportables dans la durée. Cette continuité caractérise ce préavis, je la salue.

En comparaison d'une gérance immobilière, qui n'a que le rendement en vue, une collectivité publique se doit de gérer des attentes contradictoires. Plus on va à gauche, plus on cherchera à faire du social et donc on ne voudra pas que la Ville réalise quelques bénéfices que ce soit avec son patrimoine immobilier. Plus on va à droite, plus on voudra, et c'est logique et normal, faire du rendement. Les attentes sont contradictoires et nous devons trouver un moyen terme entre ces attentes qui, à défaut de satisfaire tout le monde, ne les frustrent pas trop. Nous y sommes parvenus grâce à ce mot auquel je tiens, la « segmentation ». Il signifie qu'il n'est pas possible, le parc immobilier de la Ville étant très divers, avec des bâtiments de pur rapport, des objets de luxe, des

logements subventionnés, des établissements commerciaux, des bistrotts, des terrains, des bâtiments en attente de démolition soumis à des contrats confiance, de définir des critères de rendement ni des objectifs financiers homogènes. Notre patrimoine s'apparente plus à un patchwork qu'à un parc de bâtiments géré par une assurance-vie. Seule la segmentation permet de réunir les attentes contradictoires. La commission a consacré plusieurs heures à l'étude des différences de segmentation.

J'exprime encore un regret, que partagent tous mes collègues de droite : sur les 2500 objets que nous gérons, seuls 500 sont propriété de la Ville, les 1950 autres appartenant à la CPCL et à Colosa. Vraisemblablement, il y en aura bientôt d'autres. Notre taux de propriété diminuera tandis que notre taux de gestion croîtra dans la même proportion. Nous savons dans quel état se trouve la Caisse de pensions... Je termine sur cette note, parce que nous n'avons hélas pas fini de boire la coupe.

M. David Payot (AGT), rapporteur : – En tant que président de la commission, j'entends un certain nombre de questions nouvelles de M. Gaudard. J'en entends aussi deux qui me semblent avoir déjà reçu une réponse dans les préavis ou dans les discussions de la commission. Sur la possibilité de vendre des immeubles du patrimoine financier de la Ville, la réponse a été claire : la Ville ne vend en principe pas son patrimoine financier. Pour les Fr. 85 millions de factures envoyées par le Service des gérances et les Fr. 29 millions inscrits comme recettes au budget, cela porte sur la différence, évoquée aussi par M. Chollet, entre les immeubles appartenant à la Ville dont les revenus sont portés aux comptes et les montants facturés tant pour les immeubles de la Ville que pour ceux de la Caisse de pensions. Mais M^{me} Zamora pourra compléter mes propos et répondre aux autres questions.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – C'est certainement la première fois que la Municipalité soumet au Conseil un rapport visant à approuver ses objectifs en matière de gestion immobilière. J'émettrai brièvement quelques appréciations au nom des Verts.

Ce rapport est intéressant à plus d'un titre, et d'abord la segmentation du parc immobilier en catégories distinctes, chacune ayant comme objectif un rendement spécifique à atteindre. Cela représente un grand travail et met en évidence la diversité des objets à gérer, contrairement à une gérance. Cette segmentation est utile pour fixer des critères d'entretien correspondants. Cet état des lieux permet donc une gestion prospective. Cela met aussi en évidence la latitude que peut avoir le Service du logement et des gérances en matière de politique immobilière vis-à-vis de la population. En tant que propriétaire, la Ville se doit d'attendre un rendement correct de ses immeubles, cela aussi envers le contribuable. On relèvera d'ailleurs que les méthodes appliquées pour l'amélioration du rendement sont des méthodes de gestion immobilière plutôt douces et que les fonds investis ne seront que très partiellement répercutés

⁵BCC 2010-2011, T. II (N° 20/I), pp. 1236 ss.

sur les loyers. Pour des immeubles dits de luxe ou des immeubles de rendement, on cherchera à rentabiliser les montants investis et, si possible, à rattraper l'écart, toujours dans la stricte application du droit du bail qui protège bien les locataires.

Dans la situation actuelle, nous pourrions nous inquiéter de la disparition d'appartements à loyer très modérés. Il ne faut pas oublier la politique immobilière de la Ville, qui met des terrains à disposition des coopératives et leur offre des aides pour qu'il y ait de nombreux appartements subventionnés. D'ailleurs sur les cent soixante-cinq droits distincts et permanents de superficie mentionnés dans le préavis, se trouvent de nombreuses coopératives offrant des logements bon marché. Deux exemples sont d'ailleurs fournis par l'ordre du jour: la Société coopérative L'habitation féminine et la Fondation Cité Val Paisible et Val Fleuri.

On peut toutefois émettre quelques réserves sur la politique des trente-cinq immeubles, dits d'occupation du terrain, dont la Ville devrait s'occuper de façon plus dynamique. Laisser des bâtiments se dégrader coûte plus cher en fin de compte. Quant à la stratégie d'assainissement énergétique du parc, elle suscite évidemment quelques interrogations chez les Verts, qui ont déposé des initiatives pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Nous attendons donc avec impatience le préavis promis pour l'assainissement et la rénovation de septante-trois bâtiments, estimés à Fr. 80 millions, dont une part est attribuée aux aspects énergétiques, évalués à 15%. Restent toutefois ceux qui ne figureront pas dans cette liste et qui font partie de cette curieuse péréquation énergétique.

En tout état de cause de nombreux Verts s'abstiendront sur la deuxième conclusion. Ils approuveront les intentions de la Municipalité en matière de gestion, tout en souhaitant que l'augmentation raisonnable du rendement puisse financer non pas des mesures énergétiques minimales, comme le dit le rapport, mais maximales.

M. Mathieu Blanc (LE): – Au nom des Libéraux-Radicaux et des PDC, je souhaite revenir sur les propos de M. Dolivo, dont nous ne pouvons suivre l'opinion.

Il semblait en effet s'indigner sur le passage relatif à la relocation et sur le fait que le préavis mentionne que le patrimoine financier de la Ville souffre d'un certain retard, en termes de revenu moyen, par rapport au marché. Pour nous Libéraux-Radicaux et PDC, dès lors que la Ville possède un patrimoine – je ne reviens pas sur ce qu'a dit mon collègue Gaudard, c'est une autre question –, il est normal, dans les limites de la loi et de celle qui impose de ne pas agir au détriment des locataires, que la Ville gagne de l'argent sur ses immeubles. Cela lui permet aussi, entre autres choses, de financer sa politique sociale; qui est généreuse sur bien des aspects. Et comme le disait M^{me} Bergmann, par rapport aux contribuables, il est de notre devoir de bien nous occuper de ces immeubles et d'en tirer un rendement favorable aux comptes de la Ville.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Je ne répéterai pas ce qu'ont dit plusieurs de mes préopinants sur la différence entre la gestion privée d'un patrimoine immobilier et la gestion du parc immobilier de la Ville, qui est une collectivité publique pérenne. Ce qui veut dire aussi qu'on possède des objets dont on fixera l'avenir dans très longtemps.

Le groupe socialiste salue ce préavis. Je crois que c'est la première fois qu'un tel inventaire et une classification des possessions immobilières de la Ville sont faits.

Par ailleurs, j'aimerais répondre à M. Gaudard, parce qu'il y a des limites dans la façon d'intervenir. Quand vous commencez votre intervention en disant que c'est un scandale que l'audit ne soit pas présenté, vous omettez qu'il y a deux jours, on vous a expliqué qu'il sera présenté le 29 juin. Il y a beaucoup de mauvaise foi. Nous avons souvent de la peine à vous suivre dans vos positions. Sur d'autres préavis, on vous a vu défendre un contrôle des loyers à longue échéance, etc. Et ce soir, vous suggérez la privatisation des gérances de la Ville, vous voulez plus de rendement, etc. On ne peut pas dire tout et son contraire sous prétexte qu'on peut tout dire, pourvu que ce soit opposé à la Municipalité.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – M. Dolivo a dit que ce préavis était marqué par l'acceptation des règles du marché de l'immobilier. Je ne partage pas votre avis, Monsieur Dolivo. Il est marqué par un respect de la législation sur le logement, le droit du bail et tout le reste. C'est vrai, je ne rêve pas. Je sais qu'une législation existe. Parfois, je la trouve juste, même quand elle nous impose certaines limites, notamment quant à nos possibilités de monter les loyers d'objets hauts de gamme. Même quand nous pensons qu'il y a trop de limites, nous respectons la loi, et c'est bien comme ça.

Revaloriser un immeuble ne signifie pas, comme vous le dites ou comme l'a dit M. Nsengimana, que le prix des loyers augmentera forcément. C'est une interprétation hasardeuse, voire tendancieuse, si l'on regarde ce qui se passe dans la réalité et ce qui est décrit dans ce préavis. Nous décrivons précisément les immeubles, et les répartissons en diverses catégories et sous-catégories. Nous disons pour chacun le rendement que nous espérons atteindre. Donc pour certaines catégories, par exemple les immeubles qui doivent rester en dessous du prix du marché, même si leur valeur est rehaussée, cela n'impliquera pas forcément une hausse de loyer, parce que l'objectif de rendement qui les concerne est fixé entre 0% et 2%. C'est exactement ce qui se passe; c'est pourquoi je dis que cette interprétation est tendancieuse. En général, ce qu'on reproche à la politique de gestion immobilière de la Ville, c'est plutôt de rester en dessous des prix du marché, dans des loyers extrêmement bas, et c'est ce que nous consacrons par ces catégories. Ce ne serait pas normal, pour certains immeubles de la catégorie supérieure, qu'on peut appeler de luxe, haut de gamme, comme on veut, de rester dans des loyers très bas. Avoir une gestion sociale de son patrimoine immobilier,

cela ne veut pas dire non plus brader toutes les catégories d'immeubles quel que soit le public auquel ils s'adressent. J'entends aussi garder de la mixité dans la population qui vit dans les immeubles de la Ville. Il y a de tout, certains ont été mentionnés ici lors de la réponse à l'interpellation Hildbrand-Gilliard⁶. Vous nous reprocheriez légitimement de vouloir rester très bas dans certains de ces immeubles alors qu'un rendement et des loyers plus élevés sont possibles. En revanche, dans toutes les catégories qui doivent rester en dessous du prix du marché, les immeubles d'occupation du terrain, nous pratiquons de cette manière. Personne ici ne pourra dire le contraire : nous avons appliqué jusqu'à maintenant une politique très raisonnable. Et nous offrons des loyers raisonnables à un certain public, qui en a besoin. D'ailleurs, certains des achats que la Ville a faits étaient précisément destinés à cela. Donc je ne crois pas qu'on puisse nous faire ce reproche, sauf à vouloir critiquer la politique de la Municipalité de manière tout à fait théorique.

Concernant l'assainissement énergétique du patrimoine de la Ville, Monsieur Nsengimana, vous dites que le préavis n'est pas clair sur la date du futur préavis sur les immeubles qui seront assainis. Il ne le dit pas clairement, parce qu'il dit le contraire dans ses conclusions, me semble-t-il. Il maintient que plusieurs immeubles doivent être assainis sur le plan purement énergétique. Nous en sommes conscients, mais étant donné la diversité des immeubles de la Ville et l'état de certains d'entre eux, pour des raisons historiques, cela implique des sommes colossales à investir à long terme. Il faut donc faire des arbitrages financiers. Mais ne comptez pas sur moi pour vous les donner et m'avancer à la place de la nouvelle Municipalité. C'est elle qui le fera et si vous voulez une réponse à cette question, vous la poserez à partir du 30 août. Le syndic dit que la Municipalité vous répondra en novembre.

Je ne répondrai pas beaucoup plus avant à M. Gaudard. M. Mivelaz a dit l'essentiel. Toutefois, Monsieur Gaudard, je m'interroge. De deux choses l'une : ou ces nouvelles accusations sont malveillantes ou elles dénotent des limites dans votre raisonnement. J'aurai l'indulgence de ne pas vous dire à laquelle de ces raisons je pense. Quant aux autres questions que vous posez une nouvelle fois sur les mêmes thèmes que d'habitude, je ne vais pas me fatiguer à répondre aujourd'hui. Je vous renvoie aux différents bulletins du Conseil communal dans lesquels vous avez les mêmes questions et recevez les mêmes réponses que je pourrais vous donner aujourd'hui.

Pour terminer, je ne peux que vous engager à voter ce préavis. Je partage totalement le regret de M. Chollet quant à la réduction du parc immobilier de la Ville. Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles ce choix a été fait, au moment du renflouement de la Caisse de pensions. Nous avons choisi de faire cela plutôt que d'augmenter les impôts.

Mais je regrette politiquement, et aussi personnellement, la diminution de ce parc immobilier. Sur le plan politique, ce que je peux dire, c'est qu'il faut, pour cette raison, que la Ville achète, achète et achète encore, chaque fois qu'elle le peut. Alors elle s'affrontera à la politique de la droite de ce Conseil, qui ne partage pas le même avis. Tout ce que je peux souhaiter, c'est que ce Conseil augmente encore le crédit d'acquisition d'immeubles dans la future législature. Je l'ai doublé, à Fr. 30 millions, j'espère qu'il augmentera encore. Dans ce cas-là, elle se heurtera, malgré tout, à la politique de la droite de ce Conseil, qui n'a pas le même avis ; pour ma part, tout ce que je peux souhaiter, c'est que ce Conseil augmente encore le crédit d'acquisition d'immeubles dans la future législature.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – D'abord pour M. Chollet : j'aimerais qu'à l'aube de la nouvelle législature, où les rapports de force gauche/droite sont ce qu'ils sont et ne changeront pas dans ce Conseil, on ne préempte pas – j'utilise à dessein ce terme que l'UDC connaît – pour un éventuel renversement à moyen ou à long terme de la majorité dans cette ville. Je lui laisse donc la responsabilité de son soutien à ce préavis. D'autre part, je rappelle que Colosa n'existe plus, il ne sert à rien d'y faire référence. Nous n'avons jamais douté des attachements politiques de M. Chollet : il est du côté de l'Exécutif à tous les niveaux, nous le savons.

Ensuite, contrairement à M. Dolivo, nous pensons très justement que la valeur vénale doit être déterminante pour le rendement. Nous parlons ici de la politique de gestion du patrimoine financier de la Ville, et uniquement de ce patrimoine. Ce n'est pas rien. De nombreux autres éléments du patrimoine n'ont pas les mêmes objectifs, ni les mêmes règles, et c'est très bien ainsi.

S'agissant d'acheter, d'acheter et encore d'acheter, j'ai bien entendu la directrice sur ce point. En effet, le plafond est passé de Fr. 15 millions à Fr. 30 millions.

Nous parlons ici de la gestion. Il n'en est pas question dans le préavis, j'en suis conscient, mais ma question est la suivante : est-ce que les règles applicables à la gestion sont aussi applicables pour les différents achats ? Parce que cela influence la future composition du parc. Et puis acheter, je veux bien, mais le préavis indique clairement qu'il faudra définir une stratégie d'assainissement, qui va coûter, et va coûter également aux locataires, présents et futurs, des bâtiments concernés. Il faudra évidemment y mettre de l'argent. Tout à l'heure, nous traiterons les comptes. On peut se demander si la situation financière est à ce point parfaite qu'on puisse à la fois acheter massivement, plus qu'on ne le fait aujourd'hui ou ces dernières années, rénover et poursuivre les objectifs que la Ville a définis dans bien des domaines. Nul doute que mon collègue Guy Gaudard précisera quelques-unes de ces questions et, quelles que soient les relations interpersonnelles, il peut espérer aussi des réponses, en tout cas à certaines d'entre elles.

⁶BCC 2010-2011, T. II (N° 11/I), p. 234 ; *idem*, T. II (N° 18), pp. 1052 ss.

Le président : – Cela vaut autant pour les uns que pour les autres : je souhaite davantage de retenue dans les critiques. Tout s’est bien passé cette année, je n’aimerais pas que l’atmosphère se dégrade.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Avec M^{me} Zamora, nous avons un débat de fond en des termes tout à fait respectueux. Quand je lui dis que le préavis s’insère dans les règles du marché du logement et vise à s’inscrire entièrement dans ce cadre, c’est bien parce que l’objectif central – c’est au point 6 – est la stratégie d’amélioration du rendement du parc. C’est exactement sur cet aspect que M. Hildbrand vous applaudit. Il a raison de vous applaudir parce que si vous voulez, en tant que propriétaire privé, améliorer le rendement du parc et faire du profit, il faut prendre certaines mesures. Je ne veux pas vous donner des conseils – je donne des conseils aux locataires – mais je connais un certain nombre de mesures possibles.

Par rapport à son parc immobilier et à la nécessité de contribuer à loger ses habitants dans de bonnes conditions, est-ce le rôle d’une Ville de faire prédominer ce critère d’amélioration du rendement ? Je dis non.

J’ai commencé à éplucher ce préavis et j’y ai encore trouvé d’autres aspects critiquables, à part la révision de la valeur vénale des immeubles, dont nous avons parlé. Il y a la segmentation à propos de laquelle vous avez montré qu’il y a différentes sortes d’immeubles et que vous aviez des politiques différentes. Mais, en troisième position, vous mettez en place une planification des travaux et leur rentabilisation en fonction de cette segmentation. Mais qu’est-ce que ça veut dire, la rentabilisation des travaux ? Quelle est la logique et qui paie ? En quatrième point, vous dites vouloir dans la mesure du possible réduire les charges d’exploitation des immeubles. Là, je peux vous suivre, il est nécessaire aujourd’hui d’avoir des plans de diminution du gaspillage d’énergie et de conciergerie. Ce qui signifie la suppression des concierges ou la sous-traitance à des entreprises de nettoyage, qui paient leurs employés avec des cacahuètes.

Par conséquent, je pense que la logique qui est la vôtre n’est pas la mienne. Elle est saluée sur le fond par LausannEnsemble, et cela ne m’étonne pas. Malheureusement, et quels que soient les tiraillements sur cette question de politique du logement, il y a effectivement une confluence entre la politique que vous représentez et celle défendue par LausannEnsemble. Il y a les animosités personnelles, c’est une autre question, mais je pense que vous ne proposez pas une politique de logement qui réponde, comme premier critère, aux besoins de la population et des locataires en termes d’usage du patrimoine immobilier lausannois.

Voilà pourquoi ces critiques sont de fond et pourquoi je ne pourrai pas soutenir ce préavis.

M. Guy Gaudard (LE) : – Madame Zamora, vous vous permettez des jugements de valeur que je vous laisse évaluer, et cela vous regarde. Mais vous n’êtes pas à une vache-

rie près et cela ne m’a pas dérangé de les entendre. Vous écouter me rend très serein, car je connais mes limites. Je ne connais pas les vôtres, qui d’ailleurs ne me regardent pas.

J’aimerais simplement que vous preniez le temps de répondre à deux questions que j’ai posées en conclusion de mon intervention de tout à l’heure. Je vous ai demandé à qui étaient attribués les appartements appartenant à la Ville. Y a-t-il un règlement réservant ces appartements aux Lausannois – puisqu’on exige que les apprentis entamant un apprentissage soient domiciliés sur le territoire communal ?

J’en viens à la remarque du président de commission, M. Payot, sur la vente des immeubles. Il est vrai que j’ai posé cette question en commission. Je me suis demandé si l’audit a aussi suggéré de vendre les immeubles les plus anciens et que le produit de cette vente soit attribué à la rénovation des immeubles encore susceptibles de l’être. Demander le rapport d’audit n’est pas scandaleux, peut-être contient-il des réponses qui nous auraient aidés à avancer dans la discussion de ce préavis. Je vous remercie, Madame Zamora, de prendre le temps de répondre à ces deux questions.

Le président : – Monsieur Gaudard, on peut exprimer son mécontentement, mais pas en n’importe quels termes, s’il vous plaît.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Plus le débat s’étire et plus ma perplexité augmente. Le préavis présente des méthodes de gestion et se complaît dans la description de l’organisation technique et administrative. Mais on ne voit pas au service de quelle cause est toute cette organisation. Pour définir la politique de gestion, il faudrait à mon sens dire d’abord pourquoi la Ville est propriétaire immobilier et expliciter le ou les buts qu’elle poursuit au travers de cette possession. Cela donnerait un cadre à la discussion.

M. David Payot (AGT), rapporteur : – Je remercie M. Ostermann, qui termine son intervention là où je voulais commencer la mienne. Je retire ma casquette de président pour exprimer une position et proposer un amendement.

Amendement

Le Conseil communal décide :

1) *d’approuver les intentions et la stratégie de la Municipalité en matière de gestion du patrimoine financier de la Commune de Lausanne, moyennant une communication chiffrée annuelle informant durant 5 ans au moins le Conseil communal ou l’une de ses commissions permanentes des répercussions sur les loyers de la Stratégie d’amélioration du rendement du parc (Chapitre 6 du préavis).*

La Ville de Lausanne est l’un des plus gros propriétaires fonciers du canton et il n’est pas inutile de se demander quels sont les avantages que retire la Commune de ces biens fonciers.

A mon avis, il y en a trois. La Commune peut mieux contrôler l'aménagement de son territoire, puisqu'elle s'épargne quelques négociations avec des propriétaires qui défendent leurs intérêts privés. Deuxièmement, cela lui permet de se constituer en propriétaire modèle pour ses habitants et de modérer la tendance à la surchauffe spéculative. Troisièmement, cela peut lui assurer certaines rentrées financières qui ne sont pas à dédaigner. L'objectif d'être un bailleur modèle pour les Lausannois est prioritaire, celui de s'assurer des revenus supérieurs à ses frais est secondaire.

Or le préavis s'occupe plutôt du rendement du parc et des revenus qu'on peut en obtenir. Je peux comprendre ce souci. En revanche, je suis mal à l'aise avec l'utilisation d'une valeur vénale. Le souci qu'exprimait notamment mon collègue Dolivo était de ne pas pouvoir se baser sur les frais réels et de devoir se baser sur une valeur de marché, sur les profits obtenus par un autre propriétaire d'objets immobiliers à Lausanne.

Considérant que la Ville a manifesté jusqu'alors une certaine qualité dans sa gestion du patrimoine immobilier, la proposition que je fais est que l'amélioration du rendement proposée puisse être chiffrée et faire l'objet d'un suivi. Ainsi nous pourrions nous rendre compte de ses effets sur les loyers et de la dimension spéculative ou non qu'elle pourrait avoir.

Le président : – Nous mettrons cet amendement en discussion en temps voulu.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je réagis aux propos de M^{me} Zamora. Si je salue cette volonté d'élaborer une politique de gestion immobilière, par rapport à l'assainissement économique du patrimoine financier, je suis moins rassuré par votre réponse sur son assainissement énergétique.

Vous dites que les investissements sont tellement lourds qu'il sera difficile de décider si on le fera ou pas. Mais plus on traîne, plus la facture d'investissements sera élevée. Tout à l'heure, je parlais des idées et des calendes. Je devrais parler plutôt des calendes grecques... La Grèce aujourd'hui croule sous un plan d'ajustement structurel des plus drastiques.

Mais parlons de stratégie. J'ai vu que cette question est abordée sous l'angle du rendement. Mais si l'on observe ce qui se passe avec le marché du subventionné, on voit qu'il n'y a pas que le rendement, il y a aussi une stratégie d'influence sur le marché pour juguler la spéculation. J'aurais aimé que cet aspect ressorte fortement. J'aurais souhaité aussi que d'autres stratégies comme le maintien du capital patrimonial soient évoquées, qu'on nous dise aussi quelle est la priorité de l'un et de l'autre.

J'en viens à la part du parc immobilier. M^{me} Zamora a raison de s'inquiéter de la réduction de ce patrimoine, c'est la question de fond. J'aurais souhaité que ce préavis d'intention dise quelle part du parc immobilier devrait être assurée

pour garantir la pérennité de la politique municipale. Il serait important qu'à l'avenir la Municipalité puisse être évaluée à cette aune.

Enfin, la gestion des droits de superficie. Tout au long de la législature, nous avons vu certains droits prolongés trente ans avant leur expiration, d'autres presque à l'échéance. Il doit y avoir une justification à cela, des critères, une stratégie, qui font que pour certains immeubles, la Municipalité décide d'une prolongation trente ans avant l'échéance, voire avant, et pour d'autres immédiatement.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Est-ce que ce préavis promet une politique de gauche ou pas ? Un détail compte : pour respecter le droit au logement, on n'est pas juste ou faux. Il y a trois manières de le respecter, vous le savez certainement, Monsieur Dolivo. Pour calculer un loyer, il faut se baser sur celui du locataire précédent, ou sur les prix du marché, ou sur le rendement, à condition que l'une ou l'autre des parties le demande. Il y a donc une certaine ambiguïté, qui ouvre une marge de manœuvre, il y a une fourchette entre un loyer juste et un loyer injuste, qui permet à la Municipalité de respecter le droit du bail. D'autre part, les rentrées financières permettent aussi d'agir sur le marché, pour offrir l'aide individuelle au logement par exemple, pour acheter des terrains et les construire afin de créer des logements, pour les assainir. On ne peut pas dire, par définition, qu'on offre les loyers les plus faibles, sans rentrer dans les critères qu'a bien exposés M^{me} Zamora. En effet, elle disait que notre parc immobilier propose des loyers tout à fait raisonnables ainsi que des logements aux loyers un peu plus élevés parce qu'ils correspondent à un autre standing.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je commence par répondre à M. Hildbrand, par rapport à la politique d'achat. J'ai dit que c'était à titre personnel que je pensais cela, mais que la nouvelle Municipalité ferait les arbitrages financiers, y compris sur le crédit d'acquisition d'immeubles. J'ai séparé ce qui était mon opinion personnelle et la politique liée aux finances. J'ai ajouté que je ne me prononcerais pas là-dessus, ce n'est pas à moi de le faire aujourd'hui. Pour l'autre question que vous avez posée, je n'ai pas vraiment compris ce que vous entendiez par les règles de gestion des achats. Nous achetons à la fois des parcelles et des immeubles. Si vous précisez ce que vous entendez, je pourrai vous répondre.

L'amélioration du rendement des immeubles, Monsieur Dolivo, c'est un des points de ce préavis, ça n'est pas du tout le point principal. Il est important puisqu'on voit dans ce Conseil des personnes affirmer que nous ne précisons pas assez cette politique de l'amélioration du rendement tandis que d'autres disent le contraire. Vous me direz que je me répète, mais c'est la réalité : la Municipalité a essayé de définir une politique nuancée, avec des éléments rationnels, qui tiennent compte de la réalité. Nous décrivons ce que doit être la politique d'amélioration du rendement. Cela ne

veut pas dire qu'elle s'applique à l'extrême à tous les immeubles. C'est pour cela que nous définissons des catégories. Pour certains immeubles, l'objectif du rendement sera de 0% à 2%. Pour d'autres, ce sera beaucoup plus élevé, en fonction de leur catégorie. On peut tout à fait ne pas être d'accord et soutenir qu'il faut appliquer un objectif de rendement zéro à tout le patrimoine de la Ville. Ce n'est pas notre position. Mais on ne peut pas dire non plus qu'on vise une amélioration pure et dure du rendement sans tenir compte d'aucun autre élément. Ce préavis présente bien une politique. On peut la critiquer, ce que vous faites et que je respecte. Mais je ne vois pas les choses comme ça et c'est pourquoi je vous réponds.

De la même manière, donner les informations à ce Conseil sur la manière dont la rentabilisation devrait se faire ne signifie pas non plus que nous appliquerons une rentabilisation à 100% des travaux sur tous les loyers. Mais j'estime normal et que vous puissiez en débattre lorsqu'il y a un préavis sur un immeuble que l'on rénoverait complètement et de décrire ce que devrait être la rentabilisation. Et si on ne le rentabilise pas à 100% ou sur un très long terme, qu'on dise pourquoi, qu'on donne une raison de politique du logement. Sur l'immeuble rue Neuve-Pré-du-Marché, le bâtiment du « Pointu », Le Lavaux, j'ai été critiquée par une partie de ce Conseil parce que l'on ne rentabilisait pas suffisamment les travaux, que c'était prévu sur un très long terme en gardant des loyers relativement bas pour un immeuble qui doit être accessible à une population aux moyens modérés. Nous n'appliquons pas une politique uniforme, mais nous diversifions en fonction du type d'immeuble.

Un regret, toutefois. C'est vrai, vous restez tout à fait correct dans les critiques que vous faites, dans la manière de les exprimer. Mais je trouve un peu fort de tabac qu'à propos des concierges vous en concluiez que nous donnerons tous les travaux à des entreprises de nettoyage pour faire des économies. Je trouve un peu fort de tabac que vous m'accusiez de cela, alors que c'est moi qui ai mis en place l'Unité centralisée de nettoyage (UCNet) et qui ai repris tous les travaux de nettoyage des bâtiments avec du personnel employé de la Ville. Je sais reconnaître l'origine des choses, ce faisant je donnais suite à une intervention de quelqu'un de votre groupe, Andrea Egli à l'époque. C'est moi qui ai mis en place cette politique. Je devrais dire que c'est la Municipalité, mais puisque vous m'accusez de vouloir brader les concierges au nom de la rentabilité, je ne peux pas accepter cette critique. Et vous le verrez dans le budget, le nettoyage des locaux de l'Administration coûte plus cher, parce que toutes ces personnes sont aujourd'hui des employés de la Ville. Sur ce point, les critiques viendront évidemment de la droite... Vous en débattrez autant que vous le voudrez, mais je ne peux pas laisser dire que les nettoyages se font aux prix les plus bas, quitte à donner ce travail à des entreprises.

Monsieur Gaudard, je réponds volontiers aux deux questions que vous posez, qui sont nouvelles, et je n'ai pas eu l'occasion de le faire jusqu'à maintenant. Je ne sais pas si

l'audit dit dans ses conclusions qu'il faut vendre des immeubles puisque je ne les ai pas. Je verrai les mandataires la semaine prochaine, ils me donneront leurs conclusions. Je ne les ai pas suggérées, nous ne les avons pas payés pour qu'ils disent ce que nous souhaitons. Je ne sais pas si c'est ce qu'ils préconiseront. Si, d'aventure, ils le préconisaient, j'imagine que la Municipalité, même nouvelle, prendrait position sur cette question en disant pourquoi elle est probablement en désaccord avec une telle conclusion.

Votre autre question portait sur les critères d'attribution des logements de la Ville. Ils sont connus, ils ont d'ailleurs été communiqués à la commission. Non, le fait d'être lausannois depuis cinq ans, ou lausannois simplement, n'y figure pas. Nous admettons aussi des non-Lausannois dans les immeubles de la Ville, pour autant qu'ils répondent aux autres critères. Cela se justifie par le fait que nous pensons qu'il est bien que la Ville ait de nouveaux habitants.

M. Ostermann demande pourquoi la Ville est propriétaire. C'est une question tout à fait légitime. Je signale toutefois à M. Ostermann que nous y avons déjà répondu dans le précédent préavis sur la politique immobilière⁷, qui traitait des droits de superficie. Je fais la même réponse à ceux qui m'interrogent, M. Nsengimana en particulier, sur les droits de superficie. Je vous rappelle que vous avez traité, il y a peu, du préavis « Politique immobilière de la Ville de Lausanne », où nous expliquions pourquoi c'est important d'être propriétaire, en quoi il est essentiel qu'une Ville maîtrise ses terrains, en quoi c'est important pour son urbanisme, comment nous légitimons la politique du droit de superficie, dans quel cas exceptionnel il est possible de vendre. Toutes ces questions ne concernent pas le préavis dont nous débattons ce soir.

Quant à l'assainissement énergétique, Monsieur Nsengimana, je n'ai pas du tout dit que nous avions de la peine à décider parce que les montants à investir étaient importants. J'ai dit que, comme il y avait des aspects financiers importants, au stade où nous en sommes aujourd'hui, à quelques jours de la fin de la législature, ce n'est pas moi qui donnerai des priorités, mais bien la nouvelle Municipalité, en fonction de ses propres arbitrages. Vous pourrez lui dire si les décisions qu'elle vous propose sont justes ou fausses.

Je vous invite vraiment à soutenir ce préavis pour toutes les raisons déjà très longuement évoquées.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – A l'évidence, ma question était mal posée. Je me permets de la formuler ainsi: sur les Fr. 30 millions qui étaient, respectivement seront, à disposition, si ce montant n'est pas corrigé à la hausse ou la baisse, une partie est utilisée pour accroître le patrimoine financier immobilier de la Ville. Dès lors, la Municipalité actuelle – sachant qu'elle ne peut pas répondre pour la future – s'impose-t-elle des règles, avec l'éclairage de ce préavis, c'est-à-dire dans le sens de la segmentation

⁷BCC 2008-2009, T. II (N° 13/II), pp. 499 ss.

par immeuble? Par exemple en disant: achat de locaux commerciaux, oui – ou non – par définition, non sauf exception, établissements publics, immeubles de luxe, immeubles de rendement, etc. A-t-on des indications par rapport à la politique d'achat, même si elle ne figure pas dans ce préavis?

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Maintenant, je comprends.

Nous achetons à la fois des immeubles et des parcelles. Lorsqu'il s'agit de parcelles, nous envisageons des constructions avec du logement subventionné et du libre, créant la mixité sociale à laquelle la Municipalité croit. Mais nous achetons aussi quelquefois des immeubles. J'ai un exemple tout récent, que nous sommes en train de signer ces jours. Les délégués à la Commission immobilière ont pu s'exprimer à ce propos. Donc nous avons acheté deux immeubles, et pour l'un au moins, il s'agissait de maintenir des loyers très bas. A chaque fois nous nous demandons pourquoi nous achetons, quelle est la raison de fond de cet achat. Pour les établissements publics, nous ne les achetons pas, en principe, sauf s'ils sont dans un immeuble comptant aussi du logement. Ou si c'est un patrimoine historique à préserver. Si le cas se présentait de devoir sauver un vieux bistrot – je ne veux pas citer de nom, mais vous l'avez tous en tête –, j'aurais proposé de l'acheter, mais je ne sais pas ce qui arrivera à l'avenir.

Donc avant d'acheter un immeuble, nous définissons ce que nous voulons en faire, quelle politique nous voulons mener pour l'avenir. Cet objectif contribue aussi à l'évaluation du prix, en tenant compte si nous devons faire beaucoup de travaux ou si nous devons en rester à des interventions modestes. Nous l'avons fait par exemple pour les deux immeubles de l'îlot Riponne-Tunnel, qui appartenaient à l'Etat. Nous voulions sauvegarder à la fois le patrimoine bâti et le tissu social, donc les locataires de l'immeuble. Nous en avons déjà deux, nous avons acheté les deux autres.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je désire m'exprimer sur l'amendement Payot, du moins sur ce que j'en comprends. Il est limité dans le temps, il induit une plus grande transparence et une plus grande information du Conseil. Et, pour le reste, il ne modifie pas les règles du calcul du rendement, le *discounting-cash-flow*. Donc je ne vois pas d'inconvénient à le soutenir.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – Excusez-moi, tout à l'heure j'ai oublié de me prononcer sur l'amendement. En effet, c'est une politique d'information qui ne préjuge pas de ce qu'il advient de tout cela. La Municipalité n'a pas de raison de refuser l'information du Conseil sur ces questions. Il n'y a pas de raisons de s'opposer à cet amendement.

Le président: – Je n'avais pas encore ouvert la discussion sur cet amendement, maintenant c'est fait. La discussion

est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je vous fais voter cet amendement à la conclusion 1. Comme je ne savais pas où nous en étions, j'ai demandé le vote électronique. Votent oui celles et ceux qui acceptent cet amendement, votent non celles et ceux qui le refusent.

(Le vote est ouvert puis clos.)

Avec 62 oui, 8 non et 7 abstentions, vous avez accepté l'amendement à la conclusion 1.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Excusez-moi de reprendre la parole dans ce débat. Le groupe Lausanne-Ensemble, composé des Libéraux-Radicaux et PDC, refusera les trois conclusions de ce préavis pour les motifs exprimés en introduction: il nous manque des éléments, vraisemblablement contenus dans l'audit.

Le président: – Nous voterons les conclusions les unes après les autres. L'amendement ayant été accepté, je vous soumetts la conclusion 1 amendée. Le vote se fera à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion amendée l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec seize oppositions et le même nombre d'abstentions, vous avez accepté la conclusion 1 amendée.

Conclusion 2. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la commission.

M. David Payot (AGT) rapporteur: – Cette conclusion a été acceptée par 7 oui, 0 non et 1 abstention.

Le président: – M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec environ le même nombre d'oppositions et un petit peu moins d'abstentions qu'auparavant, vous avez à la majorité accepté cette conclusion 2.

Conclusion 3, Monsieur le rapporteur.

M. David Payot (AGT), rapporteur: – Cette conclusion a été acceptée par 7 oui, 1 non et 0 abstention.

Le président: – M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 3 l'expriment en levant la main. Oppositions? Abstentions? Avec la même proportion d'oppositions et encore moins d'abstentions, vous avez accepté à la majorité la conclusion 3. Nous en avons terminé avec ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2010/39 de la Municipalité, du 8 septembre 2010;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions et la stratégie de la Municipalité en matière de gestion du patrimoine financier de la Commune de Lausanne, moyennant une communication chiffrée annuelle informant durant 5 ans au moins le Conseil Communal ou l'une de ses commissions permanentes des répercussions sur les loyers de la *Stratégie d'amélioration du rendement du parc (Chapitre 6 du préavis)*;
2. d'approuver les principes visant à actualiser les valeurs des immeubles au bilan ;
3. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière d'assainissement énergétique du patrimoine financier.

Le président : – Monsieur le rapporteur, restez ici, nous passons à l'examen des comptes. Il s'agit du préavis 2011/28.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2010

Préavis N° 2011/28

Lausanne, le 20 avril 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et à l'article 112 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2010.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. **Introduction**
2. **Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2010**
 - 2.1 *Compte de fonctionnement*
 - 2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 *Bilan général*
3. **Conclusion**

1. Introduction

Après les excédents de revenus enregistrés dans les exercices 2006 à 2008, et l'excédent de charges de 2009 résultant de l'assainissement de la Caisse de pensions, le compte de fonctionnement 2010 boucle à nouveau dans les chiffres noirs avec un excédent de revenus de Fr. 13,4 millions. Le budget affichant un excédent de charges de Fr. 35,5 millions (crédits supplémentaires compris), l'amélioration constatée est donc de Fr. 48,9 millions.

L'essentiel de cet écart résulte des revenus fiscaux qui, bien qu'en légère diminution par rapport aux comptes 2009, sont supérieurs de plus de Fr. 37 millions par rapport au budget pour s'établir à des niveaux historiquement élevés proches de Fr. 500 millions.

Le solde de l'amélioration par rapport au budget s'explique principalement par des économies de charges, notamment au niveau des achats de biens, de services et de marchandises, ainsi qu'au niveau des intérêts de la dette et des charges de personnel. A souligner par contre une facture sociale plus élevée de quelque Fr. 15 millions par rapport aux prévisions. Concernant les Services industriels, le résultat global est supérieur de l'ordre de Fr. 5 millions par rapport au budget.

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont restées en dessous des prévisions pour plus de Fr. 42 millions pour s'inscrire à Fr. 132 millions, niveau plus ou moins comparable à celui de 2009. L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement ayant atteint Fr. 160 millions, il en résulte un excédent d'autofinancement de près de Fr. 28 millions, lequel a contribué à diminuer la dette brute (- Fr. 25 millions).

Malgré ces bons résultats, la Municipalité de Lausanne restera vigilante dans le cadre des prochains exercices, notamment en cas de tassement des rentrées fiscales et d'une hausse des dépenses dans le secteur social.

* * *

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2010 :

COMPTES 2009	BUDGET 2010 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2010		ECARTS
			Fr.	Fr.	
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'852'766'948.54	1'635'238'900	Total des revenus		1'722'942'175.53	87'703'275.53
1'931'312'819.06	1'670'755'500	Total des charges	1'709'521'622.40		38'766'122.40
-78'545'870.52	-35'516'600	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	13'420'553.13		48'937'153.13
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
159'015'492.74	193'432'300	Total des dépenses	145'390'257.83		-48'042'042.17
20'848'146.31	18'535'000	Total des recettes		13'158'984.24	-5'376'015.76
138'167'346.43	174'897'300	Investissements nets		132'231'273.59	-42'666'026.41
		FINANCEMENT			
-138'167'346.43	-174'897'300	Investissements nets	132'231'273.59		-42'666'026.41
107'296'835.69	106'093'500	* Amortissements		107'012'091.83	918'591.83
24'234'951.20	4'954'600	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		39'639'565.44	34'684'965.44
-78'545'870.52	-35'516'600	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		13'420'553.13	48'937'153.13
-85'181'430.06	-99'365'800	Excédent ou insuffisance (-) d'autofinancement		27'840'936.81	-127'206'736.81
52'985'916.37	75'531'500	* Autofinancement		160'072'210.40	84'540'710.40

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2010

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'651'973'300.00	1'632'060'200.00	-19'913'100.00
Crédits supplémentaires	18'782'200.00	3'178'700.00	-15'603'500.00
Budget final	1'670'755'500.00	1'635'238'900.00	-35'516'600.00
Comptes 2010	1'709'521'622.40	1'722'942'175.53	13'420'553.13
Ecarts	38'766'122.40	87'703'275.53	48'937'153.13
	2.32%	5.36%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2010 s'établit comme il suit :

	Comptes 2010	Budget 2010 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'709'521'622.40	1'670'755'500	38'766'122.40	2.32
30 Charges de personnel	527'457'390.90	532'174'000	-4'716'609.10	-0.89
31 Biens, services et marchandises	509'111'128.45	519'975'800	-10'864'671.55	-2.09
32 Intérêts passifs	72'821'617.36	76'138'900	-3'317'282.64	-4.36
33 Amortissements	121'845'325.40	115'711'300	6'134'025.40	5.30
35 Dédommagements à des collectivités publiques	220'426'326.65	197'710'400	22'715'926.65	11.49
36 Subventions accordées	77'925'116.59	80'412'700	-2'487'583.41	-3.09
38 Attributions aux réserves	39'894'596.40	7'753'500	32'141'096.40	414.54
39 Imputations internes	140'040'120.65	140'878'900	-838'779.35	-0.60
4 REVENUS	1'722'942'175.53	1'635'238'900	87'703'275.53	5.36
40 Impôts	499'520'184.11	462'300'000	37'220'184.11	8.05
41 Patentes, concessions	2'221'213.90	2'028'500	192'713.90	9.50
42 Revenus des biens	116'100'700.07	108'437'100	7'663'600.07	7.07
43 Taxes, ventes et prestations facturées	759'951'182.90	726'147'800	33'803'382.90	4.66
44 Part à des recettes sans affectation	5'358'275.95	3'500'000	1'858'275.95	53.09
45 Dédommagements de collectivités publiques	197'562'041.94	187'690'500	9'871'541.94	5.26
46 Subventions acquises	1'933'425.05	1'457'200	476'225.05	32.68
48 Prélèvements sur les réserves	255'030.96	2'798'900	-2'543'869.04	-90.89
49 Imputations internes	140'040'120.65	140'878'900	-838'779.35	-0.60
RESULTAT				
Excédent de charges		-35'516'600		
Excédent de revenus	13'420'553.13		48'937'153.13	

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES**- 38,8 mios****30 Charges de personnel****- 4,7 mios**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	527'457'390.90	532'174'000	-4'716'609.10	-0.9
Administration générale et finances	45'888'524.97	47'234'200	-1'345'675.03	-2.8
Sécurité publique et sports	127'700'282.24	132'342'200	-4'641'917.76	-3.5
Culture, logement et patrimoine	29'874'099.74	30'314'600	-440'500.26	-1.5
Travaux	96'085'820.63	102'696'700	-6'610'879.37	-6.4
Enfance, jeunesse et éducation	79'442'570.06	81'637'200	-2'194'629.94	-2.7
Sécurité sociale et environnement	80'071'876.70	82'661'400	-2'589'523.30	-3.1
Services industriels	68'394'216.56	69'287'700	-893'483.44	-1.3
Correctifs de la masse salariale	0.00	-14'000'000	14'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de Fr. 14 millions, ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore un boni supplémentaire de quelque Fr. 4,7 millions.

31 Biens, services et marchandises**- 10,9 mios**

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	14'593'490.19	17'188'400	-2'594'909.81	-15.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'509'550.93	23'866'600	1'642'950.93	6.9
Marchandises	18'302'722.20	19'156'100	-853'377.80	-4.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	33'814'843.53	37'581'700	-3'766'856.47	-10.0
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	36'916'755.31	38'091'000	-1'174'244.69	-3.1
Honoraires et prestations de services	91'026'547.83	96'742'400	-5'715'852.17	-5.9
Autres dépenses en biens, services et marchandises	38'929'037.57	42'243'600	-3'314'562.43	-7.8
Sous-total	259'092'947.56	274'869'800	-15'776'852.44	-5.7
Achats d'énergie par les SI	250'018'180.89	245'106'000	4'912'180.89	2.0
Total	509'111'128.45	519'975'800	-10'864'671.55	-2.1

Aux Services industriels, les achats d'énergie ont dépassé de quelque Fr. 4,9 millions les prévisions, soit :

(en mios de Fr.)

- Gaz et chauffage à distance (augmentation du volume d'achat) + 6,4
- Electricité - 1,5

Au niveau des ventes, le Service du gaz et chauffage à distance a enregistré des chiffres dépassant largement le budget, soit de quelque Fr. 34,1 millions ; cet écart est principalement la conséquence d'une plus grande quantité d'énergie vendue due à des conditions climatiques exceptionnelles.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, on peut constater les principaux écarts suivants :

	<i>(en mios de Fr.)</i>
• Achats d'objets mobiliers et d'installations	– 2,6
• Consommation d'énergie au sein de l'Administration	+ 1,6
• Travaux d'entretien immobiliers	– 2,0
• Entretien d'installations (Travaux, SI)	– 1,7
• Economies sur les prestations de service (AGF, Travaux, DEJE, SI)	– 5,7
• SEL – Economie sur le timbre d'acheminement THT	– 2,6

32 Intérêts passifs – 3,3 mios

L'insuffisance d'autofinancement budgétisée ne s'est pas réalisée du fait, d'une part, d'investissements nets moindres que prévu, et, d'autre part, d'un autofinancement supérieur à celui budgétisé, ce qui a finalement conduit à un excédent d'autofinancement (Fr. 27,8 millions) et à une diminution de la dette (Fr. 25 millions). Cet élément, combiné avec des taux d'intérêt toujours très bas et inférieurs à ceux retenus pour l'élaboration du budget, ainsi qu'avec une gestion active de la dette, ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements + 6,1 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	121'845'325.40	115'711'300	6'134'025.40	5.3
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	7'015'274.78	5'000'000	2'015'274.78	40.3
Autres pertes, défalcons et moins-values	7'817'958.79	4'617'800	3'200'158.79	69.3
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	71'124'716.02	70'622'900	501'816.02	0.7
Amortissements du patrimoine administratif des SI	35'887'375.81	35'470'600	416'775.81	1.2

Les remises et défalcons d'impôts ont été plus importantes que prévu (+ Fr. 2,0 millions) et résultent notamment d'un effort de rattrapage important de l'ACI lié aux personnes physiques. Les autres défalcons ont été d'une manière générale plus élevées que prévu, notamment au niveau des amendes d'ordre et des sentences municipales, en raison du rattrapage du retard induit par la mise en œuvre du nouveau logiciel y relatif.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 22,7 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	220'426'326.65	197'710'400	22'715'926.65	11.5
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	75'485'915.00	68'500'000	6'985'915.00	10.2
Participation à des entreprises de transports	49'597'401.50	48'807'000	790'401.50	1.6
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'991'357.85	2'500'000	-508'642.15	-20.3
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	502'184.00	490'000	12'184.00	2.5
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	627'730.00	610'100	17'630.00	2.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	11'006'023.60	11'225'000	-218'976.40	-2.0
Facture sociale	80'447'867.00	64'968'000	15'479'867.00	23.8
Autres dédommagements	627'847.70	470'300	157'547.70	33.5

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (+ Fr. 15,5 millions) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunale thématique (+ Fr. 7,0 millions y compris les correctifs 2009 intervenus dans les comptes 2010), on aboutit globalement à un solde en défaveur de la Ville de quelque Fr. 12,2 millions de plus que prévu, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de Fr. 10,3 millions.

Par ailleurs, on peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a été augmentée de Fr. 0,4 million en correction de l'exercice 2009, alors que notre participation provisoire pour 2010 a dépassé de Fr. 1,4 million le montant budgétisé pour le trafic urbain, le montant facturé pour le trafic régional étant resté par contre de Fr. 1,0 million inférieur aux prévisions.

L'émolument de recouvrement général des impôts facturé par la Recette de l'Etat pour son travail de perception (- Fr. 0,5 million) est lié à l'avancement dans la taxation. A fin décembre, le taux des dossiers taxés était de 80 %.

36 *Subventions accordées*

- 2,5 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	77'925'116.59	80'412'700	-2'487'583.41	-3.1
Administration générale et finances	3'935'048.40	3'930'000	5'048.40	0.1
Sécurité publique et sports	5'252'099.55	5'271'800	-19'700.45	-0.4
Culture, logement et patrimoine	36'923'782.65	36'676'400	247'382.65	0.7
Travaux	20'000.00	20'000	0.00	0.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'144'085.88	19'312'300	-168'214.12	-0.9
Sécurité sociale et environnement	12'650'100.11	15'202'200	-2'552'099.89	-16.8

La diminution à Sécurité sociale et Environnement est notamment due à la prise en charge par la facture sociale, dès 2010, de plusieurs subventions, soit au Service social pour le Centre social protestant (- Fr. 0,7 million), pour le Groupe d'accueil et d'action psychiatrique (- Fr. 0,3 million), pour l'association « Tandem » (- Fr. 0,1 million) et, au Service du travail et de

l'intégration, pour l'association « Appartenances » (– Fr. 1 million). A Culture, Logement et Patrimoine, l'aide individuelle au logement a dépassé les prévisions de Fr. 0,4 million suite à une augmentation de 28 % des bénéficiaires de cette aide. Il est à préciser que ce montant est remboursé à 50 % par l'Etat de Vaud.

38 Attributions aux réserves

+ 32,1 mio

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	39'894'596.40	7'753'500	32'141'096.40	414.5
Fonds de régularisation des loyers	13'248.00	0	13'248.00	-
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	100'000.00	100'000	0.00	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000.00	500'000	0.00	0.0
Fonds de réserve de transition PDLASV	1'107'618.16	0	1'107'618.16	-
Fonds de péréquation de la STEP	403'525.47	0	403'525.47	-
Fonds d'eauservice	5'380'760.45	1'371'400	4'009'360.45	292.4
Fonds des SI	32'389'444.32	5'782'100	26'607'344.32	460.2

Au Service social, et en application des directives cantonales quant aux modalités d'attribution des subventions aux ARAS (Association Région d'Action Sociale et Ville de Lausanne), deux fonds pour la gestion des réserves ont été constitués.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (traitement du personnel, eau, énergie, électricité, marchandises, entretien des biens immobiliers et des installations), de même que le bon résultat de la taxe de raccordement, ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unités de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution au fonds de péréquation de la STEP.

A eauservice, une attribution supplémentaire de Fr. 3'800'000.– a été effectuée au fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et chauffage à distance a opéré des attributions supplémentaires de Fr. 15 millions aux fonds de péréquation du gaz et du CAD, compte tenu de l'excellent résultat obtenu en 2010, tandis que le Service de l'électricité a effectué une attribution réglementaire (non budgétisée) de Fr. 10,4 millions au fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité, ainsi qu'une attribution (non budgétisée également) de Fr. 0,2 million au fonds de péréquation de l'éclairage public.

39 Imputations internes

– 0,8 mio

Ce chapitre n'amène pas de commentaires particuliers.

REVENUS**+ 87,7 mios****40 Impôts****+ 37,2 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	fr.	fr.	fr.
Total	499'520'184.11	462'300'000	504'509'637.55
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>337'643'646.46</u>	<u>310'000'000</u>	<u>323'096'297.80</u>
– sur le revenu	304'873'039.59	273'000'000	286'914'448.87
– sur la fortune	25'974'600.01	30'000'000	30'874'203.03
– perçu des étrangers	6'148'042.95	6'250'000	4'947'573.20
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	647'963.91	750'000	360'072.70
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>101'914'195.65</u>	<u>85'000'000</u>	<u>117'585'116.90</u>
Produit des autres impôts :	<u>59'962'342.00</u>	<u>67'300'000</u>	<u>63'828'222.85</u>
– foncier	28'929'031.75	28'000'000	28'028'921.75
– complémentaire sur les immeubles	3'948'451.50	3'500'000	3'695'497.00
– Droits de mutation sur les transf. imm.	8'638'661.85	8'000'000	8'176'830.85
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	11'892'963.05	22'000'000	17'635'778.95
– sur les divertissements	6'261'618.85	5'600'000	6'066'714.30
– sur les chiens	291'615.00	200'000	224'480.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2010 a atteint Fr. 337,6 millions, soit une amélioration de Fr. 27,6 millions (+ 8,9%) en comparaison du budget, et de Fr. 14,5 millions (4,5%) par rapport aux comptes de l'année précédente. Cette amélioration du résultat est due, notamment, à un rattrapage de l'impôt à la source qui présente un résultat de Fr. 44,1 millions en 2010 contre seulement Fr. 16 millions en 2009 (année exceptionnellement basse suite à un changement de logiciel du Canton). Il est à noter encore que l'impôt sur la fortune est resté en deçà de Fr. 4 millions (– 13,4%) par rapport au budget et de Fr. 4,9 millions (– 15,9%) par rapport aux comptes 2009.

Au 31 décembre 2010, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99,53% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2007, 98,47% pour 2008 et 79,66% pour 2009.

Les impôts comptabilisés en 2010 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2009 :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
2005 et antérieurs	4,4	4,7
2006	2,4	5,4
2007	3,7	24,6
2008	12,5	26,7
2009	20,5	261,7
2010	<u>294,1</u>	<u>0,0</u>
	<u>337,6</u>	<u>323,1</u>

Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des Fr. 100 millions de l'impôt sur le bénéfice et le capital illustre la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier. La diminution de Fr. 15,7 millions (- 13,3 %) par rapport aux comptes 2009 est cependant à souligner.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2009 et en 2010.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
2007 et antérieurs	-4,8	5,0
2008	-0,5	21,1
2009	10,3	90,4
2010	95,7	1,1
2011	<u>1,2</u>	<u>0,0</u>
	<u>101,9</u>	<u>117,6</u>

Autres impôts

On peut encore relever que les droits de successions, revenus par définition aléatoires, sont restés Fr. 10,1 millions en dessous du budget et qu'ils sont de loin les plus bas de ces dernières années.

41 Patentes, concessions**+ 0,2 mio**

Le Service d'urbanisme a enregistré une augmentation des recettes de Fr. 0,27 million suite à l'entrée en vigueur du nouveau tarif appliqué aux permis de construire.

42 Revenus des biens**+ 7,7 mios**

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	116'100'700.07	108'437'100	7'663'600.07	7.1
Intérêts, prêts et participations	43'503'431.57	37'882'200	5'621'231.57	14.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	28'941'960.37	29'270'000	-328'039.63	-1.1
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'731'244.06	37'782'300	-1'051'055.94	-2.8
Autres revenus	6'924'064.07	3'502'600	3'421'464.07	97.7

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts, chiffres très aléatoires d'une année à l'autre, sont restés en dessous des prévisions de Fr. 0,4 million. Quant au produit des participations permanentes, le dividende de EOS Holding s'est monté à Fr. 40,1 millions alors qu'il n'était budgétisé que pour Fr. 34 millions.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine financier, le produit des vignes est resté de quelque Fr. 0,2 million en dessous du budget. La diminution des revenus des biens du patrimoine administratif est due à une diminution des recettes liées à l'affichage culturel et commercial.

Dans le poste «Autres revenus», signalons des recettes supplémentaires au Service financier pour Fr. 2,5 millions, découlant de la récupération de créances, essentiellement fiscales, précédemment défalquées (+ Fr. 2,2 millions) et du bénéfice comptable sur la vente des actions DigiTV SA (+ Fr. 0,5 million).

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+ 33,8 mios**

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	101'490'331.52	99'523'900	1'966'431.52	2.0
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	65'463'833.01	62'501'000	2'962'833.01	4.7
Frais facturés à des tiers, remboursements	13'023'205.01	9'657'500	3'365'705.01	34.9
Amendes	20'182'401.59	21'700'000	-1'517'598.41	-7.0
Autres contributions	22'104'858.30	24'909'100	-2'804'241.70	-11.3
Sous-total	222'264'629.43	218'291'500	3'973'129.43	1.8
Redevances, prestations et ventes des SI	537'686'553.47	507'856'300	29'830'253.47	5.9
	759'951'182.90	726'147'800	33'803'382.90	4.7

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les redevances, prestations et ventes ont enregistré une hausse globale de Fr. 29,8 millions, les écarts dans le détail étant les suivants :

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz et d'énergie-chaleur (hausse des volumes due à des conditions climatiques exceptionnelles) + 34,0
- Ventes d'électricité - 0,6
- Prestations multimédia (augmentation de la concurrence) - 3,0

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en mios de Fr.)

- Emoluments administratifs liés aux procédures de contentieux + 1,0
- Ventes d'eau + 3,3
- Dédommagements de tiers aux SI (notamment indemnités d'assurances) + 0,8
- Amendes (surévaluation) - 1,4

44 Part à des recettes sans affectation**+ 1,9 mio**

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 9,9 mios

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	197'562'041.94	187'690'500	9'871'541.94	5.3
Fonds de péréquation intercommunal	91'863'209.00	87'000'000	4'863'209.00	5.6
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	22'047'975.00	16'600'000	5'447'975.00	32.8
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	8'761'994.80	8'662'300	99'694.80	1.2
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'337'467.90	2'831'100	-493'632.10	-17.4
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	6'622'153.00	6'631'900	-9'747.00	-0.1
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	16'768'886.69	16'864'500	-95'613.31	-0.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'477'660.20	5'156'400	-678'739.80	-13.2
Participations diverses aux charges du Service social	23'851'353.70	23'310'300	541'053.70	2.3
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	10'771'960.41	11'189'500	-417'539.59	-3.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'367'023.90	6'422'100	-55'076.10	-0.9
Autres dédommagements	3'692'357.34	3'022'400	669'957.34	22.2

Rappelons ici que, compte tenu des résultats définitifs de 2009 enregistrés dans l'exercice 2010 s'agissant de la péréquation intercommunale, le retour du fonds de péréquation (+ Fr. 4,9 millions) ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (+ Fr. 5,4 millions) ont plus que compensé le dépassement apparaissant au chapitre 35 de l'ordre de Fr. 7 millions au niveau de la contribution au fonds (hors facture sociale).

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique a été diminuée de Fr. 0,5 million pour couvrir un excédent de charges du Groupe sanitaire inférieur aux prévisions suite à une augmentation des recettes liées aux interventions.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la Step ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes, de Fr. 0,7 million.

Au Service social, la participation versée par la Confédération a été diminuée de Fr. 0,4 million pour couvrir un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions suite à une adaptation du nombre de postes en fonction du taux de chômage et à la difficulté à pourvoir certains postes vacants.

46 Subventions acquises**+ 0,5 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
	1'933'425.05	1'457'200	476'225.05	32.7
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	571'833.60	250'000	321'833.60	128.7
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	202'878.00	170'000	32'878.00	19.3
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	797'154.10	779'000	18'154.10	2.3
Autres subventions	361'559.35	258'200	103'359.35	40.0

Au Service des forêts, domaines et vignobles, les travaux exécutés pour les forêts dans des secteurs au bénéfice d'un subventionnement ont été plus importants que prévu.

48 Prélèvements sur les réserves**- 2,5 mios**

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2010	fr.	%
	fr.	fr.		
	255'030.96	2'798'900	-2'543'869.04	-90.9
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300.00	23'300	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	0	0.00	-
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	1'275'600	-1'275'600.00	-100.0
Fonds de réserve PDLASV	224'679.16	0	224'679.16	-
Fonds des SI	7'051.80	1'500'000	-1'492'948.20	-99.5

Le résultat d'exploitation positif des unités budgétaires du Service d'assainissement 4602 et 4603, liées à l'épuration des eaux, n'a pas entraîné le recours initialement prévu au Fonds de péréquation de la Step.

Par ailleurs, le Service du gaz et du chauffage à distance a renoncé aux prélèvements qui avaient été prévus dans les fonds de péréquation.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	127'832'481.60	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'823'171.70	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	829'149.73	
Prêts et participations permanentes	4'593'734.43	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	3'311'720.37	
Subventions et recettes pour investissements		12'897'470.63
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		261'513.61
Investissements nets		132'231'273.59
Sous-total	<u>145'390'257.83</u>	<u>145'390'257.83</u>
FINANCEMENT		
Investissements nets	132'231'273.59	
Amortissement du patrimoine administratif		107'012'091.83
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		13'420'553.13
Augmentation des provisions		39'639'565.44
Excédent d'autofinancement	27'840'936.81	
	<u>160'072'210.40</u>	<u>160'072'210.40</u>

Les dépenses nettes d'investissements 2010 se sont établies à Fr. 132,2 millions, soit Fr. 42,7 millions au-dessous du chiffre prévu au budget (Fr. 174,9 millions).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant élevé de Fr. 160,1 millions, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 121,1 %. L'excédent d'autofinancement, de quelque Fr. 27,8 millions, a ainsi permis de réduire l'endettement de Fr. 25 millions.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2010 :

	Dépenses 2010	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Administration générale et Finances</u>		
Modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention	5,0	2,0
Remplacement du parc des micro-ordinateurs (SIL compris)	3,6	5,3
<u>Culture, Logement et Patrimoine</u>		
Entretien des bâtiments des patrimoines financier et administratif	2,0	3,5
Rénovation et extension de l'Opéra de Lausanne	2,9	11,0
<u>Travaux</u>		
Rénovation et extension de la voirie	4,9	5,7
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	3,2	2,4
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6,9	6,5
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	2,5	3,0
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	1,9	8,0
<u>Enfance, Jeunesse et Education</u>		
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	10,1	10,8
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	6,1	4,3

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	23,5	21,1
Renouvellement du réseau de distribution électrique	18,0	15,0
Construction d'une centrale de production d'eau glacée destinée à Grand'Rive Parc	2,8	2,8

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF**112 Impôts à encaisser Fr. 154'081'236.93**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2010 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2010 mais non encore encaissés au 31 décembre 2010.

115 Débiteurs Fr. 179'932'476.98

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2010. La forte augmentation de ce poste à fin 2010 (+ Fr. 47,6 millions) résulte principalement d'une adaptation des processus de facturation aux Services industriels pour concentrer et optimiser le traitement des factures.

123 Immeubles Fr. 290'795'738.78

L'augmentation de ce poste par rapport à 2009 (de Fr. 8,4 millions) résulte principalement de deux acquisitions (Le Capitole et Les Fiches Nord).

13 Actifs transitoires Fr. 40'070'454.12

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2010 encaissés au début 2011.

Patrimoine administratif Fr. 1'829'669'945.41

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2010		1'804'447
Investissements bruts		145'390
Transfert du patrimoine financier (forêt)		4
		<u>1'949'841</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	13'159	
– Amortissements	<u>107'012</u>	<u>120'171</u>
Solde au 31 décembre 2010		<u><u>1'829'670</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif Fr. 1'141'508'922.26

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes**Fr. 665'110'710.99**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

16 Subventions d'investissements**Fr. 8'164'172.91**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques. En 2010, l'augmentation de quelque Fr. 4,2 millions s'explique par le versement de Fr. 5 millions pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir**Fr. 14'886'139.25**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert**Fr. 265'443'848.46**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2010	278'864
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2010	– 13'420
Etat au 31 décembre 2010	<u><u>265'444</u></u>

PASSIF**21 Dettes à court terme****Fr. 50'000'000.00**

Ce poste est en diminution de Fr. 15 millions suite aux bonnes rentrées en fin d'année.

22 Dettes à moyen et à long termes**Fr. 2'240'450'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2010, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Assurance	10'000'000	2.7500	2010 - 2020
Banque	50'000'000	2.8950	2010 - 2020
Banque	50'000'000	2.9250	2010 - 2020
Banque *	50'000'000	1.8650	2010 - 2020
Banque *	40'000'000	1.9750	2010 - 2020
Total	<u>200'000'000</u>		
Remboursements			
Assurance	10'000'000	4.2500	2000 - 2010
Banque	100'000'000	4.5075	2000 - 2010
Emprunt public	100'000'000	4.0000	2001 - 2010
Total	<u>210'000'000</u>		
Variation des emprunts consolidés	-10'000'000		

* Emprunts à 5 ans (taux variable) avec swap de taux à 10 ans (taux fixe) et ventes d'options.

232 Fondations **Fr. 2'275'028.10**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 30'757'341.09**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions **Fr. 88'860'076.64**

Ce poste augmente principalement en raison de l'alimentation nette de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels (+ Fr. 1,3 million) et d'une attribution de Fr. 600'000.– pour une nouvelle provision pour frais d'émission d'un emprunt obligataire (chapitre 249 « Provisions diverses »).

25 Passifs transitoires **Fr. 97'081'934.04**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2010 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve **Fr. 144'042'382.00**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Ce sont les attributions nettes des Services industriels, de quelque Fr. 32,4 millions, et l'attribution de Fr. 5 millions au fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice qui expliquent principalement la très forte augmentation de ce poste (+ Fr. 39,6 millions).

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/28 de la Municipalité, du 20 avril 2011 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2010 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2011/28, du 20 avril 2011.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter

BILAN GENERAL

		2010	2009
1	ACTIF	2'786'047'329.55	2'757'256'594.91
	Patrimoine financier	690'933'535.68	673'944'929.67
10	Disponibilités	22'598'872.36	23'559'374.09
100	Caisse	301'791.15	530'110.40
101	Chèques postaux	2'972'469.03	3'625'390.29
102	Banques	19'324'612.18	19'403'873.40
11	Avoirs	334'013'713.91	300'353'877.89
112	Impôts à encaisser	154'081'236.93	167'982'345.47
115	Débiteurs	179'932'476.98	132'371'532.42
12	Placements	294'250'495.29	285'839'341.24
120	Titres	3'454'756.51	3'463'366.51
123	Immeubles	290'795'738.78	282'375'974.73
13	Actifs transitoires	40'070'454.12	64'192'336.45
	Patrimoine administratif	1'829'669'945.41	1'804'447'263.65
14	Investissements	1'141'508'922.26	1'123'040'886.98
140	Terrains	6'965'837.17	7'332'667.09
141	Ouvrages de génie civil	750'383'713.69	744'801'946.18
143	Bâtiments	283'835'440.78	272'950'249.61
145	Forêts	12'806'499.00	12'802'999.00
146	Véhicules, machines et matériel	37'782'125.63	36'247'482.55
147	Marchandises et approvisionnements	10'299'932.62	9'470'782.89
149	Autres biens	39'435'373.37	39'434'759.66
15	Prêts et participations permanentes	665'110'710.99	663'354'113.56
	Prêts et participations permanentes	674'608'835.99	672'852'238.56
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16	Subventions d'investissements	8'164'172.91	4'007'625.91
17	Autres dépenses à amortir	14'886'139.25	14'044'637.20
19	DECOUVERT	265'443'848.46	278'864'401.59
	Déficits reportés	438'735'125.34	452'155'678.47
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88

		2010	2009
2	PASSIF	2'786'047'329.55	2'757'256'594.91
	Engagements	2'642'004'947.55	2'652'853'778.35
20	Engagements courants	132'580'567.68	127'645'926.21
200	Créanciers	108'807'345.58	93'229'141.56
206	Comptes courants créanciers	10'719.03	5'085.60
209	Autres engagements courants	23'762'503.07	34'411'699.05
21	Dettes à court terme	50'000'000.00	65'000'000.00
210	Banques	50'000'000.00	65'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'240'450'000.00	2'250'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'555'450'000.00	1'465'450'000.00
223	Emprunts par obligations	685'000'000.00	785'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	33'032'369.19	29'546'702.52
232	Fondations	2'275'028.10	2'197'979.06
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	30'757'341.09	27'348'723.46
24	Provisions	88'860'076.64	86'410'553.48
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	39'000'000.00	39'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	3'095'341.90	2'827'141.23
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	10'206'224.74	8'924'902.25
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249	Provisions diverses	1'400'000.00	500'000.00
25	Passifs transitoires	97'081'934.04	93'800'596.14
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	144'042'382.00	104'402'816.56

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2010	31.12.2009
112 IMPOTS A ENCAISSER	154'081'236.93	167'982'345.47
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 27.4 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 39 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
120 TITRES			3'454'756.51	3'463'366.51
<i>Actions</i>			3'454'756.51	3'463'366.51
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	32'287.50
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
Minizepp SA	10.00	2950	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	2'895'747.51

	31.12.2010	31.12.2009
123 IMMEUBLES	290'795'738.78	282'375'974.73
Bâtiments locatifs *	210'529'088.75	207'929'089.75
Travaux en cours	2'254'600.00	1'556'000.00
Domaines agricoles	3'489'800.00	3'489'800.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	32'862'775.03	27'795'509.98
Droits de superficie	36'110'475.00	36'056'575.00

* Valeur ECA à l'indice 117 à fin 2010 : fr. 528'291'632

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			674'608'835.99	672'852'238.56
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	30	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Ferierendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop société coopérative	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne *</i>				
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	102	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	124	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	34	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	1'000.00	2	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	300.00	1	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	2	0.00	0.00
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement *</i>				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière**	500.00	127	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement * (suite)</i>				
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
* Ces parts sociales ont été achetées par le budget de fonctionnement et ne figuraient précédemment pas dans l'annexe du bilan				
** 50 parts figuraient déjà dans l'annexe du bilan en 2009				
Actions			637'299'431.43	633'890'461.00
AvantiBois Foncière SA	100.00	300	0.00	0.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'706'793.58	501'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA ordinaires B	100.00	1'312	1.00	1.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA (société radiée)	0.00	0	0.00	100'000.00
Ecran P&P SA	500.00	23	1.00	69'000.00
Energie Ouest Suisse (EOS) SA	100.00	649'821	600'000'000.00	600'000'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	7'260	7'260'000.00	5'082'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	35'521.85	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	79'000.00
Métro Lausanne-Ouchy SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	60'000.00	80'000.00
Romande Energie Holding SA	25.00	16'474	25'000'000.00	25'000'000.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
SILL Société Immobilière Lausannoise pour le Logement SA	1'000.00	1'000	1'000'000.00	100'000.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro SA en liquidation	50.00	12	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud-ouest lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Vaud-Fribourg TV SA	80.00	6'128	1.00	642'348.00
			31'654.00	31'654.00
<i>Prêts hypothécaires</i>				
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts hypothécaires (suite)</i>				
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>			13'500'000.00	15'000'000.00
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		13'500'000.00	15'000'000.00
<i>Prêts</i>			17'127'701.56	17'280'074.56
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'080'000.00	1'120'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	695'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			15'000.00	20'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'856'430.30	1'926'430.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'371'200.00	1'391'200.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency			574'410.45	594'410.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'052'553.86	5'222'553.86

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2010	31.12.2009
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'359'779.90	1'409'779.90
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			632'350.00	652'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			266'371.05	276'371.05
Fondation pour les musiques actuelles			207'600.00	322'000.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			901'004.00	921'585.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
Vaud-Fribourg TV SA			1.00	462'393.00
World Gymnaestrada Lausanne 2011			1'000'000.00	150'000.00
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			6'352'500.00	6'352'500.00
Association Suisse de l'industrie Gazière (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
SI-REN SA	300'000.00	20	6'000'000.00	6'000'000.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			275'242.00	275'242.00
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
			31.12.2010	31.12.2009
21 DETTES A COURT TERME			50'000'000.00	65'000'000.00
Banques			20'000'000.00	30'000'000.00
Autres			30'000'000.00	35'000'000.00

La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

			31.12.2010	31.12.2009
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES		2'240'450'000.00	2'250'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes		1'555'450'000.00	1'465'450'000.00
	<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>		<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
	2.4500 % 2006-2011		1'200'000.00	1'200'000.00
	<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>		<i>194'250'000.00</i>	<i>194'250'000.00</i>
	2.8300 % 2009-2017		50'000'000.00	50'000'000.00
	4.0000 % 2009-2039		144'250'000.00	144'250'000.00
	<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>		<i>45'000'000.00</i>	<i>45'000'000.00</i>
	4.2500 % 2000-2010		0.00	10'000'000.00
	3.4800 % 2002-2011		15'000'000.00	15'000'000.00
	3.0000 % 2009-2019		10'000'000.00	10'000'000.00
	2.9500 % 2009-2019		10'000'000.00	10'000'000.00
	2.7500 % 2010-2020		10'000'000.00	0.00
	<i>Emprunts auprès de banques</i>		<i>1'315'000'000.00</i>	<i>1'225'000'000.00</i>
	4.5075 % 2000-2010 1)		0.00	100'000'000.00
	2.7200 % 2003-2013		80'000'000.00	80'000'000.00
	3.0500 % 2005-2015 1)		150'000'000.00	150'000'000.00
	2.4880 % 2006-2016		150'000'000.00	150'000'000.00
	3.2950 % 2006-2020		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1460 % 2007-2019		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.8900 % 2007-2017		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9200 % 2008-2018		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3925 % 2008-2018		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3500 % 2008-2011/2021		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1850 % 2008-2023		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9850 % 2009-2019		20'000'000.00	20'000'000.00
	2.0000 % 2009-2014		25'000'000.00	25'000'000.00
	2.8950 % 2010-2020		50'000'000.00	0.00
	2.9250 % 2010-2020		50'000'000.00	0.00
	1.8650 % 2010-2020 1) et 2)		50'000'000.00	0.00
	1.9750 % 2010-2020 1) et 2)		40'000'000.00	0.00
	1) <i>Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux</i>			
	2) <i>Swap de taux combiné avec des ventes d'options</i>			
	Deux options vendues par la Ville existent au 31.12.2010 avec une échéance en 2012 et 2014 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette)			
223	Emprunts par obligations		685'000'000.00	785'000'000.00
	4.0000 % 2001-2010	Emprunt public	0.00	100'000'000.00
	3.6250 % 2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
	3.3750 % 2002-2011	Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
	2.5000 % 2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	3.0000 % 2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	2.7500 % 2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00

	31.12.2010	31.12.2009
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	33'032'369.19	29'546'702.52
232 Fondations	2'275'028.10	2'197'979.06
Fondation Edouard et Hortense Pache	55'287.92	48'161.13
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'537'923.24	1'492'940.24
Fondation lausannoise d'aide par le travail	681'816.94	656'877.69
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	30'757'341.09	27'348'723.46
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	882'636.99	1'056'957.44
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	79'044.30	53'000.00
du développement durable	16'851'368.09	15'582'932.23
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00
Sécurité publique et sports		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	88'487.00	88'376.55
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civ	2'132'561.35	1'845'011.35
Jules Blanc	2'269.95	3'147.15
Commun promotion piscines rég.	551.00	34.25
Culture, logement et patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
des arts plastiques de la commune de Lausanne	537'139.65	607'611.60
de l'art brut	228'678.54	185'010.79
Mudac, musée de design	66'441.74	62'764.43
Binding - Equipement didactique et pédagogique	733.75	733.75
Musée Historique de Lausanne	16'697.40	12'509.25
Travaux		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	176'715.83	82'827.50
Enfance, jeunesse et éducation		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	109'971.36	174'486.96
aide à la formation post-obligatoire	151'088.40	153'576.40
J.-J. Faure	72'000.00	74'000.00
Giovanni Gialdini	50'498.15	50'549.90
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	80'600.00	58'850.00
des écoles secondaires	153'339.65	168'117.05
Salvatore Marino	717'218.95	0.00

	31.12.2010	31.12.2009
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Sécurité sociale et environnement		
<i>Fonds :</i>		
culturel pour les communautés étrangères	32'603.00	24'103.00
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	679'413.04	735'653.80
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés d'action sociale DSS+E	210'511.95	196'397.20
pour projets spéciaux DSS+E	1'598'446.17	1'561'050.73
	216'738.58	333'373.50
Services industriels		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	5'582'326.25	4'198'388.63

	31.12.2010	Variation 2010	31.12.2009
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	144'042'382.00	39'639'565.44	104'402'816.56
Fonds du stationnement	1'000'000.00	500'000.00	500'000.00
Fonds de régularisation des loyers	32'112.00	13'248.00	18'864.00
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	100'000.00	100'000.00	0.00
Fonds de réserve de transition PDLASV	882'939.00	882'939.00	0.00
Fonds de péréquation de la STEP	7'228'538.21	403'525.47	6'825'012.74
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	14'200'000.00	5'000'000.00	9'200'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	16'377'866.05	10'000'000.00	6'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'048'362.00	5'000'000.00	5'048'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	1'319'211.50	0.00	1'319'211.50
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	12'978'932.60	10'378'932.60	2'600'000.00
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	359'952.48	212'987.22	146'965.26
Fonds de renouvellement équipement compostière	69'900.00	-23'300.00	93'200.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	13'918'890.21	380'760.45	13'538'129.76
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	11'144'467.21	1'512'314.96	9'632'152.25
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	4'320'137.92	457'107.25	3'863'030.67
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	3'478'500.84	634'008.64	2'844'492.20
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	20'418'588.00	3'920'064.00	16'498'524.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'160'614.76	1'223.00	2'159'391.76
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	4'003'369.22	265'754.85	3'737'614.37
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

31.12.2010

31.12.2009

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Garantie des rentes et des avoirs de
vieillesse LPP en faveur de la CPCL
(art. 45, al. 2 OPP2)****736'070'633.25****705'235'976.25***Informations complémentaires sur la CPCL :*

– Découvert de la CPCL	<i>non disponible</i>	<i>1'139'477'108.87</i>
– Découvert de la CPCL (hors provisions techniques)	<i>non disponible</i>	<i>1'016'877'108.87</i>
– Degré de couverture (art. 44, al. 1 OPP2)	<i>non disponible</i>	<i>55.1%</i>

Cautionnements et garanties**329'541'512.52****334'688'716.42*****Cautionnements de prêts avec
garanties hypothécaires******173'397'545.45******181'039'033.30 ****

Domaine :

– logement	128'216'176.00	136'925'362.30 *
– santé	423'356.00	489'518.80
– enseignement	10'351'049.95	10'743'483.70
– sport	4'406'963.50	2'972'963.50
– économie	30'000'000.00	29'907'705.00 *

***Cautionnements de prêts sans
garanties hypothécaires******127'040'491.07******130'002'483.12***

Domaine :

– sport	6'000'000.00	7'800'000.00
– environnement	202'483.12	202'483.12
– transports	120'838'007.95	122'000'000.00

***Engagements en qualité de porte-fort
pour le service de la dette******28'647'200.00******23'647'200.00 ****

Domaine :

– logement	4'587'200.00	4'587'200.00 *
– sport	24'060'000.00	19'060'000.00 *

***Engagements en qualité de porte-fort
pour des baux à loyer******456'276.00******(456'276.00) *****

Domaine :

– logement (loyer annuel)	456'276.00	(456'276.00) **
---------------------------	------------	-----------------

* *Reclassification : les engagements en qualité de porte-fort pour le service de la dette étaient présentés sous "Cautionnements de prêts" jusqu'en 2009*

** *Les engagements en qualité de porte-fort pour des baux à loyers n'étaient pas inclus dans cette liste jusqu'en 2009*

Leasing en cours

A fin 2010 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	SSE	169'195.87	01.07.10	30.06.13	57'648.00	144'120.00
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	43'289.40
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	184'006.35
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	314'794.10
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	287'589.75
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	646'136.85
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'919.20	2'013'616.20
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	440'732.95
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	162'642.65
Vêtements professionnels	SIL	N/A	15.09.09	14.09.12	64'000.00 *	109'500.00 *
Vêtements professionnels	SIL	N/A	01.06.10	31.05.13	4'000.00 *	10'000.00 *

* Redevance variable en fonction du nombre de personnes utilisant ces vêtements

Risques liés aux procédures juridiques	3'539'000.00	3'966'000.00
Situation des heures supplémentaires et optionnelles	9'014'000.00 (177'267 heures)	7'350'000.00 (144'557 heures)

administration générale
et finances

service de la révision



RAPPORT

de l'organe de révision au Conseil Communal de la

COMMUNE DE LAUSANNE

Exercice 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives du 1^{er} janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le département de l'intérieur de l'Etat de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements du patrimoine administratif, bilan et annexe aux comptes de la Commune) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Les travaux de révision ont été achevés le 31 mai 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2010 sont conformes à la loi sur les communes, avec la réserve suivante :

IMPOTS COMMUNAUX

La taxation des contribuables est, dans le canton de Vaud, de la compétence exclusive de l'Etat. S'agissant de la facturation et de la perception des impôts, les communes ont la faculté de confier cette tâche à l'Etat moyennant le paiement d'une indemnité. Lausanne a choisi cette solution plus rationnelle pour l'Etat et la Commune et plus simple pour le contribuable.

L'administration cantonale des impôts a fourni, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, les boucléments des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que pour l'impôt à la source. L'ensemble des montants ressortant de ces décomptes est reporté dans les comptes communaux et justifie le solde des postes ouverts au bilan de la Commune.



Cependant, il convient de relever que la Commune n'a pas les moyens matériels pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces décomptes. Par conséquent, elle ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation qui est portée par le Contrôle cantonal des finances dans son rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant la tenue de la comptabilité de l'Administration cantonale des impôts.

Dès lors, nous relevons qu'au rapport des comptes de l'exercice 2010, le Contrôle cantonal des finances émet la réserve suivante dans son opinion d'audit :

"Les procédures en termes de traitement de l'impôt à la source, de gestion du contentieux et des crédits disponibles, ainsi qu'en termes de suivi des acomptes ne sont en l'état pas encore stabilisées. Il en résulte une incidence sur les comptes de l'Administration cantonale des impôts, dont l'impact, en l'état, ne peut pas être évalué".

La Commune ayant confié la facturation et la perception de ses impôts à l'Etat, nous considérons que toute réserve formulée dans le rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant l'Administration cantonale des impôts, s'applique par analogie à la Commune.

En dépit de cette réserve, nous sommes amenés à recommander au Conseil communal, au sens de l'article 93g de la loi sur les communes, d'approuver les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2010 pour la raison suivante :

Le Contrôle cantonal des finances relève que l'Administration cantonale des impôts n'étant pas, en l'état, en mesure d'assurer la conformité de ses comptes, les comptes de l'Etat ne peuvent être rectifiés dans l'immédiat. Aussi, nous estimons que par analogie toute répercussion dans les comptes de la Commune n'est également pas possible dans l'immédiat.

Nous formulons par ailleurs les commentaires suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter de manière significative la légalité des comptes annuels, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la commune telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

INTEGRALITE DES RECETTES

Facturation de l'énergie

La gestion des habilitations dans SAP ne fait actuellement pas l'objet d'une politique cohérente et sécurisante. Cette situation expose les SIL à un risque important d'erreurs matérielles dans le cadre de la gestion des données « input » permettant de générer la facturation et partant, altère fortement le système de contrôle interne mis en place dans les différents processus de facturation, ce d'autant plus que des lacunes en matière de contrôle de détection sont à relever.

Selon notre appréciation, cette situation peut avoir des conséquences négatives quant à l'intégralité des recettes figurant dans les comptes communaux.



ENDETTEMENT

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2010, compte tenu de la reclassification de la provision pour insuffisance d'amortissement, un découvert de Fr. 265'443'848.46 et une dette brute de Fr. 2'290'450'000.--, soit en régression par rapport à 2009 de respectivement de 13.4 mios et 25 mios.

Cette légère diminution de la dette ne doit toutefois pas occulter le fait que son niveau reste très important.

De plus, les besoins futurs en matière de financement des différents grands projets prévus et envisagés par la Municipalité, les effets financiers négatifs de certains éléments hors investissements (recapitalisation supplémentaire de la CPCL entre autres) ainsi que l'incertitude planant sur la capacité future d'auto-financement (insuffisance de 83.5 mios prévue pour 2011) vont avoir une incidence certaine sur l'évolution de la dette à moyen terme.

Cette situation, qui représente un risque financier non négligeable en cas de hausse des taux d'intérêts, doit être suivie avec une attention toute particulière.

Lausanne, le 1^{er} juin 2011

service de la révision

Pascal Favre
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Bernard Favre
expert-réviseur agréé

Les comptes annuels et le bilan de la Commune vérifiés par le service de la révision sont présentés dans le préavis 2011/28 du 20 avril 2011 et dans la brochure "Comptes de l'exercice 2010 – Ville de Lausanne".

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a traité du préavis 2011/28 dans ses séances des 19 et 30 mai, ainsi que du 6 juin 2011. Préalablement, chaque sous-commission a obtenu de la direction la concernant toutes les informations complémentaires souhaitées, et a établi un rapport discuté en commission plénière.

1. Généralités

Après les comptes 2009 déficitaires et marqués par des opérations extraordinaires, les comptes 2010 de la Commune de Lausanne bouclent sur un résultat positif de Fr. 13'420'553.13; ils affichent une amélioration par rapport au budget, pour la septième année consécutive. Cette amélioration est particulièrement nette, puisqu'elle atteint Fr. 48,9 millions et se retrouve dans toutes les directions. Les charges s'élèvent à Fr. 1'709'521'622.40, en augmentation de Fr. 38,7 millions par rapport au budget de l'année sous revue. Les revenus sont de Fr. 1'722'942'175.53, en augmentation de Fr. 87,7 millions par rapport au budget.

Les dépenses d'investissements du patrimoine administratif ont été de Fr. 48 millions inférieures aux prévisions. Les recettes d'investissement sont restées en dessous des prévisions pour Fr. 5,3 millions, débouchant sur des dépenses d'investissements nettes de Fr. 132'231'273.59, inférieures de plus de Fr. 42 millions au budget. L'autofinancement consécutif atteint Fr. 160'072'210.40; avec un excédent d'autofinancement de près de Fr. 28 millions, la dette brute a été diminuée de Fr. 25 millions.

2. Charges et revenus par nature

En complément aux explications du préavis, les points suivants ont attiré l'attention de la Commission des finances.

30 Charges de personnel

Notons que les charges de personnel ont été inférieures de Fr. 4,7 millions à celles portées au budget. Le correctif de la masse salariale (1201.308) a donc sous-estimé les économies résultant des vacances de postes ou d'engagement de personnel moins rémunéré. Cette sous-estimation est en lien

avec la conjoncture économique et le marché de l'emploi; dans plusieurs services, elle correspond à des difficultés pour trouver le personnel qualifié recherché. Cette économie est liée aussi, dans plusieurs directions, à un changement d'assureur-accident et à des reports des formations des employés, avec des baisses significatives aux rubriques correspondantes (305, 309).

35 Dédommagements à des collectivités publiques

Notons que le bilan de la péréquation s'est avéré plus négatif que prévu, la facture sociale 2010 dépassant de plus de Fr. 6,4 millions le montant mis au budget, et des correctifs ayant été facturés pour 2009, tant pour la facture sociale (Fr. 9 millions) que pour le Fonds de péréquation (Fr. 7 millions). Les revenus 2010 de la péréquation (retour du Fonds de péréquation, dépenses thématiques) ont également été inférieurs aux attentes de Fr. 6,3 millions; en revanche, un correctif de l'année précédente de Fr. 16,6 millions améliore le solde à la charge de la Ville, et apparaît à la rubrique 45, «Dédommagements de collectivités publiques». Le solde de la péréquation à charge de la Ville s'élève donc à Fr. 42'022'597.–, contre Fr. 29'868'000.– au budget.

38 Attributions aux réserves

L'écart de Fr. 32 millions (414,5%) des attributions aux réserves s'explique presque entièrement par les résultats particulièrement positifs d'importants services commercialisés (eauservice, électricité, gaz et chauffage à distance). Les écarts sont dus principalement à des facteurs climatiques (sécheresse, froid), ou sont liés à des éléments conjoncturels (prix de l'électricité). Par définition, une partie des bénéfices de ces services sont attribués aux réserves correspondantes; ils sont particulièrement bienvenus compte tenu des importants investissements qui se profilent à l'horizon dans plusieurs de ces domaines. En contrepartie, sur le plan des revenus, les rentrées des taxes, ventes et prestations facturées (43) augmentent et les prélèvements sur les réserves (48) ne s'avèrent pour la plupart pas nécessaires.

40 Impôts

Les ressources fiscales ont largement dépassé les attentes du budget, selon une tendance qui marque également les comptes du Canton et de la Confédération. Cette différence se manifeste principalement pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés. Cette différence tient en partie à la bonne conjoncture économique et de l'emploi, et en partie à des facteurs dépendants de l'avancement des travaux de l'Administration fiscale cantonale.

Charges et revenus par direction*2.1 Administration générale et Finances*

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	354'641'976	322'245'300	32'396'676	610'910'605	- 256'268'629
Revenus	694'763'379	648'135'100	46'628'279	862'555'955	- 167'792'576
Différence	340'121'403	325'889'800	14'231'603	251'645'350	88'476'053

La sous-commission, composée de M. G. Trezzini et de M. D. Pache, rapporteur, a reçu de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 4 abstentions.

2.2 Sécurité Publique et Sports

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	167'496'606	169'595'200	- 2'098'594	164'623'463	2'873'143
Revenus	72'805'386	72'938'800	- 133'414	69'619'246	3'186'140
Différence	- 94'691'220	- 96'656'400	1'965'180	- 95'004'217	312'997

La sous-commission, composée de M. U. Doepper et de M^{me} R. Ruiz, rapportrice, a reçu de M. le municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 4 abstentions.

2.3 Culture, Logement et Patrimoine

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	126'396'464	128'392'700	- 1'996'236	123'452'635	2'943'829
Revenus	59'902'736	57'799'300	2'103'436	58'748'678	1'154'058
Différence	- 66'493'728	- 70'593'400	4'099'672	- 64'703'957	- 1'789'771

La sous-commission, composée de M. C. Mettraux et de M. F. Ghelfi, rapporteur, a reçu de M^{me} la municipale et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Lors de son examen, la sous-commission a notamment relevé la complexité des refacturations de charges liées au plan de mobilité, et espère une clarification à l'avenir. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée par 10 oui et 3 abstentions.

2.4 Travaux

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	218'206'805	224'301'600	- 6'094'795	219'002'200	- 795'395
Revenus	165'295'625	158'208'100	7'087'525	162'775'066	2'520'559
Différence	- 52'911'180	- 66'093'500	13'182'320	- 56'227'134	3'315'954

La sous-commission, composée de M^{me} C. Grin et de M. J. Tschopp, rapporteur, a reçu de M. le municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Lors de son examen, la sous-commission a notamment relevé la difficulté à repourvoir les postes vacants et la pression accrue qui en résultait pour le personnel. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

2.5 *Enfance, Jeunesse et Education*

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	170'561'922	174'497'700	- 3'935'778	165'624'149	4'937'773
Revenus	42'938'885	42'018'400	920'485	40'967'221	1'971'664
Différence	- 127'623'037	- 132'479'300	4'856'263	- 124'656'928	- 2'966'109

La sous-commission, composée de M. P. Clivaz et de M. J.-F. Cachin, rapporteur, a reçu de M. le municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. La sous-commission relève qu'un certain nombre d'objets dont l'achat avait été sollicité par le service ont finalement été acquis dans le cadre du préavis 2009/38 « remplacement du parc micro-ordinateurs » ; en conséquence, il n'a pas été fait recours aux autorisations d'achat accordées.

La sous-commission a formulé une première observation concernant la rubrique 5800.314, entretien des biens immobiliers. Celle-ci affiche des dépenses inférieures de Fr. 518'289.- au budget. La diminution de cette rubrique résulte de travaux d'assainissement du bâtiment scolaire de Boissonnet, qui avaient suscité un crédit supplémentaire de Fr. 1'100'000.- qui ont débuté en 2010 et seront achevés sur l'exercice 2011. Sans ce crédit supplémentaire pour Boissonnet, le dépassement de cette rubrique serait de Fr. 262'119.04 suite à des problèmes de chaufferie à Coteau Fleuri, des actes de vandalisme et la mise en place de barrières automatiques pour des parkings de collèges. Le montant utilisé en 2010 pour l'assainissement du collège de Boissonnet est donc de Fr. 319'592.30. Le solde disponible sur ce crédit supplémentaire est donc de Fr. 780'407.70. Considérant que la DEJE aurait dû annoncer à la Commission des finances un dépassement de crédit de Fr. 262'119.- et ne pas utiliser le solde disponible du crédit supplémentaire, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons le directeur de la DEJE à faire appliquer les dispositions communales prévues au chiffre 1.322, ci-dessous, du ROCF.

Chiffre 1.322/2 – Crédit supplémentaire

Il incombe à la direction concernée de prévoir chaque dépassement de crédit le plus tôt possible ; le crédit supplémentaire doit être demandé immédiatement après constatation de l'insuffisance budgétaire, mais au plus tard avant l'engagement des dépenses supplémentaires.

S'il n'est pas possible, sans conséquences dommageables pour la Ville, de présenter une demande de crédit supplémentaire avant l'engagement des dépenses, ces dernières doivent être ratifiées au plus tôt conformément à la procédure ordinaire ; dans toute la mesure du possible, la sous-commission des finances de la direction concernée doit être consultée avant que les dépenses ne soient engagées.

Cette observation a été approuvée à l'unanimité par la Commission des finances.

Une seconde observation a été formulée au sujet des petites caisses de la direction. Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la Ville de Lausanne établi par le Service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif). Lors de l'examen des comptes 2008 par la sous-commission, celle-ci avait constaté que sur 100 fiches « attestation de soldes des petites caisses » au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs. Lors de l'examen des comptes 2009, le chef comptable a informé qu'un effort particulier avait été fait, mais que quelques collaborateurs titulaires d'une petite caisse ne respectaient pas les instructions données en 2009 par la direction. Pour l'année 2010, trois collaborateurs ne respectent toujours pas ces dispositions malgré les directives de la direction. En conséquence, l'observation suivante a été proposée :

Nous invitons dès lors le directeur de la DEJE à faire appliquer aux réfractaires scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.

Cette observation a été approuvée par la Commission des finances par 8 oui et 1 abstention.

Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes 2010 de cette direction. En commission, cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

2.6 *Sécurité sociale et Environnement*

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	118'325'753	122'680'900	- 4'355'147	113'394'506	4'931'247
Revenus	55'707'080	54'734'200	972'880	52'441'026	3'266'054
Différence	- 62'618'673	- 67'946'700	5'328'027	- 60'953'480	- 1'665'193

La sous-commission, composée de M^{me} I. Truan et de M^{me} M. Tétaz, rapportrice, a reçu de M. le municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée par 9 oui et 3 abstentions.

2.7 Services industriels

	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart	Comptes 2009	Ecart
Charges	553'892'097	529'042'100	24'849'997	534'305'261	19'586'836
Revenus	631'529'085	601'405'000	30'124'085	605'659'754	25'869'331
Différence	77'636'988	72'362'900	5'274'088	71'354'493	6'282'495

La sous-commission, composée de M. J.-C. Bettens et de M. P.-A. Hildbrand, rapporteur, a reçu de M. le municipal et de ses chefs de service toutes les informations souhaitées. La sous-commission note entre autres les difficultés du service multimédia dans le domaine du téléseuil ; elle a par ailleurs formulé une observation, qui a été reprise par la commission en termes plus généraux (voir ci-dessous). Les sous-commissaires recommandent d'approuver les comptes. En commission, cette proposition a été approuvée par 11 oui et 3 abstentions.

3. Observation générale

A l'occasion de l'examen des comptes des Services industriels, il a été relevé un certain nombre de prestations non facturées, apparaissant par le biais de la TVA qui correspond à ces prestations. Apparemment, le montant de certaines prestations non facturées dépasse celui d'autres subventions inscrites dans les annexes aux comptes et au budget. Afin d'appliquer un traitement symétrique aux subventions et aux prestations non facturées, et afin de ne pas se focaliser sur les prestations des seuls Services industriels, la recommandation a été formulée comme suit :

La Commission des finances souhaite la transparence dans le domaine des prestations non facturées de la part des différents services de l'Administration.

Cette observation a été adoptée par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

4. Conclusions

Au terme de ce rapport, mes remerciements vont à M. Barbi, chef du Service financier, et à M^{me} Huber, adjointe administrative, pour leur suivi de la Commission des finances. Que soient aussi remerciés les représentants de l'Administration pour leur disponibilité envers chaque sous-commission, ainsi que les commissaires pour leur rapport.

Au vote, l'unique conclusion du préavis 2011/28 est acceptée par 9 oui et 5 abstentions.

Le président : – Vous avez tous reçu le rapport, nous ne le lirons donc pas, mais je demande toutefois au président de la Commission des finances s'il a un commentaire à ajouter à son rapport.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport à l'heure actuelle.

Le président : – Je vous propose de procéder de la manière suivante. J'ouvrirai d'abord une discussion générale, puis nous prendrons les comptes direction par direction, en donnant d'abord la parole au président de la Commission des finances. Si vous demandez la parole pour une des directions, vous citez le point, le service. Je prendrai éventuellement service par service pour cette direction. Si la parole n'est pas demandée, nous voterons directement les comptes de ladite direction en demandant bien sûr auparavant les déterminations de la Commission des finances.

J'ouvre la discussion générale.

Discussion générale

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Le groupe A Gauche Toute ! acceptera les comptes. Ils sont meilleurs que prévus, en un sens tant mieux. On peut s'en féliciter.

Cependant, il y a lieu de faire deux remarques à ce propos. Les comptes sont révélateurs du fonctionnement de la Commune. Or on constate que s'ils sont meilleurs qu'attendu, c'est notamment suite à la vacance d'un certain nombre de postes, ce qui naturellement et inévitablement veut dire surcharge pour les autres. D'où aussi le report à des temps meilleurs des formations budgétées – autre économie – et cela dans tous les services. Dès lors il nous semble que nous devons nous interroger sur les causes de cette difficulté à repourvoir les postes.

Par ailleurs, on voit que les ressources fiscales dépassent les attentes. Ce n'est pas dû à la hausse de la population lausannoise, qui n'a augmenté que de 1 %. Du reste le phénomène n'est pas propre à notre ville seulement, mais se retrouve quasi identique au niveau du Canton et de la Confédération. Est-ce le signe d'un enrichissement général ou d'un enrichissement des riches seulement ? A voir les chiffres des services sociaux, qui indiquent une subvention cantonale en fonction des dossiers enregistrés, en hausse de 9,21 %, il semble bien, hélas, que l'amélioration n'a pas touché les personnes au minimum vital.

Ces deux points relevés, A Gauche Toute ! accepte donc la conclusion du préavis 2011/28 et remercie son collègue de parti pour l'excellence de sa présidence de la Commission des finances.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Encore plus court : le groupe des Verts dans sa majorité, après une discussion plutôt courte, il faut bien le dire, a décidé d'approuver les comptes qui nous sont soumis. Il vous recommande de faire de même.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – J'ai abusé de votre patience dans le débat précédent et donc je serai bref autant que je peux l'être sur ce nouveau point.

Sous réserve de quelques interventions sous diverses directions, nous n'entrerons pas ce soir dans une grande discussion sur les comptes. Il serait aisé de faire référence aux multiples discours des années précédentes, nous ne le ferons pas. Nous ne ferons pas non plus, ou seulement brièvement, une référence au 19 janvier 2011. En effet, nous avons découvert que les années électorales, le montant de la dette était communiqué de façon plus rapide, surtout lorsque les nouvelles étaient bonnes. Nous espérons que l'année prochaine aussi, en 2012, nous connaîtrons très rapidement ces chiffres. Enfin, nous nous étonnons, après avoir entendu les personnes qui sont intervenues précédemment, de n'avoir pas eu connaissance d'une augmentation de 1 % de la population lausannoise cette dernière année.

Sur les comptes 2010, je me contenterai, durant le temps de parole qui m'est imparti, de lire très brièvement un document que vous avez tous reçu mais qui n'a pas forcément été compris ou lu par les personnes qui regardent nos débats. Je lis un extrait du rapport du Service de la révision :

« Les comptes communaux présentent au 31 décembre 2010, compte tenu de la reclassification de la provision pour insuffisance de suivants – et une dette brute de Fr. 2,2 milliards, soit une régression par rapport à 2009 de respectivement Fr. 13,4 millions et Fr. 25 millions. Cette légère diminution de la dette ne doit toutefois pas occulter le fait que son niveau reste très important. De plus, les besoins futurs en matière de financement des différents grands projets prévus et envisagés par la Municipalité, les effets financiers négatifs de certains éléments hors investissements (recapitalisation supplémentaire de la CPCL entre autres), ainsi que l'incertitude planant sur la capacité future d'autofinancement (insuffisance de Fr. 85,5 millions prévue pour 2011) vont avoir une incidence certaine sur l'évolution de la dette à moyen terme. Cette situation, qui représente un risque financier non négligeable en cas de hausse des taux d'intérêts, doit être suivie avec une attention toute particulière.

Il n'y a pas lieu au moment des comptes de se prononcer sur les éléments contenus dans le budget, c'est une autre discussion. Dès lors, LausannEnsemble, composé des PDC

et des Libéraux-Radicaux, s'abstiendra sur les comptes 2010 et s'abstiendra aussi sur l'ensemble des directions pour les motifs évoqués précédemment.

M. Denis Pache (UDC) : – A l'examen des comptes 2010 de notre Ville, on peut se réjouir de retrouver les chiffres noirs avec un excédent de recettes de Fr. 13,4 millions. Surtout avec un budget, crédits supplémentaires compris, qui annonçait un déficit présumé de Fr. 48,9 millions, d'autant plus que la dette brute a été réduite de Fr. 25 millions.

Cependant, si on examine le commentaire des comptes, on s'aperçoit tout de suite que le revenu des impôts est supérieur de Fr. 37 millions, qu'aux Services industriels les ventes sont supérieures de Fr. 29 millions, pondérées bien sûr par des achats d'énergie de Fr. 5 millions, ce qui laisse tout de même Fr. 24 millions supplémentaires. Quant au dividende de EOS Holding, il a été supérieur de Fr. 6 millions. Si l'on additionne ces trois revenus supplémentaires, on totalise Fr. 67 millions. Je ne laisserai pas supposer qu'il s'agit là de bénéfices nets, notamment pour les Services industriels. A part les achats d'énergie, il y a d'autres charges liées, c'est bien clair. Toutefois, pour les Fr. 37 millions d'impôts supplémentaires et le dividende d'EOS, nous serons d'accord, je suppose, que les frais d'encaissement ne sont pas exorbitants.

Ces quelques exemples pour dire que si l'exercice 2010 se boucle ainsi, ce n'est pas seulement grâce à la rigueur de gestion de la Municipalité, mais aussi à un concours de circonstances favorables qui ne vont peut-être pas se répéter chaque année.

Par conséquent, une partie du groupe UDC s'abstiendra au vote final du préavis alors que d'autres accepteront l'exactitude des comptes 2010 et en prendront acte, sans pour autant souscrire totalement à la gestion financière de notre Ville.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Les comptes de la Ville se terminent sur un résultat positif en 2010. La Municipalité, épaulée par le Conseil communal, a poursuivi son travail de maîtrise des dépenses dans un environnement économique toujours difficile pour une large partie de la population.

Malgré tout, la majorité rose-rouge-verte a pu réaliser un certain nombre d'objectifs. Parmi ceux-ci, le groupe socialiste relève les efforts pour venir en aide aux plus démunis, aux familles et aux laissés-pour-compte. Nous relèverons également le travail de fond de la Ville en faveur de la culture et du bénéfice que nous retirons en termes de visibilité grandissante dans le monde entier. Enfin, citons que la sécurité des habitants de Lausanne a été largement assurée à leur satisfaction. Ce ne sont pas les quelques cris d'orfraies de certains qui pourront venir contredire ces résultats.

Au-delà des comptes favorables, la meilleure preuve pour la majorité en place a été reçue par la population lausannoise qui lui a maintenu sa confiance en la reconduisant dans ses

fonctions, tout comme elle a reconduit les orfraies de tout à l'heure dans les siennes. Les cris qui visaient à semer la peur n'ont récolté que l'assurance de leur propre existence.

Revenons aux chiffres, lesquels sont tenaces ; on nous en a déjà parlé un peu tout à l'heure, je serai donc assez bref sur le sujet. La dette a pu être légèrement diminuée, les charges sont moins élevées qu'en 2009 ; les revenus aussi, mais l'écart laisse cependant un résultat positif. C'est la septième année consécutive que les comptes affichent une amélioration par rapport au budget et ce dans toutes les directions. Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif sont également sous contrôle. Au-delà de la bonne maîtrise des comptes, on peut signaler l'augmentation des recettes au chapitre des recettes fiscales, alors que le taux d'imposition demeure inchangé. Ce qui signifie que de nouveaux contribuables, personnes physiques ou morales, sont venues s'installer dans la commune démontrant, si besoin est, que la vie à Lausanne est agréable, voire intéressante à tout point de vue.

Après un examen attentif des comptes et au vu de ce qui précède, le Parti socialiste au Conseil communal a décidé de suivre l'avis de la Commission des finances et d'accepter avec entrain les comptes de l'exercice 2010.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je me contenterai de répondre brièvement à certaines interventions.

Les vacances de postes tout d'abord : c'est en légère augmentation puisque, statistiquement, c'est autour de Fr. 14 millions à Fr. 15 millions par an, ou plutôt aujourd'hui autour de Fr. 17 millions ou Fr. 18 millions. Les vacances, cela peut être dû à diverses raisons, cela ne concerne pas tous les services, contrairement à ce que l'on croit. Le marché du travail a des particularités, et pour ceux qui sont relativement bien formés, il y a incontestablement une amélioration. Pour d'autres catégories, qui ne concernent pas tous les postes vacants à la Ville, c'est une situation très différente. Mais nous ne sommes pas là pour faire une analyse complète du marché du travail. Dans les domaines liés à la Ville, nous sommes compétitifs dans la plupart des secteurs, mais vous connaissez les fluctuations de l'économie. Lorsqu'il y a une crise, les fonctionnaires sont nettement mieux traités, mais lorsque c'est le plein boom, cela peut-être le contraire. Certaines gens sont tentés de faire le yo-yo et nous ne pouvons pas systématiquement, chaque fois que c'est le boom et pour des raisons de droits acquis, monter plus vite que l'économie privée pour ensuite ne jamais redescendre. Sinon, comme l'ont soutenu de multiples interventions dans le débat précédent sur le logement – dans lequel je me suis retenu à grand-peine d'intervenir –, cela conduit à la faillite !

Ensuite, les ressources fiscales, pour lesquelles il y a toujours un petit décalage. Les habitants pris en compte correspondent à l'augmentation de l'année précédente, elle a été de 2 %, soit 2500 habitants de plus. C'est un système à acomptes, il arrive que les déclarations d'impôts soient taxées douze mois plus tard, ce qui rend les comparaisons

difficiles. L'exercice précédent était caractérisé, dans toutes les communes vaudoises, par le rattrapage dit du BVR+, qui avait rapporté Fr. 25 millions à la Ville de Lausanne. Cette année a été moins « juteuse », c'est pour ça que les recettes descendent un petit peu. Mais il y a quand même un rattrapage de l'impôt à la source d'une dizaine de millions, à cause d'une panne informatique l'année précédente. C'est toujours assez compliqué de faire des prévisions précises avec ce qui est transmis par l'Etat, parce que nous n'avons connu la panne informatique que quatorze mois plus tard. Nous n'avons par conséquent pas pu l'intégrer dans notre planification financière. Cela dit, je préfère avoir de bonnes surprises fiscales que le contraire !

Le découvert, M. Hildbrand l'a dit, est de moins de Fr. 300 millions. Surtout sachant que Lavey est compté pour Fr. 1.– au bilan, cela montre que les actifs dépassent encore significativement la dette. En effet, le découvert englobe toutes les valeurs comptabilisées en positif et comparées aux endettements. Si l'on y ajoute quelques valeurs comme le Service des eaux, comptabilisé dans le découvert pour ses amortissements, Lavey pour un franc symbolique, et d'autres, on voit que nos actifs sont supérieurs à nos passifs. Mais il faut toujours rester prudent. Il s'agit de quelques centaines de millions de francs, et suivant ce que nous faisons, cela peut changer très vite. Si, d'aventure, notre dette se mettait à excéder significativement nos actifs – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – nous prendrions le même chemin que la Grèce, que certains ont tenté d'évoquer plusieurs fois ce soir. Il faudra évidemment éviter cette situation. Ce qui s'est passé jusque-là est rassurant, mais ce n'est pas l'euphorie pour autant et il faut rester prudent.

Cela dit, je ne ferai pas les arbitrages de la prochaine législature, surtout ce soir, où plusieurs choses ont déjà été dites. Mais lorsque j'entends les demandes d'investissements de tous ceux qui ont leurs priorités – pour ne pas dire leur dada ou leur manie –, je vois la dette filer à des profondeurs abyssales. La Municipalité doit faire des choix, si possible intelligents, pour faire les choses l'une après l'autre dans les divers domaines, en fonction du degré de priorité et parfois d'originalité. Des sociétés anonymes seront créées à la prochaine législature, notamment dans le domaine de la Step, pour l'investissement à venir.

En résumé, l'exercice est caractérisé par des conditions exceptionnellement favorables, notamment dans le domaine du gaz, avec le versement au fonds de réserve d'une somme considérable, supérieure à Fr. 20 millions. J'ose à peine vous dire – vous soutiendrez que j'aurais déjà dû vous en informer en juillet dernier –, mais je ne savais pas que la diminution de la dette est due pour l'essentiel au résultat climatique exceptionnel sur les ventes de gaz et un ou deux autres éléments. Sinon nous nous serions encore endettés de Fr. 5 millions ou Fr. 10 millions. Mais cet argent, dû à ces conditions exceptionnelles, a été mis en réserve pour pouvoir le rendre aux clients sans devoir augmenter les tarifs si, une année prochaine, les conditions étaient nettement moins bonnes.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je ne sais pas si je dois annoncer la bonne nouvelle à M. Hildbrand ou à M. le syndic. J'aimerais vous annoncer à l'un et à l'autre que l'année prochaine, en dormant, nous aurons encore de meilleurs résultats pour le découvert et à la dette réelle – pas nécessairement absolue. Pourquoi? Nous venons de voter la conclusion 2 du préavis précédent, et donc nous avons approuvé le principe d'actualiser les valeurs des immeubles au bilan. Par conséquent, nous aurons un actif amélioré, et le découvert sera encore moindre.

M. Mathieu Blanc (LE) : – Je ne souhaitais pas forcément intervenir à ce stade, mais certains des commentaires à gauche m'obligent à réagir.

Les Libéraux-Radicaux souhaitent – c'est le système libéral-démocratique que nous connaissons qui le veut – l'enrichissement de tous. Mais contrairement à M^{me} Tétaz, nous ne pouvons qu'être satisfaits que certains Lausannois s'enrichissent, en espérant que l'année prochaine tous les Lausannois s'enrichiront.

Je reviens ensuite brièvement sur ce qu'a dit M. Clivaz. Cette autosatisfaction fait plaisir pour lui! J'aimerais cependant lui rappeler que, comme disaient les Anciens, la roche Tarpéienne est proche du Capitole. J'espère que nous pourrions nous en souvenir d'ici quelques années. Oui, pendant la campagne électorale, nous avons mis en avant des préoccupations sur la sécurité, nous avons dit qu'il fallait harceler les dealers, des propos que nous avons retrouvés récemment dans la bouche d'une éminente membre du Parti socialiste. On verra quelle suite sera donnée à ces propos. Oui, les Libéraux-Radicaux sont contents de ce qu'ils ont dit à l'époque et ce soir pour les comptes. Pour les raisons qu'a évoquées notre chef de groupe Pierre-Antoine Hildbrand, il n'y a pas de motif particulier de tomber dans l'autosatisfaction.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aimerais tempérer quelque peu l'enthousiasme de M. Nsengimana sur l'amélioration de la valeur au bilan. A loyer égal, cela signifie une péjoration du rendement, ou alors je n'y comprends rien. Nous avons encore quelques belles passes d'armes en perspective dans cette salle.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelques précisions sur ce qui vient d'être dit.

Nous aurons évidemment un effet sur le bilan. Pas monstrueux, mais de quelques dizaines de millions, lorsque nous aurons réalisé l'opération dont parlait M. Nsengimana. Mais, Monsieur Chollet, nous n'encaisserons pas moins d'argent, donc les comptes seront identiques. Simplement pour les experts en calculs de rendement, cela donnera un moins bon taux. Ce qui devrait faire plaisir à M. Dolivo, maintenant qu'il sait que ce sera la même somme. Donc budgétairement, je ne sais pas où est le débat, en tout cas sur cet aspect.

D'autre part, heureusement pour la Commune, les deux ou trois grands dossiers où des recours nous ont fait traîner à n'en plus finir, du côté de Beau-Séjour, de l'Opéra et de deux ou trois autres endroits, ont été débloqués. Les investissements roulent et, sauf immense surprise, ces deux, voire ces trois prochaines années, nous aurons certainement des endettements dus à des couvertures insuffisantes d'autofinancement, de l'ordre de Fr. 30 millions à Fr. 50 millions par an. Ce qui aura déjà pour seul effet, sauf si nous stoppons des chantiers, et sans en rajouter dans l'assainissement énergétique, de faire deux fois la compensation de ce que M. Nsengimana vient d'évoquer.

Le président : – La discussion continue. La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close.

Je vais passer à l'examen des comptes, dicastère par dicastère.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Monsieur le rapporteur, avez-vous un commentaire ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Ma question touche au point 1102 Greffe municipal. A la ligne 1102.309, Primes accordées à trois chefs de service partis à la retraite, nous voyons qu'un montant de Fr. 13'000.– leur a été accordé. Est-ce une pratique usuelle ou une erreur d'écriture ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ces derniers vingt ou trente ans, la pratique variait dans chaque direction. Dans certaines, des chefs de service qui avaient travaillé vingt à quarante ans ont été fêtés par une verrée de départ, éventuellement accompagnée de flûtes. Ailleurs, c'était le bon repas et le cadeau offert non seulement par les collègues mais aussi – de manière raisonnable – sur les fonds du service, jusqu'à des ordres de grandeurs de Fr. 5000.– à Fr. 6000.–, dans les cas les plus élevés. La Municipalité a trouvé normal d'harmoniser la pratique. Il n'y a pas de raison que cela se fasse «à la tête du client» et aux humeurs ou habitudes des directions. Ensuite, pour une question de transparence, de regrouper toutes les dépenses de ce type sur ce poste. Les enveloppes vont de Fr. 3000.– à Fr. 5000.–, suivant les cas. Le cadeau ne consiste pas en un billet de banque, cela peut être une statue, un tableau, une participation à un voyage, bref, toutes sortes de choses différentes. Ils sont dorénavant comptabilisés de cette manière pour des gens qui ont fait une très longue carrière, sans compter leurs heures. Parce que, comme vous le savez, on ne rembourse pas les heures supplémentaires des chefs de service, à la Commune.

Le président : La discussion se poursuit sur Administration générale et Finances. La parole n'est pas demandée.

Monsieur le président de la Commission des finances, quelles sont les déterminations de la Commission sur cette direction ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les comptes de cette direction ont été approuvés par 9 oui et 4 abstentions.

Le président : – Si vous concluez comme la Commission des finances, je vous prie de l'exprimer en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec vingt-deux abstentions, sans opposition, vous avez accepté les comptes d'Administration générale et Finances.

Nous passons aux comptes de :

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Monsieur le président de la Commission des finances, avez-vous un commentaire ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Cela concerne la rubrique 2503, Pompes funèbres officielles. Le groupe Libéral-Radical et PDC tient à préciser que l'excédent de charges de Fr. 234'000.– aux Pompes funèbres ne correspond pas à la réalité du résultat financier 2010 de cet office commercialisé. En effet, si des mesures ont été prises par la direction et le service, comme la fermeture de la menuiserie, plusieurs collaborateurs émergeant au budget des PFO ont réalisé des prestations pour d'autres services de notre Administration sans que les coûts de celles-ci soient compensés par des imputations internes. Les PFO étant un service commercialisé, cette procédure aurait dû être appliquée et par là l'excédent de charges serait nettement inférieur aux Fr. 234'000.– figurant dans la brochure des comptes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Cet élément est en effet apparu en Commission des finances, M. Cachin en a déjà parlé. Il est évident que ce qui s'est passé n'est pas correct d'un point de vue comptable. Les comptes 2010 ne peuvent pas être retouchés, mais la Municipalité régularisera la situation pour 2011 puisqu'il y a aussi un bilan aux PFO. Concrètement, nous allons rechercher les montants et nous allons faire cette imputation interne sur 2011. Cela fera un décalage d'une année pour ces comptes. Ce n'est pas admissible qu'un service commercialisé, en difficulté, en plus, et à qui il est fait des reproches, exécute des travaux gratuitement pour d'autres services. Même si, éventuellement, l'autre service ne lui aurait pas donné de travaux s'il avait dû l'inscrire à son budget...

Le président : – Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer sur cette direction ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc

close sur cette direction. Monsieur le président, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au vote, les comptes de cette direction ont été approuvés par 9 oui et 4 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui suivent les déterminations de la Commission des finances l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec le même nombre d'abstentions, sans opposition, vous avez accepté à la majorité les comptes de cette direction.

Nous passons à la direction de :

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Monsieur le président de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter.

Le président : – Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close sur cette direction. Monsieur le président, quelles sont les déterminations de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les comptes de cette direction ont été approuvés par 10 oui et 3 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui suivent les déterminations de la Commission des finances l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec toujours à peu près le même nombre d'abstentions, mais sans opposition, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Nous passons à la direction de :

4. TRAVAUX

Monsieur le président de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – La parole est-elle demandée sur les comptes de cette direction ? Ce n'est pas le cas, la discussion est donc close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les comptes de cette direction ont été approuvés à l'unanimité.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui suivent la Commission des finances l'expriment en levant la main.

Oppositions ? Abstentions ? Toujours dans les mêmes proportions d'abstention, vous avez accepté les comptes de la Direction des travaux.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Monsieur le président de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Pour cette direction, les sous-commissaires ont constaté, à partir d'une information du chef du service, que la rubrique 5800.314 qui affiche des dépenses inférieures de Fr. 518'289.– incluait un crédit supplémentaire de Fr. 1'100'000.–. Ce crédit supplémentaire n'a pas entièrement été dépensé sur 2010 et, sans tenir compte de ces dépenses, le dépassement de la rubrique 5800.314 aurait été de Fr. 262'119.–. Ce montant aurait dû être signalé comme dépassement de crédit et une observation a donc été proposée invitant le directeur de la DEJE à faire appliquer les dispositions communales prévues au chiffre 1.322 du ROCF.

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) : – Comme l'a signalé le président de la Commission des finances, je ne veux pas revenir sur le sujet, mais simplement signaler que le groupe Libéral-Radical et PDC se pose des questions sur la procédure du suivi financier de cette direction par la comptabilité de direction et surtout par le Service de la révision. Qui n'hésite pas à bloquer des bons de commande ou d'adjudications, voire des factures, si les règles comptables ne sont pas respectées. Nous avons de la peine à comprendre comment on a pu puiser dans le solde du crédit pour faire des travaux non prévus.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion sur les comptes de cette direction est donc close.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au vote, les comptes de cette direction ont été approuvés à l'unanimité.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui suivent les déterminations de la Commission des finances, y compris l'observation, l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec quatre oppositions et environ le même nombre d'abstentions que précédemment, vous avez accepté les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Nous passons à la direction de :

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Monsieur le président de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : Merci, la discussion est ouverte.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – M. Bourquin a fait un boulot qui n'était pas si mal, économiquement. Peut-être que politiquement, nous n'étions pas sur la même longueur d'onde, mais il faut souligner que le travail qu'il a accompli dans son dicastère tenait la route. Et une petite question, elle n'est pas ironique : a-t-il aussi eu droit à une prime à la retraite ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les municipaux arrivant en fin de carrière bénéficient du même type de traitement que les chefs de service.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Monsieur le président de la Commission des finances, les déterminations.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au vote, les comptes de cette direction ont été approuvés par 9 oui et 3 abstentions.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui suivent les déterminations de la Commission des finances et qui acceptent ces comptes l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Sans opposition et avec le même nombre d'abstentions que précédemment, vous avez accepté les comptes de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Nous passons à la direction des :

7. SERVICES INDUSTRIELS

Monsieur le président de la Commission des finances ?

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – A l'examen de cette direction, il a été constaté qu'un certain nombre de prestations non facturées étaient offertes par les Services industriels pour des manifestations, pour des montants qui pouvaient être très divers. Suite à la remarque des sous-commissaires, la Commission des finances a souhaité plus de transparence dans les prestations non facturées de la part des différents services de l'Administration.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – La Direction des Services industriels est évidemment très importante pour la Ville. Nous imaginons toujours les recettes de la Ville dépendant des contribuables, les particuliers comme les entreprises, qui se sont bien comportées, si je puis dire, pendant la crise que nous avons traversée. D'autre part, il y a, pour plus de 37 % des recettes de la Ville et 32 % de ces

charges, les résultats des Services industriels. De l'avis des chefs de service que nous avons eu l'occasion de rencontrer avec M. Jean-Charles Bettens, conseiller communal, l'exercice 2010 était un des meilleurs de l'histoire des Services industriels, en particulier grâce aux ventes du gaz. Le gaz a été facturé dans les acomptes à un prix plus haut que prévu, il a été acheté avec une force du franc plus élevée que prévu, et en plus la consommation a été très importante. On a un triple effet sur le gaz. Je ne vous parlerai pas des autres services, mais il faut rester très attentifs, voire inquiets, pour le multimédia. Nous ne pouvons évidemment pas nous désintéresser de ce domaine, très important pour l'avenir de la Ville.

Le président : – La discussion se poursuit sur les comptes de cette direction. La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission des finances.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La commission a approuvé les comptes de cette direction par 11 oui et 3 abstentions.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui suivent la détermination de la Commission des finances l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Sans opposition et toujours dans la même proportion d'abstentions, vous avez approuvé les comptes des Services industriels.

Nous en avons terminé avec les directions passées au crible. J'ouvre une discussion finale.

Discussion finale

M. Claude Alain Voiblet (UDC) : – A titre personnel, je refuserai les comptes et je me permets d'évoquer deux éléments pour motiver mon refus.

Le premier élément est simple : il s'agit de la garantie résiduelle en faveur de la CPCL de Fr. 730 millions, comptabilisée hors bilan. Pourtant la Cour des comptes a fait savoir dans son rapport d'audit, à juste titre d'ailleurs, que ce montant devait être porté au bilan de la Ville. Cela signifierait une dette de plus de Fr. 3 milliards pour la Ville. J'aimerais montrer la justesse des propos de la Cour des comptes : pas plus tard que dans l'exercice 2009, nous avons inclus dans le ménage courant Fr. 350 millions de biens de la Ville pour financer la CPCL. Cela démontre bien, blague mise à part, que si nous avions eu ce montant au bilan de la Ville, la situation aurait été différente. Cela justifie à mon sens pleinement la remarque de la Cour des comptes. Ce montant est connu, il s'agit de Fr. 730 millions qui sont mentionnés dans le rapport dans les hors-bilan. Je ne comprends par pourquoi il ne pourrait pas être inclus dans l'exercice 2010.

La deuxième raison à mon refus est la suivante. Dans une de mes interpellations, qui n'a pas encore été traitée,

concernant l'audit sur les locations de la Ville, une question demandait quel était le rendement des biens de la Ville et quelle était la valeur vénale de ce patrimoine. Je me suis étonné de la réponse : on me dit qu'on est en train de calculer la valeur vénale de ces biens. Depuis des années, chaque fois que le syndic présente les comptes de la Ville avec le déficit, il dit que celui-ci n'est pas bien grave parce que les actifs mobiliers et immobiliers de la Ville couvrent largement ses dettes. Je m'étonne que cette réponse à mon interpellation affirme qu'on ne connaît pas la valeur vénale des immeubles et qu'aujourd'hui on arrive à justifier les dettes de la Ville par rapport à ça.

La connaissance de ces deux faits m'incite à ne pas accepter les comptes 2010.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je voterai les comptes, je ne les commente donc pas. Ce que je vais dire relève plutôt de la politique politicienne. Je me réjouis beaucoup d'entendre M. Claude-Alain Voiblet, tout récemment entrée au Grand Conseil, dire tout le bien qu'il pense de la Cour des comptes. Je me réjouis de le voir soutenir cette Cour des comptes, quand bien même le chef de son parti ne souhaite qu'une chose : la supprimer. Monsieur Voiblet, je vous remercie de votre soutien.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Nous avons déjà répondu à une interpellation de M. Voiblet relevant ce qu'il vient de souligner sur la CPCL. Comme il dit exactement la même chose, soit les réponses de la Municipalité ne l'intéressent pas, soit il a décidé qu'il avait définitivement raison, quoi qu'il lui soit expliqué.

Il ne faut pas confondre la dette communale avec un risque potentiel. Même le Fonds monétaire international (FMI) n'a jamais confondu une dette avec un risque potentiel. Là, Monsieur Voiblet, vous innovez de manière certainement très politicienne, mais totalement injustifiée. Le risque CPCL, c'est-à-dire celui où la Ville disparaît du jour au lendemain, les retraités sont tout juste payés ou tout juste pas parce que c'est limite avec les fonds de CPCL, tous les autres perdent leur 2^e pilier – parce que c'est ça que vous évoquez – n'existe pas. Ce risque potentiel existe peut-être en cas de catastrophe atomique : il n'y aurait plus un habitant ici, donc plus personne pour demander des retraites. Un risque potentiel n'est pas comptabilisé comme une dette réelle. C'est de la comptabilité. Vous pourrez me le dire mille fois, je serai obligé de vous répéter la même chose. Mais je me lasserai probablement plus vite que vous, et pourtant j'ai la réputation de vouloir toujours avoir le dernier mot.

Concernant l'autre aspect, la réponse que nous vous avons donnée est juste, mais elle ne l'est que sur une très faible proportion d'actifs. Evidemment, tous les actifs immobiliers de la Ville sont inscrits pour une valeur. Toutefois, comme nous l'avons dit dans le préavis précédent et comme nous commençons à le faire déjà depuis quelques années, comme nous l'avons fait avec Colosa pour qu'elle

passé à la CPCL, nous réévaluons la valeur vénale des actifs pour l'inscrire au bilan. Il y aura des baisses en certains endroits, mais dans la plupart des cas, il y aura des hausses. Mais d'après ce que nous savons globalement sur ces actifs, il s'agit de quelques dizaines de millions au maximum. Le découvert actuel est inférieur à Fr. 300 millions et j'ai seulement signalé que certains actifs importants comme l'usine de Lavey étaient inscrits au bilan pour un franc, ou même zéro. Bien sûr, si par hasard nous devions nous séparer de quelques-uns de ces actifs, nous ne les vendrions certainement pas pour zéro franc. Indépendamment des problèmes de concession, de renouvellement ou toutes ces choses, ce n'est pas un bradage organisé. Donc je dis simplement, sans faire un calcul exhaustif, qu'à l'évidence, les actifs de la Ville dépassent aujourd'hui encore les passifs de quelques centaines de millions au moins. Je n'ai rien dit de plus et je crois que mon calcul était transparent.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Pour l'interpellation que le syndic mentionne, j'ai bien reçu une réponse, comme il le dit, mais cette affaire n'a pas encore été traitée ici. Par conséquent, Monsieur le Syndic, vous ne pouvez pas savoir si je suis d'accord ou pas avec vos réponses.

D'autre part, j'aimerais que le syndic nous dise si la Cour des comptes a demandé dans son audit que la garantie hors bilan apparaisse dans les années à venir au bilan de la Ville. J'aimerais qu'il me réponde par oui ou par non. Est-ce mentionné dans l'audit de la Cour des comptes ? Ce n'est pas Claude-Alain Voiblet qui a inventé quelque chose, il l'a lu dans l'audit de la Cour des comptes.

Le syndic ironise en disant ce que pourrait être un risque potentiel. Il faut une catastrophe mondiale je ne sais à quel niveau pour que nous devions mettre cet argent à disposition de la CPCL. Il oublie un peu vite qu'en 2009, Fr. 350 millions d'actifs de la Ville ont été injectés dans la Caisse de pensions et qu'en 2012, compte tenu des premiers indicateurs que nous connaissons maintenant et des chiffres qu'il avait cités en commission, nous devons encore assumer un risque potentiel supplémentaire de Fr. 200 millions. Ce qui fera à peu près Fr. 550 millions. C'est une broutille pour la Ville si je comprends bien ce que dit le syndic ce soir. Moi, je prétends que ces Fr. 550 millions devaient être pris en compte dans le bilan de la Ville et pas hors bilan. Cela nous éviterait des surprises.

Quant aux propos de M. Ferrari, c'est une discussion tout à fait différente de savoir si la Cour des comptes se justifie ou non comme un outil de contrôle de l'Etat ou le travail qu'elle fait. Il faut séparer les deux choses et j'espère qu'il en est capable.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Monsieur Voiblet, ce n'est pas ce que vous avez demandé tout à l'heure. Les Fr. 350 millions sont bien sûr maintenant pris en compte. Ils ont été votés par le Conseil et, heureusement, en grande partie Fr. 150 millions ont été compensés par les rentrées d'Alpiq

et des événements positifs pendant l'année 2009 et les autres par Colosa et des actifs immobiliers. De ce point de vue, le bilan de la Ville est en ordre.

L'ordre de grandeur pour le prochain et dernier effort afin de satisfaire à la nouvelle loi fédérale, cité par M. Voiblet, est exact. Les modalités, en revanche, doivent encore être négociées. Elles auront cependant, en principe, des conséquences faibles sur le budget lui-même, à défaut de la dette. En effet, comme vous le savez, les caisses de pensions ont besoin d'avoir un actif montrable pour toutes sortes de raisons, toutes couvertures officielles. Mais n'anticipons pas de six ou neuf mois ce préavis, le moment venu, cette somme entrera dans le bilan.

En revanche, vous avez dit tout à l'heure que la totalité des engagements, vous avez parlé de Fr. 700 millions ou Fr. 800 millions, je ne sais plus, devait être considérée comme faisant partie de la dette. Non. C'est une grande différence. Mais cela fait partie des risques, ce que vous trouverez dans la réponse à votre interpellation, et inscrit hors bilan dès que la nouvelle loi sera entrée en vigueur, l'année prochaine ou la suivante. Celle-ci est beaucoup plus précise que l'ancienne sur ce plan.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – M. le syndic vient de dire que nous devons cette dépense de Fr. 200 millions. Il le sait, il nous le dit maintenant. Alors expliquez-moi pourquoi on ne la met pas au bilan de la Ville. Il faudra sortir cet argent, donc il faudra l'avoir en réserve. Evidemment, si l'on ajoute ces Fr. 200 millions, ça change un petit peu l'exercice 2010. Et nous sommes en période électorale.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Chacun sait que, par métier, M. Voiblet est en campagne électorale trois cent soixante-cinq jours par année, cela fait partie de ses fonctions.

Monsieur Voiblet, je serais tenté de vous donner raison si vous trouvez un processus qui me permette d'activer les Fr. 200 millions en question sans passer par le Conseil communal. Nous gagnerions beaucoup de temps en débat, car vous interviendriez sûrement cinq cents fois. Mais... Mais je ne peux pas faire une chose pareille tant que le crédit d'assainissement n'a pas été octroyé par le Conseil communal, comme vous le savez. C'est seulement à ce moment-là qu'une telle dépense est activable. Et je ne crois pas qu'on arrivera à convaincre l'Etat que cela nous permet de gagner beaucoup de temps. On pourrait peut-être retoucher les comptes 2010 ?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Monsieur le syndic, est-ce qu'on fait des réserves pour les SI ? La réponse est oui. Est-ce qu'on peut faire une réserve pour la CPCL ? La réponse, c'est aussi oui.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les SI ont une activité multi-annuelle, avec des exercices parfois très positifs et parfois moins. Il s'agit d'en régulariser le résultat. La nouvelle Loi fédérale sur les caisses de pensions entrant en vigueur

l'année prochaine – elle vient d'être votée par le Parlement – n'était pas sortie du délai référendaire au moment où les comptes ont été établis.

Comme d'habitude, vous mélangez tout pour continuer à diffuser le brouillard, spécialité dans laquelle vous excellez. Quoi que vous disiez ensuite, ce sera ma dernière réponse, cela vous laissera donc le dernier mot. Je n'aimerais pas qu'à minuit et demi, pour la quatre cent septantième fois, M. Voiblet répète en gros ce qu'il a déjà dit, ce serait une perte de temps pour tout le monde.

Le président : – La discussion finale se poursuit. La parole n'est plus demandée. Cette discussion finale est close. Nous passons au vote de la conclusion de ce préavis. Monsieur le président de la Commission des finances, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. David Payot (AGT), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au vote, la conclusion du préavis 2011/28 a été acceptée par 9 oui et 5 abstentions.

Le président : – Nous allons voter cette conclusion qui demande d'approuver les comptes 2010 tels qu'ils ont été présentés dans le préavis 2011/28. M^{mes} et MM. les conseillers qui suivent les déterminations de la Commission des finances et qui approuvent ce préavis l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? On va prendre les chiffres exacts. Avec vingt-deux abstentions et six oppositions, vous êtes une majorité à accepter les comptes 2010 de la Commune. Nous en avons terminé avec cet objet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2011/28 de la Municipalité, du 20 avril 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2010 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2011/28, du 20 avril 2011.

Le président : – Nous avons encore deux préavis financiers. J'appelle à la tribune M. Jean-Pierre Trezzini, vice-président de la Commission des finances et rapporteur du préavis 2011/31.

Crédits supplémentaires pour 2011**(1^{re} série)**

Préavis N° 2011/31

Lausanne, le 25 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1503 du préavis)</i>	<u>7'993'900.-</u>	<u>306'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1531 du préavis)</i>	<u>1'073'100.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1537 du préavis)</i>	<u>82'000.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et Finances	Sécurité publique et Sports	Culture, Logement et Patrimoine	Travaux	Enfance, Jeunesse et Education	Sécurité sociale et Environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	1'323'800 (indexation des traitements)							1'323'800
	301 Traitements	336'700	28'000	52'900			155'700		573'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	29'000	7'000	4'600			13'600		54'200
	304 Cotisations à la Caisse de pensions	46'900		1'700			21'700		70'300
	305 Assurance accidents						1'100		1'100
	310 Imprimés et fournitures de bureau						10'000	40'000	50'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				35'000		19'100	593'900	648'000
	312 Eau, énergie et chauffage			47'000					47'000
	313 Marchandises						10'600		10'600
	314 Entretien des biens immobiliers		50'000	402'000	90'000	1'720'000	126'000		2'388'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			87'000					87'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			128'500	5'200		16'800	25'800	176'300
	317 Déplacements, débours, dédommagements	9'000							9'000
	318 Autres prestations de tiers	30'000	25'000	387'000	169'000	150'500	207'400	140'600	1'109'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	50'000			22'700		6'500		79'200
	352 Participation à des charges de communes				9'800				9'800
	365 Subventions à des institutions	250'000	1'000'000	41'000			30'000		1'321'000
390 Imputations internes				35'800				35'800	
	TOTAL PAR DIRECTION*	751'600	1'110'000	1'151'700	367'500	1'870'500	618'500	800'300	7'993'900
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>50'000</i>	<i>19'600</i>	<i>81'000</i>	<i>15'000</i>	<i>140'600</i>		<i>306'200</i>
	Page du préavis	page 1504	page 1507	page 1510	page 1516	page 1518	page 1522	page 1528	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 545'774'700.–	Fr. 1'323'800.–

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2011.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2010, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,288 % (indice 104.2).

La précédente indexation de 1,46 % (indice 103.9) a été accordée le 1^{er} janvier 2009.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		1200 Service du personnel	1202 Cellule ARC	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	129'000		207'700	336'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	11'100		17'900	29'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	24'500		22'400	46'900
	317 Déplacements, débours, dédommagements		9'000		9'000
	318 Autres prestations de tiers			30'000	30'000
	319 Impôts, taxes et frais divers			50'000	50'000
	365 Subventions à des institutions			250'000	250'000
	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	164'600	9'000	578'000	751'600
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	Page du préavis	page 1505	page 1505	page 1505	

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	Fr. 5'114'600.–	Fr. 129'000.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 423'600.–	Fr. 11'100.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 819'900.–	Fr. 24'500.–

Afin de mener à bien les différentes missions du service :

- prolongation à durée limitée de 1.3 ETP (projets PeopleSoft) ;
- augmentation limitée dans le temps de 0.5 ETP (projet Equitas : suite au départ de la cheffe de projet et à 2 congés maternités simultanés).

1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl.
1202.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 1'000.–	Fr. 9'000.–

Un budget de Fr. 10'000.– avait été discuté et prévu pour ce poste par la cellule ARC. Suite à une erreur de saisie de la comptabilité, nous avons découvert que seule une somme de Fr. 1000.– était à disposition pour 2011. La présente demande a donc pour seule visée de rétablir dans la base informatique comptable le montant initialement prévu.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	Fr. 3'419'200.–	Fr. 207'700.–
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 285'000.–	Fr. 17'900.–
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 523'300.–	Fr. 22'400.–

Application de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)

La LHR oblige les Communes suisses à introduire dans le registre des habitants les numéros fédéraux de bâtiment (egid) et de logement (ewid) figurant dans le Registre fédéral des bâtiments (RegBL). Le délai imparti par la loi est le 31 décembre 2012. A partir de cette date, les propriétaires des bâtiments et/ou leurs mandataires devront fait figurer sur le contrat de bail les identificateurs egid et ewid. Le recours aux données des propriétaires est incontournable et de très nombreuses vérifications sont à prévoir. La nature compliquée des travaux oblige la Municipalité à prévoir une équipe adéquate pour exécuter ses tâches comprenant 5 auxiliaires, dès le 1^{er} septembre, un collaborateur technique pour assistance à la conduite du projet et un informaticien, dès le 1^{er} juin.

		Budget	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 1'105'000.–	Fr. 30'000.–

En avril 2008, le Conseil communal a adopté une résolution souhaitant que la Municipalité participe à la mise sur pied d'une manifestation publique traitant des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine.

Le projet a été confié à Amnesty International qui, en collaboration avec la Cinémathèque, s'est proposé d'organiser un festival de cinéma sur les droits humains en Chine. Les organisateurs ont proposé de reporter le festival, initialement prévu en 2009, à fin septembre – début octobre 2010. Cette période ne convenant pas à la Municipalité pour des raisons d'agenda, la date du festival a finalement été déterminée, d'entente avec les organisateurs, soit du 23 au 27 mars 2011. Le montant de la contribution de la Ville à cette manifestation a été fixé à Fr. 30'000.–, somme équivalente au coût de déplacement des municipaux en Chine en 2008. Un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– avait été accordé en 2009, crédit qui n'a pas été dépensé.

		Budget	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 119'000.–	Fr. 50'000.–

Le Canton de Vaud vient d'adopter un nouveau dispositif social, les PC Familles et la rente-pont AVS. Le système vise à apporter une aide aux familles avec enfants de moins de 16 ans et aux personnes au chômage proches de l'âge de la retraite. Un référendum a été lancé contre ce dispositif, qui sera soumis au peuple le 15 mai prochain.

Les PC Familles s'adressent aux personnes domiciliées dans le canton de Vaud depuis au moins trois ans, disposant d'un permis de séjour, qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans. La rente-pont concerne les chômeuses de plus de 62 ans et les chômeurs de plus de 63 ans en fin de droit, également domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins trois ans.

Le Canton et les Communes prennent en charge les deux tiers du financement. Pour le tiers restant, il est prévu de prélever une cotisation de 0,06 % sur le salaire déterminant pour l'AVS auprès des employeurs et des personnes salariées ou exerçant une activité indépendante.

Un référendum provenant des milieux économiques a été lancé contre ce projet, au motif de prélèvement supplémentaire sur les salaires que prévoit le projet.

L'adoption du dispositif se traduira par des effets positifs sur les finances communales :

- une cotisation supplémentaire sur les salaires des employés communaux, d'un montant estimé de Fr. 1 million par année pour l'ensemble du Canton ;
- un impact positif sur les recettes fiscales du fait des impôts payés par les bénéficiaires des prestations (Fr. 1,3 million) ;
- des impacts sociaux combinés comprenant : hausse des prestations, part des employeurs au financement, réduction des dépenses RI représentant une économie globale de Fr. 4 millions (réduction de la facture sociale) ;
- au total, les Communes devraient donc économiser Fr. 4,3 millions, tous effets confondus, dont 18 à 20 % à la charge de la seule Ville de Lausanne ;
- les chiffres ci-dessus représentent les montants escomptés au titre de l'exercice 2011. Ils devraient augmenter pour atteindre Fr. 5,1 millions en 2014.

Selon la jurisprudence, les Communes sont habilitées à s'engager dans une campagne pour une votation concernant un autre niveau institutionnel et pour autant que leurs intérêts soient directement touchés par l'objet soumis au vote. Ces deux conditions sont remplies en l'occurrence.

		Budget	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 3'970'000.–	Fr. 250'000.–

Depuis longtemps, le Vivarium de Lausanne connaît une situation financière critique, qui est devenue dramatique il y a une année et demie environ. Si un plan de sauvetage n'est pas mis en œuvre, la fermeture du Vivarium deviendra inévitable. Des discussions ont été menées entre le Canton et la Ville afin de rechercher une solution viable, qui repose sur un effort partagé des deux partenaires. Il convient de rappeler que la Ville est le principal créancier du Vivarium (factures des SIL et impôt sur les divertissements) pour un montant de près de Fr. 240'000.–.

Une solution viable ne peut reposer que sur un assainissement financier appuyé par une gestion transformée. Pour y arriver, les axes suivants ont été proposés :

- mise en place d'une nouvelle équipe de gestion, sans le fondateur du Vivarium ;
- restructuration du fonctionnement concernant la gestion animale et muséographique ;
- insertion du Vivarium dans un réseau ;
- recherches de nouvelles recettes, en particulier basées sur la prestation de services notamment envers l'Etat ;
- assainissement technique et immobilier des installations.

Quant au volet financier, il repose sur les éléments suivants (en plus de la recherche de nouvelles recettes) :

- assainissement des dettes actuelles à hauteur de Fr. 250'000.–;
- apport financier (cash) permettant des travaux de remise en état urgents ;
- renégociation des crédits bancaires afin de diminuer la charge des intérêts ;
- augmentation de la subvention de l'Etat de Fr. 40'000.– à Fr. 60'000.–;
- maintien de la subvention de la Ville à Fr. 60'000.–.

Le contrôle cantonal des finances, consulté sur le plan d'assainissement, a suggéré que la part de chaque partenaire soit fixée à Fr. 250'000.– afin de maximiser les chances de réussite du projet. Le Conseil d'Etat et la Municipalité ont accepté cette proposition. L'alternative serait la faillite qui verrait la Ville perdre un montant équivalent à celui qui lui est demandé. Il faut relever encore que le bâtiment est inexploitable pour autre chose que sa destination actuelle, que le Vivarium est unique en Suisse (sa disparition serait pénalisante) et que les dégâts en matière de communication ne seraient pas à négliger.

Pour les raisons explicitées ci-dessus, la Municipalité a accepté le principe du sauvetage du Vivarium à parité égale avec l'Etat, soit Fr. 250'000.– pour chacun des partenaires. Elle a aussi accepté de déléguer le chef du Devcom au Conseil de Fondation du Vivarium, afin de vérifier le bon déroulement du plan de sauvetage.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2000 Administration et comptabilité	2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2501 Office de la sécurité civile	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	28'000				28'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'000				7'000
	314 Entretien des biens immobiliers				50'000	50'000
	318 Autres prestations de tiers			25'000		25'000
	365 Subventions à des institutions		1'000'000			1'000'000
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS		35'000	1'000'000	25'000	50'000	1'110'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50'000</i>	<i>50'000</i>
Page du préavis		page 1508	page 1508	page 1508	page 1509	

200 Service administratif*2000 Administration et comptabilité*

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitement	Fr. 1'479'000.–	Fr. 28'000.–
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 123'000.–	Fr. 7'000.–

Suite au départ à la retraite, au 31 décembre 2010, d'une collaboratrice n'ayant, en raison d'une absence pour cause de maladie qui s'est finalement prolongée jusqu'à fin 2010, pas pu prendre les jours de congé qui lui étaient dus, il a fallu payer ces derniers à l'intéressée sur l'exercice 2011.

En outre et surtout, le bureau de la comptabilité de direction, rattaché au Service administratif, doit faire face, depuis le 19 juillet 2010, à l'absence, pour cause de maladie, du sous-chef comptable, absence assortie de la démission du chef comptable, pour fin décembre 2010, avec arrêt effectif du travail le 16 novembre 2010, pour que l'intéressé puisse prendre les congés auxquels il avait droit. Pour permettre d'accompagner l'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2011 du nouveau chef comptable, ainsi que d'accomplir les tâches les plus urgentes, il a fallu et il faut encore recourir à l'aide de collaborateurs internes et externes à l'Administration communale, ce qui implique de payer des heures supplémentaires et des salaires.

Il apparaît donc, en l'état actuel de la situation, nécessaire, afin d'éviter un important dépassement dans les comptes de 2011, d'allouer un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.–.

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
2101.365	Subventions à des institutions	Fr. 5'276'500.–	Fr. 1'000'000.–

En date du 30 juin 2009, le Conseil communal a adopté les conclusions du préavis N° 2009/17 du 8 avril 2009, «Aide financière en faveur du comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011». Cette décision autorisait la Municipalité à accorder une subvention de Fr. 500'000.– et une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.– également au Comité d'organisation (CO) de la World Gymnaestrada Lausanne 2011. Ces sommes pouvaient être libérées sous forme de prêt immédiat, sans intérêt et sans garantie, et devaient être inscrites au budget de fonctionnement 2011, portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel de Fr. 1 million.

Pour permettre au CO de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 de faire face à ses besoins financiers, le million de francs en cause lui a déjà été versé, de manière échelonnée, entre 2009 et 2010.

Lors de l'établissement du budget de fonctionnement pour l'année 2011, il a été omis d'inscrire la somme de Fr. 1'000'000.– (subvention: Fr. 500'000.– et garantie de couverture de déficit: Fr. 500'000.–). C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 1'000'000.–, à inscrire sous la rubrique 2101.365 «Subventions à des institutions» du budget du Service des sports, s'avère nécessaire.

220 Service de la police du commerce*2201 Inhumations et incinérations*

		Budget	Crédit suppl.
2201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 90'000.–	Fr. 25'000.–

Suite à des difficultés relationnelles au sein de l'Office des inhumations et des incinérations, qui se sont aggravées au fil du temps et qui n'ont pas pu être résolues, malgré plusieurs mesures prises par le passé, l'office s'est retrouvé confronté à une situation de crise.

Après audition des protagonistes et de l'encadrement, en collaboration avec le Service du personnel, il s'est avéré nécessaire de faire appel à un intervenant externe, avec mandat d'analyser la situation, puis de proposer et de mettre en œuvre des mesures propres à rétablir un climat de travail serein et constructif au sein de cette unité.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour absorber le coût de cette intervention, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.– s'avère nécessaire.

250 Service de protection et sauvetage

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 110'000.–	Fr. 50'000.–

Le fonctionnement du système de régulation du chauffage de la construction de protection civile des Bergières, qui est tombé en panne en 2010, devient des plus aléatoires. En effet, selon les entreprises spécialisées dans l'entretien de ce genre d'équipement, il n'existe plus de pièces de rechange pour ce type d'installation, qui date de 1975. De plus, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) n'autorise plus le système de régulation électronique, qui équipe l'installation existante, mais uniquement un système de régulation thermoélectrique. L'acquisition d'une nouvelle installation de régulation s'avère dès lors indispensable. Le coût total de celle-ci, y compris les raccordements électriques, s'élève à Fr. 50'000.–, montant qui ne peut pas être supporté par le budget annuel de l'Office de la sécurité civile. C'est pourquoi l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Cependant, l'OFPP a admis de prendre en charge, par le biais d'une subvention, la totalité des coûts de cette opération, soit Fr. 50'000.– enregistrée sur la rubrique 2501.460 « Subventions de la Confédération ».

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S									TOTAL PAR NATURE	
		3200 Forêts	3201 Domaines	3202 Vignobles	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements								42'800	10'100	52'900	
	303 Cotisations aux assurances sociales								3'700	900	4'600	
	304 Cotisations à la Caisse de pensions								1'700		1'700	
	312 Eau, énergie et chauffage							47'000			47'000	
	314 Entretien des biens immobiliers	58'000	35'000			156'000	63'000			90'000	402'000	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		23'000	21'000						43'000	87'000	
	316 Loyers et redevances d'utilisation							128'500			128'500	
	318 Autres prestations de tiers				150'000				235'000		2'000	387'000
	365 Subventions à des institutions								41'000			41'000
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	58'000	58'000	21'000	150'000	156'000	238'500	235'000	89'200	146'000	1'151'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>19'600</i>	<i>0</i>	<i>19'600</i>		
Page du préavis	page 1510	page 1511	page 1512	page 1512	page 1512	page 1513	page 1513	page 1514	page 1515			

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 50'000.–	Fr. 58'000.–

Le tourniquet d'entrée de la Tour de Sauvabelin est définitivement hors d'usage. Son remplacement est indispensable afin de garantir la sécurité des usagers et de contrôler l'accès du public sur la tour. L'accès doit être fermé lors de conditions météorologiques défavorables (vent, neige, fortes pluies). Pour des raisons de sécurité également, il n'est pas possible d'autoriser la présence de plus de 50 personnes sur la tour simultanément.

Actuellement, la porte de secours est ouverte en permanence durant la journée et cette situation n'est pas satisfaisante sur le plan de la sécurité des usagers.

De plus, le système de transmission des données par natel est obsolète et doit également être remplacé par une transmission informatique qui permettra ainsi de gérer également le tourniquet depuis un poste à distance.

Une partie de ces frais sera prise en charge par le budget de fonctionnement du SOI. Ils ne sont par conséquent pas compris dans le montant ci-dessous.

Les devis estimatifs en notre possession sont les suivants :

Achat tourniquet	Fr.	28'000.–
Porte de secours	Fr.	2'000.–
Maçonnerie socle béton de base pour tourniquet	Fr.	4'000.–
Electricité et liaisons	Fr.	20'000.–
Menuiserie (interne Ville de Lausanne)	Fr.	2'000.–
Divers et imprévus	Fr.	2'000.–

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl.
3201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 170'000.–	Fr. 35'000.–

Domaine des Amburnex

La chaudière à vapeur à basse pression, installée à la fin des années 1980, qui permet de chauffer le lait pour la fabrication du fameux « gruyère d'alpage des Amburnex » a montré des signes de fuite à la fin de la saison dernière. Confiée à un spécialiste pour réparation, il s'avère finalement qu'il n'est pas possible de colmater les fuites de cette chaudière et qu'il importe donc de la remplacer par une nouvelle. La fourniture et l'installation de cette nouvelle chaudière, indispensable pour la fabrication du fromage, est devisée à Fr. 27'000.– TTC.

D'autre part, pour assurer le respect des normes de production du fromage et la qualité de celui-ci, il est maintenant nécessaire d'installer un système de traitement de l'eau avec des rayons ultra-violet. Ce système, qui ne nécessite aucune substance chimique ou matière toxique, fonctionne uniquement par rayonnement électromagnétique et permet de détruire à 99,999 % tous les microorganismes et autres bactéries qui se trouvent dans l'eau. L'installation et la fourniture de ce système, devisé à Fr. 8000.– TTC, sera opportunément et avantageusement réalisée simultanément à l'installation de la nouvelle chaudière.

		Budget	Crédit suppl.
3201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 17'500.–	Fr. 23'000.–

Domaine des Saugealles, installation de biogaz

Le 7 mars 2011, un gros incident s'est produit dans l'installation de biogaz de la ferme des Saugealles. La barre verticale de fixation sur laquelle est tenu le brasseur qui agite en profondeur les matières organiques dans le digesteur s'est subitement descellée du fond du digesteur. Cette rupture a eu pour conséquence de faire chuter le brasseur et la barre de fixation contre la paroi intérieure du digesteur et de percer en plusieurs endroits les serpentins d'eau chaude accrochés à cette paroi et destinés à maintenir à la température adéquate pour la production de biogaz, soit environ 40°, les produits à digérer. La fuite dans le réseau de chauffage a immédiatement engendré une alarme et l'installation a été arrêtée.

La réparation a nécessité :

- la vidange et le nettoyage complet du digesteur. Cette opération a été effectuée par le fermier du domaine, et exploitant de l'installation, avec la précieuse collaboration des pompiers de la Ville qui se sont déplacés avec tout l'équipement permettant d'intervenir en toute sécurité. Le nettoyage du fond du digesteur a nécessité l'engagement d'une entreprise spécialisée équipée d'un camion citerne avec un super-aspirateur. Les prestations de cette entreprise spécialisée s'élèvent à Fr. 7500.– ;
- la remise en état de la barre de fixation du brasseur et l'échange standard de ce dernier pour un coût de Fr. 4000.– ;
- la réparation et la remise en service du réseau de serpentins pour un coût de Fr. 6500.– ;
- l'installation et la mise à disposition d'un bloc chauffage d'appoint pour réchauffer à 40° les matières à digérer et ainsi relancer le processus de production de biogaz. Le coût de cette prestation s'élève à Fr. 5000.–.

A relever encore que toutes ces prestations ont été effectuées par des partenaires qui connaissaient déjà l'installation et qui se sont mobilisés pour que la remise en service puisse intervenir le plus rapidement possible, soit en l'occurrence 12 jours après l'incident.

3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl.
3202.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 30'000.–	Fr. 21'000.–

Domaine du Clos des Abbayes

A la suite de l'installation d'un nouveau pressoir pour les vendanges 2010 au domaine du Clos des Abbayes, il s'est avéré à l'usage que quelques modifications étaient nécessaires pour la sortie et l'évacuation des marcs (résidus après pressage), cela avec l'aide de la chenillette du domaine.

Ce travail, s'il ne peut être mécanisé, représente une charge difficilement supportable pour le vigneron.

Ces modifications, devisées à Fr. 21'000.– pour la fourniture et l'installation du pressoir, sont nécessaires pour la vendange 2011, soit au mois de septembre.

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 195'000.–	Fr. 150'000.–

Division des gérances – Audit

En date du 15 février 2011, M. le conseiller communal Claude-Alain Voiblet a déposé une interpellation demandant à la Municipalité de confier un mandat d'audit à une entreprise spécialisée externe à la Ville pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville.

Le 9 mars dernier, la Municipalité a accepté de réaliser un audit sur la gestion du patrimoine financier de la Ville, dont le coût estimatif maximal est de Fr. 150'000.–. La procédure d'attribution de ce mandat se fera de gré à gré.

En ce qui concerne l'audit demandé sur la gestion du patrimoine immobilier de la CPCL, cette décision appartient au Conseil d'administration de la CPCL qui en décidera indépendamment.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'650'000.–	Fr. 156'000.–

Navigation 10, Lausanne – Rénovation de locaux en vue de leur relocation

Travaux indispensables à la relocation des locaux commerciaux résiliés en anticipé en février 2011. Soit deux locaux, totalisant 298 m² pour un prix de Fr. 208.– m²/annuel.

Ces travaux permettront leur relocation aux environs du 1^{er} août 2011 pour un prix de Fr. 300.– m²/annuel.

Coûts :	Peinture	Fr.	60'000.–
	Revêtement de sol	Fr.	30'000.–
	Electricité (remise aux normes)	Fr.	30'000.–
	Sanitaires	Fr.	6'000.–
	Fenêtres (peinture)	Fr.	12'000.–
	Nettoyage	Fr.	3'000.–
	Divers et imprévus	Fr.	15'000.–

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 3'250'000.–	Fr. 47'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 8'656'500.–	Fr. 128'500.–

Sévelin 46 – Location provisoire de surfaces pour le SOI

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces de bureaux d'environ 2000 m² et de dépôt à l'avenue de Sévelin 46 pour le Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne. L'immeuble est actuellement occupé par la société Bedag qui souhaite réduire les surfaces de ses bureaux.

La demande de crédit supplémentaire concerne la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la location transitoire de six mois maximum en 2011, soit de janvier à juin. Pour cette durée, le loyer est réduit de 50%. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité pour la location définitive.

Les surfaces laissées vacantes par le SOI à Chauderon 9 seront majoritairement allouées au SSL. L'affectation du solde des surfaces sera étudiée par le SLG.

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'000'000.–	Fr. 63'000.–

Chauderon 11, Bibliothèque municipale – Stores extérieurs de sécurité et signalétique

Ces dernières années, de nombreuses incivilités sont survenues sur le site de Chauderon causant des dégâts matériels. Il a fallu remplacer à plusieurs reprises les vitres de la Bibliothèque municipale pour un coût en 2010 d'environ Fr. 23'000.–, représentant une dizaine de vitres.

Pour éviter ces dégâts, la Municipalité envisage la pose de plusieurs stores extérieurs de sécurité lesquels seront motorisés. Seules les vitres sud seront munies de stores, tandis que les vitres latérales seront remplacées par des parois pleines isolantes. Ces parois serviront ensuite de supports pour la pose d'une nouvelle signalétique de la bibliothèque.

La présente demande prévoit la fourniture et la pose de stores de sécurité motorisés, les travaux électriques, de serrurerie (parois) et de signalétique.

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 260'000.–	Fr. 235'000.–

Métamorphose – Démarche participative : Fr. 135'000.–

Le contrat initial avec les mandataires regroupés dans le consortium Ola! se termine au 31 mars 2011. Les prestations de la première phase sont terminées et le budget accordé dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/19 du 5 avril 2007 est épuisé.

L'élaboration du PDL et de(s) PPA qui vont suivre nécessite la poursuite de la démarche participative conformément aux intentions définies par le rapport-préavis susmentionné.

Ce budget se décompose comme suit :

– Fr. 35'000.–;

Information en continu : (3) lettres de la participation, concept et ligne graphique avec diverses déclinaisons ; frais d'impression ; kit d'exposition et divers matériels pour l'organisation des événements ; participation à diverses séances de coordination.

– Fr. 100'000.–;

Préparation du programme 2011 (Fr. 20'000.–) ;

Organisation des ateliers (8 à 10 ateliers) avec public cible et riverains (Fr. 80'000.–).

Organisation d'un événement de 3 jours sur l'écoquartier des Plaines-du-Loup : Fr. 100'000.–

Récemment, la Commission des finances a accordé à la direction CLP un crédit supplémentaire de 1^{re} série de Fr. 135'000.– pour financer la poursuite de la démarche participative relative à l'Ecoquartier des Plaines-du-Loup.

En complément de la démarche participative, la Municipalité souhaite organiser un événement rassembleur à l'attention de tous les Lausannois afin de promouvoir ce projet, dont le Plan directeur localisé sera déposé à l'examen préalable au mois de juin prochain. Les objectifs de cet événement, au-delà des informations sur le projet, sont :

1. d'informer correctement les investisseurs potentiels sur le projet et le processus d'attribution des lots ;
2. de créer des moments d'échange entre investisseurs et futurs habitants ;
3. de permettre aux riverains de s'informer sur le projet et d'apprécier la qualité qu'il pourrait amener pour l'ensemble du secteur.

L'événement se déroulera entre le 16 et le 18 juin sur le site de la Pontaise dans le périmètre du café-restaurant « Lausanne-Sport ».

Le budget demandé permettra de réaliser : la communication écrite avec une campagne d'affichage étendue au périmètre de l'agglomération grâce à la synergie avec les affiches du prix Wakker (cette synergie permet de couvrir un périmètre bien plus large que celui couvert par la SGA, pour un prix analogue), les panneaux de signalisation spécifiques, la mise en place du site avec une ou deux tentes, l'aménagement, l'identité visuelle de l'événement et l'impression des affiches et flyers, diverses animations *in situ* pendant l'événement, les trois apéritifs prévus, hormis les vins qui seront offerts par la Ville (FODOVI), la création graphique des questionnaires à l'attention des participants (par catégorie) et la surveillance du site.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 5'385'100.–	Fr. 42'800.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 450'900.–	Fr. 3'700.–
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 759'100.–	Fr. 1'700.–

Mudac

Une collaboratrice a bénéficié d'un congé maternité dès la fin septembre 2010, prolongé d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant cinq mois s'est avéré indispensable. La présente demande de crédit représente deux mois de traitement en 2011 (janvier et février).

Depuis le 18 janvier 2011, une deuxième collaboratrice est au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'un auxiliaire pendant six mois (janvier – juillet) s'est avéré indispensable.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 « Dédommagements de tiers » pour un montant de Fr. 19'600.–.

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 33'137'500.–	Fr. 41'000.–

Cinémathèque (salle Le Capitole)

En été 2010, la Ville de Lausanne a fait l'acquisition de la salle de cinéma Le Capitole afin de garantir la conservation d'un lieu emblématique de l'histoire lausannoise du cinéma. Afin de continuer à faire vivre ce magnifique espace, sa gestion a été confiée à la Cinémathèque suisse.

Propriétaire du bâtiment, la Ville de Lausanne est responsable de l'entretien de ce cinéma. Dans le but de faciliter ce travail et d'en optimiser les coûts, une subvention complémentaire est nécessaire afin que la Cinémathèque puisse assurer le nettoyage et la conciergerie dudit bâtiment.

3700 Bibliothèque & Archives de la Ville de Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
3700.301	Traitement	Fr. 4'909'000.–	Fr. 10'100.–
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 410'500.–	Fr. 900.–

Bibliothèque municipale – Bibliobus : personnel auxiliaire

Dans sa séance du 1^{er} décembre 2010, la Municipalité a adopté une note du Service bibliothèque & archives demandant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'engagement de personnel auxiliaire.

La conductrice du Bibliobus a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2010. Dans un cadre budgétaire très serré, en dépit des efforts entrepris pour assurer son remplacement par un collaborateur de la bibliothèque sur le site d'Entrebois, le temps d'apprentissage pour pouvoir obtenir le permis poids lourd nécessaire à la conduite du Bibliobus, s'est révélé insuffisant pour permettre au postulant de se présenter à l'examen en 2010.

Afin de ne pas entraver de manière excessive le service public et permettre au collaborateur de s'exercer à sa nouvelle pratique professionnelle, la Municipalité a décidé que la retraitée pourrait être engagée durant le mois de janvier pour garantir le service public et assurer la transition. Durant cette période, il a donc fallu remplacer le postulant à la bibliothèque d'Entrebois par des auxiliaires, en sus des budgets prévus.

		Budget	Crédit suppl.
3700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'000.–	Fr. 90'000.–

Bibliothèque Jeunesse – Remplacement du système de climatisation

Durant le second semestre 2009, des défauts (fuites d'eau, problèmes électriques) et l'inadéquation de l'offre de climatisation pour une surface de 600 m² destinée à l'accueil du public sont apparus à la Bibliothèque Jeunesse (Avenue d'Echallens 2A). Durant l'année, la BMJ assure le quart des prestations du réseau de la Bibliothèque municipale, soit plus de 225'000 opérations de prêts. Pendant les périodes chaudes, la température élevée des locaux rend la fréquentation de la Bibliothèque Jeunesse très pénible. Le système de climatisation actuel installé en 2001 est confiné à la salle de lecture, ne rafraîchit que celle-ci et consomme une quantité d'eau excessive (eau de ville perdue) en regard des bonnes pratiques souhaitées en matière d'écologie. En 2010, les problèmes rencontrés avec le système en place ont entraîné l'arrêt pur et simple de la climatisation dès le mois de juillet.

La solution obtenue (par évaporation) permet d'assurer une climatisation répartie sur l'ensemble de la surface. Elle est alimentée par des aéro-condensateurs (production de froid) disposés en toiture. Elle impose le raccordement électrique de l'installation et des ajustements du tableau de comptage.

		Budget	Crédit suppl.
3700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 44'200.–	Fr. 43'000.–
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 65'000.–	Fr. 2'000.–

Bibliothèque & Archives – Wi-Fi public (installation et exploitation)

Depuis plusieurs années, l'usage généralisé du réseau sans fil se traduit par des demandes répétées du public auprès des collaborateurs du service pour accéder à un Wi-Fi public dans les espaces d'accueil et de recherche. Relayée par le Service d'organisation et d'informatique, la demande a été traitée avec le Service multimédia qui a obtenu des devis pour huit espaces concernés. Agissant pour un autre service de la Ville, le Service multimédia opère de façon à couvrir les seuls frais nécessaires à l'exploitation sans aucune marge. La solution impose l'installation d'un contrôleur, la pose de lignes RG45 pour les antennes Wi-Fi ainsi que la programmation des équipements. En outre, pour la bibliothèque de Montriond, il faut prévoir une installation intérieure préalable, le bâtiment n'ayant pas les infrastructures nécessaires. A la Bibliothèque Jeunesse, un switch complémentaire est nécessaire pour le bureau d'accueil des usagers du fonds de bande dessinée.

Dès son entrée en service, l'exploitation de l'Internet Wi-Fi sera gérée par le Service multimédia, soit Fr. 47.– par mois, par hotspot. Ce montant tient compte de 10% du coût annuel de location chargés par le Service multimédia pour assurer le support de premier niveau. Cette prise en charge doit éviter des frais externes plus élevés.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4400 Service d'architecture	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					35'000	35'000
	314 Entretien des biens immobiliers					90'000	90'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	5'200					5'200
	318 Autres prestations de tiers		169'000				169'000
	319 Impôts, taxes et frais divers				22'700		22'700
	352 Participations à des charges de communes		9'800				9'800
	390 Imputations internes			35'800			35'800
TOTAL TRAVAUX		5'200	178'800	35'800	22'700	125'000	367'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>81'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	81'000
Page du préavis		page 1517	page 1517	page 1517	page 1518	page 1518	

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl.
4400.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 0.–	Fr. 5'200.–

Il s'agit de frais liés à la licence du logiciel « armoire à plan » et aux frais de sa maintenance.

En 2009, le Service d'architecture a acheté à l'entreprise Swisscad un logiciel dénommé « armoire à plan » en vue de la gestion des plans informatiques en possession du service.

En octobre 2010, lors des discussions avec Swisscad pour préparer le changement du parc informatique et la migration sur Windows 7 (Start 2), les questions des frais de licence et de maintenance du logiciel ont été évoquées pour la première fois par Swisscad.

Ces frais n'avaient pas été discutés auparavant et par conséquent, ils n'ont pas été prévus au budget.

La présente demande sert à financer une prestation usuelle liée à l'exploitation d'une licence informatique. Il s'agit d'une charge obligatoire malencontreusement pas prévue au budget. Nous ne sommes pas en mesure d'absorber cette charge au sein de notre budget.

460 Service d'assainissement4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 11'600'000.–	Fr. 169'000.–

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouvelles conditions pour la reprise du verre sont entrées en vigueur, parmi lesquelles la prise en charge par le CIL du transport par wagon CFF de la matière entre Renens et Dagmarsellen, où se situe l'usine de recyclage, à raison de Fr. 24.90 HT par tonne, et, en contrepartie, rachat du verre livré à hauteur de Fr. 12.– HT par tonne. En 2011, il est prévu de valoriser par cette filière 6800 tonnes de verre. Il en résulte une dépense supplémentaire de Fr. 169'000.– HT.

Cette dépense supplémentaire sera partiellement compensée par une recette de Fr. 81'000.– HT enregistrée sous la rubrique 4601.435 « Ventes ».

		Budget	Crédit suppl.
4601.352	Participations à des charges de Communes	Fr. 11'000.–	Fr. 9'800.–

Les factures qui nous sont adressées par les Communes de Pully et de Renens pour les prestations de collecte qu'elles ont effectuées en 2010 ne sont parvenues qu'après le bouclage des comptes, et ont donc dû être imputées au budget 2011.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl.
4602.390	Imputations internes	Fr. 2'861'600.–	Fr. 35'800.–

Par décision de la Municipalité du 1^{er} décembre 2010, les nettoyages des locaux précédemment confiés à des entreprises privées ont été confiés au personnel du Service du logement et des gérances. Il en résulte pour l'immeuble occupé par la Direction du service et l'UGR sis à la rue des Terreaux 33, un transfert de charge imprévu.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4603.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 8'400.–	Fr. 22'700.–

Le montant correctif de la taxe due sur les recettes non imposées (REDIP 2010) a été plus important que par le passé du fait de montants facturés hors TVA plus conséquents.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
4700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'550'000.–	Fr. 35'000.–

Un montant supplémentaire de Fr. 35'000.– est demandé pour financer l'achat de mobilier. En effet, eauservice souffrant d'un manque chronique de surfaces de bureau a pu obtenir des Services industriels des locaux situés au 1^{er} étage, rue de Genève 34. Ces locaux doivent être aménagés et meublés, afin de créer trois bureaux (pour 6 personnes) et une salle de conférences.

		Budget	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 320'000.–	Fr. 90'000.–

Un montant supplémentaire de Fr. 90'000.– est demandé pour financer les travaux d'assainissement relatifs au bâtiment de Montétan, route de Prilly 1, à Lausanne, soit :

- le remplacement de la chaudière ;
- les travaux ponctuels de peinture dans les locaux utilisés par le secteur 2 de RM ;
- le diagnostic pour les travaux de désamiantage.

Les travaux ci-dessus, jugés prioritaires selon note de séance du 3 avril 2011, sont à entreprendre sans délais.

5. **ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		5612 Accueil vacances	5800 Ecoles primaires et secondaires	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	314 Entretien des biens immobiliers		1'720'000		1'720'000
	318 Autres prestations de tiers	18'500		132'000	150'500
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	18'500	1'720'000	132'000	1'870'500
	<i>TOTAL DES RECETTES</i>	<i>15'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15'000</i>
	Page du préavis	page 1519	page 1519	page 1520	

561 Service de la jeunesse et des loisirs5612 Accueil vacances

		Budget	Crédit suppl.
5612.318	Autres prestations de tiers	Fr. 356'700.–	Fr. 18'500.–

L'offre de loisirs et d'activités pour les 13–17 ans est insuffisante durant les deux semaines de vacances d'automne à Lausanne. Pour pallier ce manque, le SJL souhaite créer un nouveau Passeport-vacances, en automne, destiné spécifiquement aux 13–17 ans. Basé sur le système et sur les valeurs du Passeport-vacances (liberté, organisation individuelle, débrouillardise, autonomie, découverte), sa particularité est de mettre l'accent sur la découverte de milieux professionnels. Le PASSE PASSE, comme il pourrait s'appeler, permettra ainsi à 300 jeunes Lausannois de participer à des découvertes de métiers, à des activités sportives, culturelles, de loisirs durant les vacances d'automne. Le projet actuel prévoit une phase test uniquement lausannoise pour l'automne 2011, avant ouverture possible aux 45 autres communes membres de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) dès 2012.

Le crédit supplémentaire suivant est ainsi nécessaire au SJL afin de tester cette prestation durant l'automne 2011.

Le présent crédit est partiellement compensé par des recettes supplémentaires de Fr. 15'000.– qui seront enregistrées sous la rubrique 5612.434 « Redevances et prestations facturées » représentant la vente des passeports vacances.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'900'000.–	Fr. 1'720'000.–

Collège de Boissonnet – élimination des infiltrations d'eau

Dans le cadre des crédits supplémentaires 2^e série de 2010, le Conseil communal avait accepté un crédit supplémentaire de Fr. 1'100'000.– pour financer les travaux urgents de réfection de l'étanchéité des soubassements du bâtiment et de la salle de gymnastique du collège de Boissonnet, suite à la découverte d'une importante quantité d'eau sous le sol de la salle de gymnastique.

Les travaux ont débuté pendant les vacances scolaires d'été 2010 par le pompage de 8 cm d'eau sous le sol de la salle, dans la structure duquel un champignon lignivore s'était également développé sur une surface de plus de 400 m². Après des sondages approfondis jusque dans les soubassements du bâtiment, il a alors été découvert qu'une technique, novatrice dans les années 1980 à 1990, avait été appliquée, à savoir celle d'une projection de mousse de polyuréthane, fonctionnant à la fois comme isolation et comme étanchéité. Cette technique, présentée comme révolutionnaire à l'époque, s'avère aujourd'hui très peu fiable : elle a tendance à perdre assez rapidement ses facultés d'étanchéité et d'isolation. Ce qui signifie que l'étanchéité du bâtiment doit être entièrement refaite, y compris au niveau des toitures où la même technique a été utilisée, afin d'éviter une grave dégradation de ce complexe scolaire inauguré en 1995.

Dans un premier temps, le sol sportif et son infrastructure ont donc été entièrement évacués. Une première estimation du coût des travaux urgents nécessaires à la réfection de l'étanchéité des soubassements de la salle de gymnastique et de l'ensemble du bâtiment a abouti à un montant de Fr. 1'100'000.–, d'où la demande de crédit supplémentaire précitée. Il s'agissait alors de permettre la réalisation des travaux urgents au niveau des soubassements ainsi que la réfection de la salle de gymnastique. Il était prévu d'examiner dans un second temps l'état des toitures en vue de leur réfection ultérieure. A cet effet, et parallèlement au démarrage des travaux financés par le crédit supplémentaire, une étude approfondie a été décidée, afin d'évaluer le coût de l'assainissement complet du site scolaire et parascolaire de Boissonnet et de déterminer le montant d'un crédit à solliciter ultérieurement du Conseil communal par voie de préavis.

Par précaution et au vu de la priorité de la remise en service de la salle de gymnastique à la rentrée d'août 2011, vérification a été faite de l'état de l'étanchéité de sa toiture. Il s'est alors avéré que, contrairement à ce qu'on avait supposé d'abord, l'état de cette toiture est tel qu'il est exclu de prévoir une réfection de cette salle sans remise en état préalable de la toiture.

Au vu de l'urgence et de l'imprévisibilité de cette nouvelle situation, il a donc fallu modifier le scénario de l'ensemble de l'opération et mettre la priorité, non sur la réfection des soubassements du bâtiment en reportant celle des toitures, mais sur la réfection de l'étanchéité de la totalité (soubassement + toitures) de l'aile du bâtiment abritant la salle de gymnastique.

Dès lors et dans l'attente de la fin des études et de la procédure consécutive de demande d'un crédit d'ouvrage par voie de préavis pour l'assainissement de l'ensemble du complexe, la Municipalité est contrainte d'effectuer une nouvelle demande de crédit supplémentaire pour permettre l'achèvement des travaux de la salle de gymnastique pour la rentrée scolaire prochaine.

Compte tenu des montants déjà dépensés en 2010, soit Fr. 319'592.30, le coût total des travaux urgents concernant le bâtiment abritant la salle de gymnastique se sera donc élevé à un montant, sollicité par crédit supplémentaire, de Fr. 2'040'000.--.

Coût total de la réfection du bâtiment de gymnastique	Fr.	2'040'000.00
Montant dépensé sur crédit supplémentaire 2 ^e série 2010	– Fr.	319'592.30
Montant du crédit 1 ^{re} série 2011	Fr.	1'720'407.70
arrondi à	Fr.	1'720'000.00

Ce nouveau crédit supplémentaire représente donc à la fois une demande d'autorisation de dépenser en 2011 le solde du crédit accordé en 2010, et une demande d'extension de ce même crédit, afin d'assurer le financement de la totalité des travaux urgents de réfection de la salle de gymnastique pour la rentrée scolaire 2011.

L'étude relative au montant des travaux d'assainissement du complexe scolaire de Boissonnet vient de s'achever. Ces travaux feront donc l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage qui sera soumise au Conseil communal dans le courant du printemps 2011.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5901 Institutions subventionnées

	Budget	Crédit suppl.
5901.318 Autres prestations de tiers	Fr. 27'600'000.--	Fr. 132'000.--

Extension de la nursery-garderie de Primerose 25 et transformation du collège de Cour

Objet

La présente demande porte sur la création de :

- 22 places supplémentaires en partenariat avec l'entreprise Nespresso ;
- 12 places d'accueil pour les écoliers du cycle initial dans les combles du collège de Cour.

Pour se souvenir

- A) Lors de la mise à l'enquête du projet «Nespresso» à Bellerive, les opposants avaient accepté de lever leur opposition contre, entre autres, la promesse du propriétaire, de transformer une bâtisse, sise au ch. des Plaines 17, en nursery-garderie. Une convention fut signée en accord avec la Ville de Lausanne. La construction du siège mondial de Nespresso pouvait débuter et le transfert depuis Paudex est actuellement en voie d'achèvement.
- B) Le besoin en places d'accueil pour les écoliers enfantins est toujours vivace dans le quartier Cour/Montriond et un phénomène «nouveau» voit le jour. Les parents qui habitent à proximité du collège de Cour demandent, s'ils travaillent, un enclassement dans des collèges desservis par les structures d'accueil de Montelly et de la Chenille pour les collèges de Montoie, Montriond et Floréal. Cette situation tend à déséquilibrer les effectifs des classes et de sous-employer des structures scolaires pourtant très bien implantées dans le quartier.

Le projet

Créer un centre de vie infantine de 56 places (+ 34) dont la gestion serait confiée au Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) qui gère déjà la nursery-garderie de Primerose. Cette structure se décline de la manière suivante :

- 24 places pour la nursery (enfants de 4 mois à 30/36 mois) au ch. des Plaines 17 dont la moitié des places seraient conventionnées avec Nespresso ;

A. Chemin des Plaines 17

Le coût des travaux est devisé (soumissions principales reçues) à Fr. 1'250'000.–. L'entreprise Nespresso a octroyé une participation de Fr. 250'000.– à l'investissement. Le Service d'accueil de jour de l'enfance a accepté d'utiliser Fr. 100'000.– des aides fédérales et cantonales (sur Fr. 300'000.–) pour une participation à l'investissement. Le propriétaire met la maison et le terrain à disposition et demande un loyer sur l'investissement de Fr. 56'000.– par année (env. Fr. 245.–/m² annuel). Le permis de construire est délivré et les travaux sont prévus de fin avril à fin septembre 2011.

B. Avenue de Cour 72

Les travaux nécessaires pour transformer l'ancien appartement des concierges, situé dans les combles du collège, sont devisés par le Service des écoles primaires et secondaires à Fr. 85'000.– et se dérouleront pendant les vacances scolaires.

Ce coût serait financé comme suit :

- Fr. 25'000.– par le fonds de péréquation de la nursery-garderie de Primerose ;
- Fr. 18'000.– par l'aide au démarrage de la FAJE qui est estimée à Fr. 36'000.– (le solde serait utilisé pour l'achat de mobilier non compris dans le devis) ;
- Fr. 42'000.– par un crédit supplémentaire I/2011.

Du côté du fonctionnement

Cette extension a un coût annuel de fonctionnement qui se décline comme suit pour les 34 places supplémentaires :

Charges*Charges salariales (y c. charges sociales)*

Direction (0.1 EPT)	Fr.	13'000.–	
Personnel éducatif (6.1 EPT)	Fr.	532'200.–	
Personnel logistique (1.3 EPT)	Fr.	82'400.–	
Personnel de secrétariat (0.6 EPT)	Fr.	48'000.–	Fr. 675'600.–
<i>Biens, services et marchandises</i>			<i>Fr. 80'000.–</i>
Loyer (y c. charges)			Fr. 60'000.–
<u>Total des charges annuelles</u>			<u>Fr. 815'600.–</u>

Produits

Parents			Fr. 200'000.–
Nespresso			Fr. 80'000.–
FAJE subvention s/salaires éducatifs			Fr. 148'000.–
<u>Total des produits</u>			<u>Fr. 428'000.–</u>
<u>Différence</u>			<u>Fr. 387'600.–</u>

Pour les années 2012 et 2013 les aides au démarrage de l'OFAS devraient diminuer cet excédent de charges d'environ 100'000.–.

Pour 2011, au prorata des mois d'ouvertures effectifs (3 mois au ch. des Plaines et 5 mois à l'av. de Cour), l'excédent de dépenses serait de Fr. 130'000.–. Un réajustement des subventions versées en 2011 aux structures privées permettrait de dégager Fr. 40'000.– du compte 5901.318. Nous sollicitons donc un crédit supplémentaire I/2011 de Fr. 90'000.–.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			43'400	112'300		155'700
	303 Cotisations aux assurances sociales			3'900	9'700		13'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions			5'500	16'200		21'700
	305 Assurance-accidents				1'100		1'100
	310 Imprimés et fournitures de bureau			10'000			10'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				19'100		19'100
	313 Marchandises				10'600		10'600
	314 Entretien des biens immobiliers					126'000	126'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				16'800		16'800
	318 Autres prestations de tiers	27'400		97'900	22'600	59'500	207'400
	319 Impôts, taxes et frais divers				6'500		6'500
	365 Subventions à des institutions		30'000				30'000
TOTAL SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		27'400	30'000	160'700	214'900	185'500	618'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>65'900</i>	<i>74'700</i>	<i>0</i>	<i>140'600</i>
Page du préavis		page 1522	page 1523	page 1523	page 1525	page 1526	

630 Service social Lausanne – CSR6300 Administration du service**Budget****Crédit suppl.**

6300.318	Autres prestations de tiers	Fr.	45'500.–	Fr.	27'500.–
----------	-----------------------------	-----	----------	-----	-----------------

Fondation Soins Lausanne

Selon le préavis N° 2010/45, la Fondation Soins Lausanne a été constituée par la Ville, avec pour conséquence, des frais de notaire et d'avocat ne pouvant être connus au moment de la rédaction du préavis.

Le présent crédit supplémentaire demande la prise en charge de ces frais.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	Fr. 9'990'400.–	Fr. 30'000.–

Le Centre social protestant, qui a, des années durant, été subventionné par la DSSE, ne l'est plus actuellement en raison de la reprise intégrale de ce dossier par l'Autorité cantonale dans le cadre de la facture sociale.

Le Centre social protestant entend fêter cette année le 50^e anniversaire de sa création. A cet effet, il a mis sur pied un comité de soutien, qui a rencontré le conseiller municipal J.-Ch. Bourquin le 21 janvier dernier. Les projets de célébration envisagés par le CSP sont les suivants :

- journée officielle à Morges, vendredi 27 mai 2011 en milieu de journée ;
- fête des voisins à Lausanne, mardi 31 mai 2011 après-midi et fin de journée ;
- repas de soutien à Beaulieu, vendredi 26 août au soir ;
- concert de soutien à Montreux, mercredi 9 novembre au soir.

Les buts de ces manifestations sont les suivants :

- renforcer la notoriété et dynamiser l'image du CSP ;
- remercier les partenaires ainsi que les personnes et institutions soutenant son travail ;
- trouver de nouveaux appuis pour créer une fondation autonome donnant au CSP les moyens de développer des projets novateurs en réponse à des besoins sociaux émergents.

L'organisation de ces événements, qui n'est pas prise sur le budget de l'institution, fait l'objet d'une recherche de fonds spécifique.

Dans ce contexte, le CSP demande à la Ville un soutien exceptionnel à hauteur de Fr. 50'000.–. Toutefois, sur cette somme, Fr. 20'000.– seront pris sur le compte des aides casuelles du SSL.

640 Service du travail et de l'intégration6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitement	Fr. 2'113'200.–	Fr. 43'400.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 177'200.–	Fr. 3'900.–
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 320'100.–	Fr. 5'500.–

Le groupe administration-comptabilité-intendance (ACI) fait partie de l'unité « Support » du STI qui assure divers travaux transversaux pour l'ensemble du service. Le responsable de ce groupe est en arrêt maladie pour une longue durée. Il a été nécessaire d'engager un spécialiste comptable pour seconder l'adjoint au chef de service du STI qui a, dans un premier temps, assumé le remplacement total de ce collaborateur. Les travaux de décompte avec les institutions subventionnant ETSL, notamment, ont rendu impossible la poursuite de cette situation de remplacement. En avril 2010, le service a déposé une première demande visant à couvrir les coûts de remplacement de ce collaborateur. Aujourd'hui, on sait que le titulaire du poste ne reprendra pas le travail et qu'il quittera la Ville de Lausanne au 31 mai 2011.

Le remplacement du collaborateur absent pour les cinq premiers mois de l'année oblige le STI à déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 52'800.– pour la couverture du salaire et des charges sociales de la personne engagée en contrat de durée déterminée.

		Budget	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 90'000.–	Fr. 10'000.–
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 150'000.–	Fr. 52'000.–

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

En septembre 2010, le STI déposait une demande de crédit supplémentaire pour la réalisation du projet « Citoyenneté » visant à améliorer la participation politique des étrangères et des étrangers jouissant du droit de vote au niveau communal. Ces actions ont eu lieu dans la perspective des élections communales 2011. Comme cela avait été spécifié, une part des dépenses de ce projet devait être portée sur l'année 2011.

Il est à noter que sur le crédit supplémentaire 2010, seuls Fr. 24'000.– ont été dépensés, en raison de certains délais et reports.

Dans le but de couvrir l'entier des Fr. 136'000.– que coûte ce projet, sous déduction des montants portés aux budgets ordinaires 2010 (Fr. 20'000.–) et 2011 (Fr. 30'000.–), il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 62'000.– pour permettre de couvrir les coûts 2011 de ce projet. Ce montant se répartit comme suit :

- Fr. 10'000.– sont nécessaires à l'édition de dépliants présentant l'ensemble des activités et des droits politiques, à l'impression des programmes d'exposition et à l'édition de cartes postales à but promotionnel et
- Fr. 52'000.– sont nécessaires pour couvrir les honoraires de conception de la campagne de publicité (graphisme « papier ») et de traduction des documents édités, ainsi que les mandats de photographie et de scénographie pour une exposition. Enfin, la valorisation de tout le projet passera par la rédaction d'une brochure donnant également lieu à l'attribution de mandats.

Ce projet, soutenu par la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés, a reçu l'appui de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) pour un montant de Fr. 95'000.– (Fr. 60'000.– en 2010 et Fr. 35'000.– en 2011) et, dès lors, une subvention supplémentaire de Fr. 35'000.– doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6400.460 – Subventions de la Confédération.

		Budget	Crédit suppl.
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 150'000.–	Fr. 45'900.–

Mise en place d'un protocole d'intervention : Fr. 15'000.–

En novembre 2010, un collaborateur de l'ORP s'est vu menacé de mort par un demandeur d'emploi au travers d'un courrier. Cette situation a suscité beaucoup d'émotion et de crainte au sein des équipes de l'ORP et le collaborateur en question a été passablement affecté. Cet épisode a encouragé le STI à mettre en place un protocole d'intervention pour répondre efficacement et avec rapidité à ce type de situation. Dans le cadre de la mise en place de cette procédure, le STI a fait appel à des professionnels externes experts en débriefing et en situation d'intervention d'urgence.

Il est nécessaire que la formation et la mise en place du protocole puissent s'effectuer rapidement afin de sécuriser le personnel et d'offrir aux cadres des outils adaptés. D'autant plus que ce type de situation peut sans autre se reproduire au vu des caractéristiques de la clientèle de l'ORP et des effets collatéraux de l'introduction de la nouvelle LACI au 1^{er} avril 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 15'000.– pour permettre de couvrir les coûts de coaching et de la formation décrits ci-dessus.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) : Fr. 30'900.–

Le projet « Lire en famille » a pour objectifs principaux de promouvoir l'encouragement linguistique que ce soit de la langue maternelle, comme celle du français, par le livre, afin d'améliorer l'égalité des chances avant l'entrée à l'école. Soit encourager les parents à participer activement à un tel projet dans l'intérêt de leurs enfants à accéder aux structures ordinaires. Avant l'entrée à l'école, c'est évidemment la famille qui a le plus d'influence sur le développement des enfants. C'est aussi une aide à prendre confiance et un encouragement à l'intégration.

A l'origine, en 2006, l'Institut Suisse Jeunesse et Médias (ISJM) proposait en Suisse alémanique des animations lecture aux familles migrantes (niveau préscolaire). Il a reçu le prix Alpha Jeunesse 2008 (soutenu par l'Office fédéral de la culture) attribué par le Comité suisse de lutte contre l'illettrisme de la Commission suisse de l'UNESCO.

Fort de cette expérience, l'ISJM et le BLI souhaitent réunir leurs compétences pour initier ce projet en 2011 dans la région lausannoise, sous l'appellation provisoire « Lire en famille ». Cette collaboration offre l'occasion de donner un maximum de chances à l'essor de ce projet pilote en Suisse romande.

L'objectif de ce partenariat prévoit que le BLI mette son expérience dans le montage du projet, réalise et gère la promotion, avec les ressources humaines et matérielles du budget ordinaire (Fr. 20'500.-). L'ISJM se charge des animations et des ateliers, soit met à disposition le personnel d'encadrement, la logistique, la formation, les manuels et matériels associés.

Fr. 30'900.- sont nécessaires à couvrir le mandat de réalisation confié à l'ISJM pour la mise sur pied de la formation, l'animation des cours, le suivi et l'évaluation, les dédommagements des animateurs et des formateurs, frais de déplacements et salles (Fr. 23'300.-) auxquels s'ajoutent les dépenses pour le matériel pédagogique et d'animations, photocopies, supports de cours, livres en huit langues, débours pour les rencontres et l'organisation des espaces de rencontre (Fr. 7600.-).

Il est à noter que le BLI se charge de la demande de subvention de Fr. 30'900.- auprès de l'ODM et de l'Etat de Vaud, pour couvrir le mandat de réalisation confié à l'ISJM. Dès lors, une subvention supplémentaire doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6400.460 – Subventions de la Confédération.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl.
6404.301	Traitement	Fr. 4'328'000.-	Fr. 52'300.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 363'400.-	Fr. 4'500.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 668'500.-	Fr. 7'300.-
6404.305	Assurance-accidents	Fr. 49'900.-	Fr. 500.-
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 132'400.-	Fr. 19'100.-
6403.313	Marchandises	Fr. 218'900.-	Fr. 7'300.-
6404.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 624'600.-	Fr. 16'800.-
6404.318	Autres prestations de tiers	Fr. 416'100.-	Fr. 22'600.-
6404.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 266'900.-	Fr. 6'500.-

Sur l'initiative du Service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE), un projet visant à préparer à la rénovation deux bateaux « Belle Epoque » de la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN) a vu le jour.

Les ETSL ont reçu mandat, par le biais d'une commande supplémentaire de cinq postes/année, correspondant à Fr. 132'000.- de recettes supplémentaires, déjà incluses dans le budget 2011, de mettre sur pied un programme intitulé « Helvétie-Italie ». Ce programme permettra donc de réaliser des travaux préparatoires, principalement constitués de démontage et d'évacuation de différents éléments, en vue des travaux de rénovation qui auront lieu dans le futur.

La CGN a récemment été approchée par le Comité International Olympique (CIO) dans le but de voir l'un des deux bateaux ainsi « vidé » devenir le musée olympique flottant et temporaire pendant la durée des travaux de rénovation du bâtiment principal à Ouchy. Ce projet permettra d'offrir une expérience de travail de plusieurs mois à une dizaine de chômeurs en 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 136'900.- pour permettre de couvrir les coûts 2011 (9 mois) de ce projet, soit :

- Fr. 64'600.- (rubr. 301, 303, 304 et 305) pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 100% pendant 7 mois ;
- Fr. 19'100.- sont nécessaires pour couvrir l'achat d'outillage individuel et spécifique, ainsi que certains matériels consommables et pour l'achat de mobilier divers, d'armoires, d'étagères et d'un poste informatique ;
- Fr. 7300.- pour couvrir l'achat de matériel et d'équipement de protection individuelle (EPI) ainsi que leur entretien ;
- Fr. 16'800.- pour couvrir la location de containers mobiles pour y créer les locaux et vestiaires nécessaires au programme ;
- Fr. 22'600.- sont nécessaires pour couvrir les honoraires de la CGN qui assure le suivi de chantier, l'expertise technique et la coordination, les coûts de transport des déchets et leur recyclage et couvrir les primes d'assurance responsabilité civile ;
- Fr. 6500.- sont nécessaires pour couvrir la part (5%) des coûts divers et imprévus.

		Budget	Crédit suppl.
6404.301	Traitement	Fr. 4'328'000.–	Fr. 60'000.–
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 363'400.–	Fr. 5'200.–
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 668'500.–	Fr. 8'900.–
6404.305	Assurance-accidents	Fr. 49'900.–	Fr. 600.–
6403.313	Marchandises	Fr. 218'900.–	Fr. 3'300.–

En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOD), le bureau des emplois temporaires subventionnés a mis sur pied un projet dénommé «RESTART», visant à la réhabilitation et à la distribution, à titre gracieux, des PC de la Ville de Lausanne qui ont été remplacés lors de l'opération START 2. Ces appareils sont remis à des associations, à l'étranger, qui en font la demande. Ce projet permettra d'offrir une expérience de travail de plusieurs mois à une vingtaine de chômeurs en 2011.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de Fr. 74'700.– pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 80 % pendant 9 mois et Fr. 3300.– pour couvrir l'achat du matériel de conditionnement des postes de travail.

Il est à noter que ce projet a reçu le soutien du Service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE) pour la seule partie de l'encadrement. Dès lors, une subvention supplémentaire de Fr. 74'700.– doit être également portée au budget de fonctionnement du STI sous la rubrique 6404.451 – Participation du Canton aux charges.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 900'000.–	Fr. 126'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 460'000.–	Fr. 4'000.–

Pétition «Sauvons Looping»

En date du 22 septembre 2010, une demande de crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 130'000.– a été adoptée par la Municipalité.

Ce montant était destiné à la conservation des cinq serres aménagées dans les vitrines du tunnel de la Barre dans le cadre de Lausanne Jardins 09, suite à une pétition déposée le 14 octobre 2009 au Conseil communal par les Amis de la Cité.

Ce jardin, réalisé par le Collectif Scilla de Vevey, a considérablement transformé le site durant Lausanne Jardins 09. Son maintien contribuera à mettre en valeur les cinq vitrines autrefois tristement aménagées et améliorera de manière significative un espace public urbain sombre et peu engageant. Conçu de manière éphémère, il ne peut être conservé en l'état.

En date du 12 janvier 2011, une note indiquant les raisons du report des travaux de pérennisation a été adoptée par la Municipalité. En effet, les tests d'éclairage de croissance des végétaux doivent être impérativement entrepris, notamment avec une technologie LED, développée par un spécialiste. Le matériel de test LED qui devait être fourni mi-octobre ne nous est parvenu que début décembre 2010.

Compte tenu du temps nécessaire pour évaluer les systèmes d'éclairage en place, ainsi que des basses températures actuelles peu favorables au déménagement des plantes, les travaux de pérennisation du jardin ne pourront débuter qu'au mois de mars 2011.

La charge d'entretien et de maintenance de l'ensemble sera assurée par le Service des parcs et promenades. Elle a été estimée à 216 heures, soit environ Fr. 14'000.– par année (0.15 EPT) auxquels s'ajoutent environ Fr. 6000.– de frais dont environ Fr. 3000.– pour la consommation électrique.

		Budget	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 460'000.–	Fr. 55'500.–

Communication : Fr. 45'000.–

La fusion annoncée des Services des parcs et promenades et des forêts, domaines et vignobles pour le 1^{er} juillet 2011 nécessite une harmonisation et un développement de la communication. Un groupe de projet a travaillé durant toute l'année 2010 sur cette question et peut prendre en charge en grande partie la communication interne. En revanche, la communication externe exige conjointement des forces internes et externes.

Pour marquer la nouvelle identité du service et promouvoir une identité de Lausanne ville verte, il est prévu de créer une nouvelle thématique sur la page d'accueil du site internet de la Ville (sur le modèle de Ville sportive ou Ville culturelle). Celle-ci vise à mettre en valeur la richesse du patrimoine vert lausannois, les prestations et produits du nouveau service, et à faire adhérer à la politique environnementale de la Ville.

Pour réaliser ce nouvel espace internet (sur la base d'une arborescence déjà réalisée par les services FoDoVi-SPP-Devcom), le recours à certains prestataires est nécessaire, soit :

- Mandat rédactionnel : Fr. 15'000.–
- Graphisme web : Fr. 15'000.– (Agence)
- Mandat photos : Fr. 15'000.–.

Transports d'argent et sécurisation du personnel et des coffres des magasins des cimetières : Fr. 10'500.–

En date du 15 décembre 2010, une note municipale concernant la sécurisation du personnel et des coffres d'un montant de Fr. 10'500.– a été adoptée par la Municipalité. Il en est rappelé ci-dessous la teneur.

Les cimetières de la ville de Lausanne comptent 3 magasins « bureau-ventes ». Le premier est situé dans la première partie du cimetière du Bois-de-Vaux, le second dans la deuxième partie du même cimetière, quant au troisième, il se trouve au cimetière de Montoie.

Depuis de très nombreuses années, les sommes encaissées dans les magasins sont amenées au trésor de nuit d'une banque de la place lausannoise, afin d'éviter de les conserver dans les coffres.

Ce principe engendre des problèmes de sécurité des sommes et des employés lors des transports d'argent, ainsi que ceux liés aux coffres présents dans les magasins.

En 2009, 150 transports ont été effectués pour une valeur d'environ Fr. 450'000.– et, pour la plupart du temps, afin d'être le plus discret possible, dans une poche de pantalon ou de la veste d'un employé. L'acheminement se fait, la plupart du temps, au moyen d'un véhicule privé.

Il est également fréquent que les « bancomats » destinés au versement de l'argent soient défectueux ou indisponibles et que l'employé doive reprendre l'argent afin de trouver une autre agence et cela, à la vue d'autres clients. Il arrive même que l'employé ait dû rentrer à la maison avec quelques milliers de francs sur lui.

Un sentiment d'insécurité est très largement perceptible auprès du personnel qui s'occupe de cette tâche et cette sensation, de plus en plus présente, a été malheureusement quelquefois corroborée par des faits produits dans la région.

Les magasins des cimetières ont également été victimes d'effractions, toujours hors présence du personnel. Cependant, les faits inhérents à ces cambriolages sont toujours élevés. La dernière effraction d'avril 2010 au cimetière du Bois-de-Vaux, a engendré un coût dépassant les Fr. 9000.– (argent dérobé et dégâts).

Ce crédit supplémentaire permettra de mandater un transporteur de fonds pour l'acheminement de l'argent des cimetières à la banque.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau		40'000			40'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	18'900		45'000	530'000	593'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation	25'800				25'800
	318	Autres prestations de tiers				106'000 34'600	140'600
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		44'700	40'000	45'000	106'000	564'600	800'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Page du préavis		page 1528	page 1528	page 1529	page 1529	page 1530	

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 520'000.-	Fr. 18'900.-
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 3'580'000.-	Fr. 25'800.-

Au moment de l'élaboration du budget 2011 en juin 2010, les besoins en licences de logiciels ont été sous-évalués. De plus, SUGAR CRM sera désormais également utilisé pour suivre l'évolution des clients de la télégestion et des installations intérieures du chauffage à distance.

Quantité	Désignation	Prix/pce	Total
3x	Logiciels Adobe Acrobat Pro V9	Fr. 380.-	Fr. 1'140.-
1x	Logiciel Adobe Illustrator CS4	Fr. 900.-	Fr. 900.-
7x	Logiciels MS Project Pro	Fr. 910.-	Fr. 6'370.-
15x	Logiciels Visio Pro	Fr. 520.-	Fr. 7'800.-
2x	Logiciels MindManager Pro	Fr. 330.-	Fr. 660.-
1x	Logiciel d'accès AEOS/TYCO	Fr. 2'000.-	Fr. 2'000.-
60x	Logiciels SUGAR CRM	Fr. 429.-	Fr. 25'740.-

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl.
701.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 32'100.-	Fr. 40'000.-

Conformément aux instructions reçues lors de l'élaboration du budget 2010, les SIL n'ont pas budgété de montant concernant les frais d'annonces pour la recherche de personnel pour 2011, ce budget étant regroupé au SPel.

Suite à des refus du SPeL de payer certaines factures, les SIL sont contraints de soumettre cette demande de crédit supplémentaire. La rareté de certaines compétences recherchées par les SIL impose une publication de certains postes dans des quotidiens tels que la *NZZ* ou *Le Temps* ainsi que la parution à plusieurs reprises de la même annonce.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'730'000.–	Fr. 45'000.–

Projet de construction d'une unité de remplissage de gaz naturel carburant (GNC) pour les véhicules de service du site de Pierre-de-Plan

Notre service a profité de la rénovation de la station de remplissage GNC à Rolle pour récupérer les deux compresseurs existants avec l'idée de les réutiliser sur le site de Pierre-de-Plan.

Le projet prévoit ainsi l'installation des deux compresseurs et de six bornes de remplissage GNC sur des places de parc existantes. Ces places ne seront dédiées qu'aux véhicules de service fonctionnant au GNC et nécessitant un remplissage quotidien. En fin de journée, le collaborateur gare son véhicule devant la borne et le connecte au système de remplissage. Le plein se déroule automatiquement durant la nuit. Le lendemain matin, le véhicule est prêt au service. Une des bornes sera dédiée au remplissage rapide pour les cas d'urgence grâce à un petit stockage annexe.

Cette installation permettrait de diminuer de manière significative les trajets inutiles que nos collaborateurs font régulièrement pour faire le plein aux stations de Malley et de la Borde, sans parler des pertes de temps que cela occasionne.

Les travaux devaient être réalisés en 2010 et financés sur le budget de fonctionnement 2010 par l'intermédiaire de la demande de crédit supplémentaire de Fr. 45'000.– du 06.08.2010. Après analyse du dossier, le Service de l'urbanisme a exigé la mise à l'enquête publique de ces travaux de minime importance qui ont été *de facto* reportés au printemps 2011. Le montant de Fr. 45'000.– demandé en 2010 n'a pas été dépensé et c'est pour cela que nous réitérons notre demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 2011 afin de financer ces travaux cette année.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	Fr. 3'550'000.–	Fr. 106'000.–

Usine de Lavey: Fr. 86'000.–

En raison d'un départ à la retraite, qui interviendra fin février 2011, l'équipe de rotation partielle de l'usine de Lavey sera momentanément en sous-effectif.

Le temps de formation d'un remplaçant est d'environ une année. Pendant ce laps de temps, il est indispensable de pouvoir disposer d'une personne compétente pour assurer la rotation partielle.

Dans le cadre du contrat de partenariat avec la société Hydro Exploitation SA, nous avons la possibilité de louer les services d'une personne ayant la formation et les connaissances adéquates pour assurer cette rotation.

Mise à jour du programme SAP: Fr. 20'000.–

La vérification officielle des compteurs du SEL était exécutée par notre laboratoire de métrologie. Cette tâche est désormais effectuée par le laboratoire du Groupement Romand (N° 45), auquel la majorité des entreprises vaudoises d'électricité font appel.

Afin de permettre la migration de nos données informatiques relatives au suivi métrologique des compteurs, une mise à jour du programme SAP doit être réalisée par l'entreprise NEO Technologies.

Une partie de ce crédit supplémentaire avait déjà été demandée en août 2010.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'580'000.–	Fr. 450'000.–

La très forte concurrence pour les services d'accès à Internet oblige le Service multimédia à demeurer attractif en termes d'offre. Nos nouvelles prestations nécessitent des modems de la dernière génération (modem loué à nos clients). Pour 2011, nous avons estimé et budgété l'achat de 3000 modems, soit environ 750 modems par trimestre.

Le succès remporté au cours du premier trimestre 2011 – à savoir plus de 1700 abonnements réalisés, équivalant à plus de 3000 modems par semestre – correspond à notre estimation annuelle 2011. L'achat des 3000 modems supplémentaires pour boucler l'année fait l'objet de ce crédit supplémentaire.

En résumé, le Service multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de Fr. 450'000.– pour l'achat de 3000 modems DOCSIS 3 et accessoires à Fr. 150.–/pièce.

		Budget	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 1'580'000.–	Fr. 80'000.–
77.318	Autres prestations de tiers	Fr. 4'670'000.–	Fr. 19'600.–

L'aménagement de l'espace clients du Service multimédia, place de l'Europe 2, 1003 Lausanne, n'étant plus au goût du jour, un changement de design et de mobilier s'est avéré déjà depuis quelque temps nécessaire. De plus, ce nouveau design a été adapté à la nouvelle identité visuelle de Citycable.

Le budget nécessaire pour cette refonte est de Fr. 99'600.–.

Ce budget est prévu dans la rubrique budgétaire 77.319 et sera donc compensé par une économie dans celle-ci.

Il n'y a pas de recettes financières.

		Budget	Crédit suppl.
77.318	Autres prestations de tiers	Fr. 4'670'000.–	Fr. 15'000.–

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le Service multimédia est locataire de quatre étages à la place de l'Europe 2. Vingt-huit personnes, comprenant le chef de service et la moitié de l'équipe de direction, y occupent des bureaux dans un espace ouvert. Lors de sa construction, une salle de séance de dix personnes a été aménagée pour permettre de s'isoler lors d'entretiens confidentiels ou de recevoir des partenaires externes.

Cette situation ne répond plus aux besoins du service et il a été souhaité par le chef de service de disposer d'un espace fermé que le service pourrait également utiliser comme seconde salle de séance. En fin d'année, une offre de cloisons métalliques a été demandée à une entreprise et le coût n'a cependant pas pu être planifié au budget 2011.

Il est nécessaire de disposer d'une deuxième salle de séance dans les meilleurs délais.

Il n'y a pas de recettes financières.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES****150 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 1'500'000.–	Fr. 25'000.–

Achat de 2 serveurs physiques pour l'application Extranet du Conseil communal et le guichet cartographique Internet

Le 8 avril 2011, le serveur physique sur lequel fonctionnait l'Extranet du Conseil communal ainsi que le guichet cartographique Internet a subi un dommage *hardware* majeur non réparable, ceci après 1200 jours de fonctionnement sans interruption.

A titre provisoire, un basculement de ces applications sur un serveur de secours a été effectué, mais il est nécessaire de remplacer l'unité principale dans les meilleurs délais.

De plus, dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de remplacer les machines hébergeant les FireWall internes, lesquels fonctionnent sans interruption depuis 1349 jours, afin de disposer d'un environnement homogène.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS**2101 Service des sports**

		Budget	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 125'000.–	Fr. 11'000.–

L'arrosage et l'entretien des terrains de sports est assuré par le personnel du Service des parcs et promenades. Au Centre sportif de Chavannes, le Service des sports dispose de quatre automates d'irrigation mobiles permettant d'arroser les dix terrains de football. Lors du dernier contrôle hivernal de ces appareils, il est apparu que l'un d'entre eux, acquis en 1985, se trouve en piteux état (axe d'entrée usé, vanne de déclenchement à changer et support d'arrêt de fin de course à réparer). Le coût estimé de sa remise en état s'élève à un montant compris entre Fr. 6000.– et Fr. 8000.–. Cette dépense s'avérant disproportionnée au regard de l'ancienneté de l'appareil, il apparaît préférable de le remplacer au plus vite pour permettre le maintien des prestations. De fait, quatre appareils suffisent juste pour assurer l'arrosage des terrains de sport du centre sportif en cause.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire pour absorber le coût de cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 11'000.– s'avère nécessaire.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 472'600.–	Fr. 283'100.–

Acquisition d'un nouveau système permettant d'analyser les données électroniques des chauffeurs : Fr. 20'100.–

Depuis le début des années 2000, le Corps de police utilise un matériel d'analyse électronique destiné à lire les disques tachygraphes analogiques et numériques des conducteurs professionnels soumis aux exigences des ordonnances des 19 juin 1995 et 6 mai 1981 sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels (OTR1 et OTR2). Nous relèverons au passage que les quelque 500 chauffeurs de taxi et minibus enregistrés à Lausanne sont également contrôlés par le biais de ce matériel, notamment sur demande du préposé intercommunal aux taxis de l'arrondissement de Lausanne et environs.

Dès 2006, et pour faire suite aux décisions de la Confédération résultant d'accords internationaux, la division « Sécurité du trafic et stationnement » a dû compléter son installation par l'acquisition d'un *software* « TAKSWISS », permettant d'analyser les données des cartes électroniques des chauffeurs, en sus des disques tachygraphes évoqués ci-dessus.

Or, récemment, après quelque dix ans de service, le scanner principal servant à numériser ces disques est tombé en panne, sans qu'il soit possible de le réparer ou de le remplacer. De fait, l'entreprise qui avait fourni le matériel en cause n'existe plus. C'est pourquoi, dès lors que cet équipement est indispensable pour permettre au Corps de police de remplir ses obligations légales en matière de contrôle des chauffeurs professionnels sur la route et lors d'accidents graves, un nouveau fournisseur a été recherché et trouvé. Ce dernier dispose d'une solution globale sécurisée, largement utilisée par plusieurs corps de police de Suisse, pour un montant total de Fr. 20'096.25.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder à cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remplacement d'une moto : Fr. 21'000.–

Attribuée au Groupe motocyclistes, la moto Suzuki 650, immatriculée VD 556, mise en circulation en juin 2009, a été mise hors d'usage le vendredi 10 septembre 2010, alors que son compteur affichait 11'040 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une course urgente, à la route des Flumeaux, à la hauteur de l'avenue de la Confrérie à Prilly, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Au vu de ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une moto dotée des équipements adéquats.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant de Fr. 14'520.– (correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté) a été versé le 9 décembre 2010, sur le compte CASCO des véhicules communaux 160.2410.1, par la compagnie Generali à Nyon, assureur du responsable de l'accident.

Acquisition d'un système informatique de technologie forensique : Fr. 10'000.–

Depuis l'entrée en vigueur de CODEX, le 1^{er} janvier 2011, la Police judiciaire doit porter un nouveau regard sur l'avenir, notamment en créant une entité de soutien à l'enquête. Celle-ci sera amenée à contribuer à la récolte des éléments de preuve lors des investigations judiciaires, par le biais d'analyses techniques. Cette démarche s'inscrit en tout point dans la philosophie de travail du nouveau code de procédure pénale. A ce sujet, il est important de souligner que la police, dans le cadre de son travail quotidien, ne dispose plus que d'un délai de 24 heures pour fournir à l'Autorité pénale des éléments de preuve ou des indices probants à l'endroit d'auteurs d'infraction.

Dans un but d'efficience et dès lors que cet équipement est indispensable pour permettre à la Police judiciaire de remplir ses obligations légales, il s'avère nécessaire d'acquérir un système informatique de technologie forensique pour l'examen des téléphones mobiles, cartes SIM et appareils GPS, permettant aux enquêteurs de récupérer rapidement et efficacement des informations, telles que des images, des SMS, l'historique des appels, la liste des contacts, etc. Cet appareil permet également de récupérer les données effacées.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder à cette acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Mises à jour de logiciels : Fr. 186'000.–

Depuis 2005 et dans le cadre d'une convention, le Corps de police partage un journal des événements avec la Police cantonale (JEP pour Journal des Evénements Police). D'autres corps ou groupements de polices du Canton s'y sont joints ou sont en phase de le faire, afin d'obtenir, à court terme, une vision globale des interventions survenant sur le territoire cantonal.

La mise en application, le 1^{er} janvier 2011, du nouveau Code de procédure pénale (nCPP - CODEX), implique une nouvelle modélisation du produit JEP et, donc, des travaux de développement importants. En parallèle, le logiciel de gestion des dossiers judiciaires (SINAP) et celui permettant la rédaction des rapports de police (GRAPHITE), également partagés, doivent être revus, afin de permettre le traitement des nombreuses réquisitions, devenues obligatoires pour l'exécution de chaque acte judiciaire, et la bonne forme des rapports de police qui leur sont associés.

Le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder aux modifications indispensables des logiciels en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remplacement d'une moto : Fr. 21'000.–

Attribuée au Groupe motocyclistes, la moto Suzuki 650 Police, immatriculée VD 195, mise en circulation en juin 2010, a été mise hors d'usage le lundi 28 février 2011, alors que son compteur affichait 6585 km. L'accident de circulation, survenu lors d'une course urgente, à l'intersection sud du pont Chauderon à Lausanne, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Au vu de ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une moto dotée des équipements adéquats.

Cela étant, il convient de relever qu'un montant, calculé en fonction de la valeur résiduelle de la moto (Fr. 16'000.–) et du degré de responsabilité du conducteur de celle-ci, sera versé au fonds casco des véhicules communaux, par l'assureur de l'autre partie.

Modifications et déplacement du radar au carrefour route de Chavannes/ch. du Bois-de-Vaux : Fr. 25'000.–

Le carrefour route de Chavannes/chemin du Bois-de-Vaux est doté, depuis 2004, d'un système de contrôle du respect de la limite de vitesse et de la signalisation lumineuse. Depuis le début de 2011, cette installation a été mise hors service en raison d'un remplacement de canalisations, assorti de la réfection complète de la chaussée, avec passage de trois à deux voies de circulation et création d'un nouveau passage pour piétons, d'une piste cyclable sur les deux côtés de la route, ainsi que d'un sas à vélos. Cette nouvelle configuration des lieux implique, outre de déplacer d'une quinzaine de mètres l'installations en cause, d'apporter à celle-ci diverses modifications.

Afin de permettre à cette installation de reprendre au plus vite sa mission de surveillance du trafic, il convient d'effectuer sans attendre les modifications et le déplacement évoqué ci-dessus. C'est pourquoi, le budget des autorisations d'achats du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas le montant nécessaire pour pouvoir procéder aux travaux en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

4. TRAVAUX**4201 Service des routes et de la mobilité**

		Budget	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 2'203'000.–	Fr. 93'000.–

Lors d'une des dernières interventions, une saleuse tractée (RM 546, de 1983) a perdu une roue. Compte tenu de sa vétusté, sa remise en état est impossible, ce qui nous oblige à la mettre définitivement hors service (mise à la casse). Pour la remplacer, nous optons pour l'acquisition d'une saleuse portée (remplacement – coût Fr. 36'500.–) permettant un gain en efficacité, la suppression d'un aide-chauffeur et un meilleur dosage de l'épandage du sel. Ce choix permet d'équiper un camion de 6,5 t. usuellement réservé au ramassage des corbeilles à déchets. Par conformité d'usage, nous devons également équiper ce camion d'une lame à neige (nouvelle acquisition – coût Fr. 21'500.–). Notre choix s'est porté sur un agrégat qui équipe déjà d'autres camions affectés au déneigement (homogénéité du parc, facilités d'entretien et interchangeabilité en cas de panne du véhicule).

Par ailleurs, une opportunité se présente d'acheter une saleuse portée d'occasion (2005) de 5 m³ pour un prix de Fr. 35'000.–, au lieu de Fr. 65'000.– pour un modèle neuf. Compte tenu de son parfait état, de la durée de vie d'un tel agrégat (15 ans) et du fait que notre service possède déjà ce type d'équipement (homogénéité du parc, facilités d'entretien et interchangeabilité en cas de panne du véhicule), nous proposons d'acquérir cet agrégat (nouvelle acquisition) et de l'installer sur un de nos poids lourds afin d'accroître, à moindres frais, nos moyens d'intervention, notamment lors d'abondantes chutes de neige comme ce fut le cas à fin novembre.

Les montants annoncés sur les autorisations d'achats 2011 ne permettant pas ces acquisitions, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir ces dépenses.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl.
550.1462.7	Véhicules, machines et matériel	Fr. 75'000.–	Fr. 42'000.–

Système de radiologie numérique

Une autorisation d'achat de Fr. 30'000.– a été accordée par le Conseil communal pour renouveler l'appareil de radiologie dentaire en 2011. Il s'avère que le marché dentaire propose, depuis peu, à un prix modéré le système panoramique et céphalométrie numérique, système encore plus performant que celui autrefois proposé.

Le fonctionnement informatisé de cet appareil permettrait une amélioration importante dans la prise en charge du patient au cabinet de radiologie, grâce à sa vitesse et à sa précision. Au lieu d'une vingtaine de minutes par patient, le temps de passage serait réduit à environ une minute. Cette amélioration donnerait à la radiologue la possibilité de recevoir davantage de patients, d'effectuer plus de radiographies et d'améliorer la fluidité du travail de tout le service. Le nouvel appareil coûte Fr. 58'000.–. Un crédit supplémentaire de Fr. 28'000.– est nécessaire.

Dès lors que la facturation du travail radiologique par patient se monte à environ Fr. 1000.–, les recettes supplémentaires couvriraient l'achat de l'appareil dans un délai de 2 ans.

Installation de l'unité dentaire au Groupe

L'unité dentaire du cabinet rouge du service orthodontique doit être remplacée. Le Conseil communal a accepté la proposition d'achat d'une nouvelle installation en 2011 pour un montant de Fr. 45'000.–.

Le chef du Service dentaire propose de modifier le fonctionnement du travail des cabinets de Montbenon. Le cabinet bleu sera aménagé de manière à permettre l'emplacement de trois fauteuils simples avec lampes scialytiques, accompagnés d'un seul élément mobile pour le dentiste, dont le prix total sera de Fr. 59'000.–. Les possibilités de soin offertes par les trois fauteuils dentaires assureraient la prise en charge d'un plus grand nombre de patients quotidiennement. Ce mode de faire correspond à ce qui se fait déjà avec satisfaction dans des cabinets dentaires de Suisse romande.

L'installation dentaire du cabinet bleu serait transférée au cabinet rouge. Le Mikrona du rouge, à remplacer, trouvera une seconde vie dans un bâtiment scolaire où il servira pour les contrôles liés aux actions de dépistage.

Pour l'achat de trois fauteuils en lieu et place d'un unit, le Service dentaire sollicite un crédit supplémentaire de Fr. 14'000.–.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	Fr. 747'000.–	Fr. 279'000.–

Remplacement d'une tondeuse : Fr. 240'000.–

Le Service des parcs et promenades a acquis des tondeuses automotrices de grande capacité de tonte. Ce type de machine est principalement utilisé pour l'entretien des terrains de sport engazonnés et en général pour de grandes surfaces de gazon.

La machine utilisée actuellement est une tondeuse modèle Ransomes HR 9016 – N° 1046 – disposant d'une largeur de coupe de 488 cm.

Cette machine est assignée à des travaux de tonte sur le bas de la ville, notamment pour les quatorze terrains de sport de Chavannes, les pelouses du parc Bourget, la piscine de Bellerive, la pelouse du Théâtre de Vidy et la colline J.-J. Dalcroze. Ces tâches représentent env. 800 heures de travail annuelles, soit plus de 6500 heures depuis son achat.

Cette tondeuse effectue de nombreux déplacements sur la chaussée à une vitesse de 25 km/heure avec un châssis sans suspension, ce qui a un impact important sur l'usure de ce véhicule. Du point de vue sécurité, cette tondeuse a un système de freinage mécanique rudimentaire, se déplace à basse vitesse et son encombrement et les problèmes de visibilité nécessitent une attention élevée du conducteur.

Suite à une panne majeure récente du système de freinage, cette machine n'est aujourd'hui plus en état d'effectuer les tâches qui lui sont confiées. Selon une première évaluation des frais de révision, il faudra compter au minimum Fr. 38'000.– pour l'entretien courant et la remise en état du système hydraulique défaillant. De plus, l'entreprise mandatée pour l'entretien ne garantit pas qu'avec cette réparation, la tondeuse fonctionnera correctement.

Il est important de préciser que cette machine a un coût d'entretien élevé. En effet, à ce jour, les divers services et réparations ont coûté Fr. 85'000.–.

Au vu de la vétusté de cette machine et des nombreux problèmes survenus ces trois dernières années, il est proposé de remplacer cette tondeuse. La nouvelle machine sera une machine plus polyvalente qui aura les avantages suivants :

- véhicule mieux adapté à la circulation ;
- amélioration de la sécurité du conducteur (visibilité, système de freinage) ;
- amélioration du confort d'utilisation pendant la tonte (environ 30 heures par semaine) ;
- amélioration de la qualité de la coupe, pression au sol de la machine ;
- conception mécanique simple et normalisée (composants connus et facilement disponibles) ;
- impacts environnementaux plus faibles (motorisation aux normes en matière de dépollution, équipement d'un filtre à particules, niveau d'émission sonore) ;
- véhicule utilisé toute l'année pour différentes tâches.

Remplacement d'une voiture : Fr. 39'000.–

Le Service des parcs et promenades a acquis en 1993 une voiture break neuve pour un montant de Fr. 23'000.–. Ce véhicule est utilisé hebdomadairement par le chef de secteur qui doit disposer impérativement d'un véhicule pour tourner auprès de ses équipes disséminées sur tout son secteur. Il doit également livrer du matériel, déplacer des membres de son personnel et se rendre à des séances de chantier.

Actuellement, ce véhicule totalise 212'000 km au compteur et le service a reçu une convocation du Service des automobiles pour l'expertise technique. Lors de la préparation dans nos ateliers, il a été constaté de très gros dégâts de corrosion ainsi que la nécessité de remplacer des éléments importants de direction et de suspension. Le devis établi par le technicien de l'atelier mécanique s'élève à Fr. 8750.– (montant pour des travaux effectués en interne dans les ateliers de la Ville).

Depuis 18 ans, le service a investi pour l'entretien courant et les réparations de ce véhicule la somme de Fr. 16'700.–. La valeur vénale de ce véhicule, en l'état, expertisé et sans corrosion, est à ce jour, de Fr. 1430.–.

Au vu de la vétusté et des travaux à effectuer, il semble plus raisonnable de le remplacer par un nouveau véhicule et il est proposé d'acquérir un véhicule de nouvelle génération bi-mode (essence/électrique) adaptée aux normes environnementales et sécuritaires.

7. SERVICES INDUSTRIELS

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.146	Véhicules, machines et matériel	Fr. 147'765.–	Fr. 28'000.–

Au moment de l'élaboration du budget 2011 effectué en juin 2010, les remplacements de Smartphone ont été sous évalués.

Quantité	Désignation critères définis	Prix/pce
70x	Smartphones HTC	Fr. 400.–

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
74.146	Véhicules, machines et matériel	Fr. 20'000.–	Fr. 12'000.–

Suite à une anomalie dans le fonctionnement d'une pompe de la chaudière 5, il s'est avéré nécessaire d'acquérir un appareil de mesure de vibration afin d'assurer une maintenance préventive pour nos machines tournantes. Une quarantaine de pompes couplées à des moteurs ainsi qu'une trentaine de ventilateurs sont actuellement disponibles sur le site de Pierre-de-Plan. Un appareil de mesure de vibration est indispensable afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des installations.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.146	Véhicules, machines et matériel	Fr. 174'000.–	Fr. 300'000.–

La nécessité d'offrir de nouvelles prestations calquées sur le marché de l'Internet, entraîne une obsolescence prématurée de nos équipements serveurs nous obligeant à revoir notre planification de renouvellement de notre parc de serveurs.

En effet, les serveurs HP datent du démarrage des services Internet de Citycable en 2005, desservant à l'époque plus de 5000 clients internet.

La croissance de notre clientèle en cinq ans et le succès des prestations internet offertes (en fin d'année 2011, nous approcherons les 20'000 clients internet et 5000 clients de la téléphonie), ont mis en évidence les limites de notre réseau de serveurs. Les services délivrés sont devenus vulnérables par le manque de redondance entre les serveurs et par l'augmentation de la charge, conséquence de notre croissance.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Service multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de Fr. 300'000.– pour le remplacement des 22 serveurs actuels, par 6 nouveaux serveurs équipés de logiciels de virtualisation, offrant les fonctionnalités de gestion et de répartition de charge ainsi que la redondance. Au travers de ses nouveaux serveurs, Citycable pourra garantir la pérennité de son service internet et téléphonique sur le réseau actuel et être prêt pour le déploiement sur le réseau fibre optique.

Il n'y a pas de recettes financières directes, mais une fiabilisation des services actuels contribuant au développement de nouvelles offres.

* * *

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS****2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
2400.509.2447	Gestao-sm – Renouvellement des logiciels de gestion	Fr. 1'274'000.–	Fr. 40'000.–

Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales

En vue de clore ce projet, il est nécessaire d'implémenter les quatre modules ci-dessous, non prévus au départ. A cette fin, un crédit complémentaire de Fr. 40'000.– est nécessaire selon le décompte suivant :

Crédit voté	Fr. 1'274'700.00
./. Utilisation	Fr. 1'187'276.60
Disponibles	Fr. 87'423.40
./. Avenant Yellowpay (paiement par Internet par cartes de crédit)	Fr. 28'557.05
./. Mofis FR (identification véhicules à plaques françaises)	Fr. 10'000.00
./. Codex (adaptation au nouveau code de procédure pénal)	Fr. 55'000.00
./. e-LP (échange de données par voie électronique avec les offices de poursuites)	Fr. 28'403.40
Dépassement	Fr. – 34'537.05

De cette prévision il faut encore tenir compte de l'augmentation de 0,4 % de la TVA dès le 01.01.2011 et de la possible réactualisation de certaines offres.

7. SERVICES INDUSTRIELS**76 Service de l'électricité**

		Budget	Crédit suppl.
Préavis N° 2009/56	Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels – Crédit-cadre quadriennal 2010–2013	Fr. 3'450'000.–	Fr. 42'000.–

La salle de commande du CEPP est climatisée pour assurer le bon fonctionnement des équipements informatiques qui y sont utilisés 24h/24.

La climatisation, qui date de 1986, est tombée en panne. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché et le gaz réfrigérant, utilisé par le circuit primaire, ne peut plus être remplacé. En effet, ce gaz a été interdit dès 2010 pour des raisons de protection de l'environnement.

Par conséquent, nous devons impérativement remplacer cette climatisation dans le courant du 2^e trimestre 2011.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/31 de la Municipalité, du 25 mai 2011 ;
 oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
 considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1503 du préavis)</i>	<u>7'993'900.-</u>	<u>306'200.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 1531 du préavis)</i>	<u>1'073'100.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 1537 du préavis)</i>	<u>82'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Incidence sur le budget de 2011

Déficit prévu au budget de 2011		13'169'200.-
Nouveaux crédits votés	2'445'200.-	
Moins recettes	<u>- 317'000.-</u>	2'128'200.-
Nouveaux crédits demandés		836'900.-
Présent crédit	7'993'900.-	
Moins recettes	<u>- 306'200.-</u>	<u>7'687'700.-</u>
Déficit total présumé		<u>23'822'000.-</u>

Crédits supplémentaires pour 2011 (1^{re} série)**Préavis N° 2011/31***Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – La Commission permanente des finances (COFIN) a traité 71 demandes de crédits supplémentaires (CS), pour une somme totale de Fr. 9'149'000.– lors de ses séances des 7 février, 21 mars et 15 mai 2011. Sur ce total, la COFIN s'est prononcée par un vote sur 31 demandes et un total de Fr. 8'036'200.–, 40 demandes étant de compétence déléguée (dépenses ordinaires dont la somme est inférieure à Fr. 50'000.– et du ressort de la Municipalité), pour un total de Fr. 1'112'800.–. Sur l'ensemble, on relève 16 autorisations d'achats (dont 12 de compétence déléguée) pour un total de Fr. 1'073'100.– et 2 crédits complémentaires d'investissement, pour un total de Fr. 82'000.–. Ces crédits ont généré Fr. 306'200.– de recettes nouvelles.

La répartition des demandes entre dicastères est la suivante:

	Budget fonct.	dont compét. déléguée	Autoris. achat	dont compét. déléguée	Crédit invest.	Total
AGF	7	3	1	1	0	8
SPS	4	3	7	6	1	12
CLP	15	7	0	0	0	15
Tx	7	5	1	0	0	8
DEJE	3	1	1	1	0	4
SSE	10	5	2	1	0	12
SIL	8	5	3	2	1	12
Total	54	29	15	11	2	71

Et celles des montants, la suivante:

	Budget fonct.	Autoris. achat	Crédit invest.	Total
AGF	2'075'400	25'000	–	2'100'400
SPS	1'110'000	294'100	40'000	1'444'100
CLP	1'151'700	–	–	1'151'700
Tx	367'500	93'000	–	460'500
DEJE	1'870'500	42'000	–	1'912'500
SSE	618'500	279'000	–	897'500
SIL	800'300	340'000	42'000	1'182'300
Total	7'993'900	1'073'100	82'000	9'149'000

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Sur l'ensemble, on peut citer quatre demandes:

1/17 Services industriels, 700 Service du développement stratégique, demande totale Fr. 28'000.–

La demande totale porte sur le remplacement de quelque 70 Smartphones, suite à une sous-évaluation des besoins au moment de l'établissement du budget.

Plusieurs commissaires se sont interrogés sur l'opportunité de ce qui semble une généralisation de la distribution aux collaborateurs de Smartphones. S'il est compréhensible que le personnel travaillant en service externe puisse être contacté notamment pour répondre à des appels urgents, ces commissaires ne comprennent pas bien l'utilité de pouvoir se relier en tout temps à Internet et à la messagerie. D'autant que le collaborateur participe de manière symbolique au financement de l'abonnement qu'il peut utiliser pour ses besoins privés. La commission demande que des règles d'attribution soient édictées pour limiter les requêtes aux besoins dûment justifiés.

Il s'agit d'une demande de crédit supplémentaire dont la compétence est déléguée.

1/23 Administration générale et finances, 1300 Développement de la Ville et communication, demande totale Fr. 250'000.–

La demande porte sur l'aide à l'assainissement financier du Vivarium. Celui-ci présente de grosses créances en particulier envers la Ville (Fr. 240'000.–), situation qui s'est créée il y a environ un an et demi et qui, dans la situation actuelle risque de conduire l'institution à la faillite. Le sauvetage du Vivarium passe par un assainissement financier, une nouvelle direction du Vivarium qui exclut son fondateur et l'insertion dans un réseau. Le Canton accepte de participer au sauvetage en versant le même montant que la Ville est prête à investir, soit Fr. 250'000.–.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 6 oui et 7 abstentions.

1/24 Culture, Logement et Patrimoine, 330 Service du logement et des gérances, demande totale Fr. 135'000.–

La demande porte sur le financement de la suite de la démarche participative en lien avec la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. En particulier, certains commissaires contestent que le bureau lauréat du concours d'urbanisme soit chargé du suivi de la démarche (conflit d'intérêts), d'autres que la démarche se poursuive avant de connaître le bilan de la phase qui avait été menée par le consortium Ola !

L'amendement proposant la suppression du volet « mandat Plate-bande » (Fr. 35'000.–) a été rejeté par 1 oui, 5 non et 7 abstentions.

La demande de crédit supplémentaire a été acceptée par 7 oui et 6 non.

1/71 Sécurité sociale et environnement, 630 Service social Lausanne – CRS, demande totale Fr. 27'400.–

La demande porte sur des frais de notaire et d'avocat qui ne pouvaient pas être connus au moment de la rédaction du préavis 2010/54 sur la création de la Fondation soins Lausanne.

Un commissaire s'est déclaré surpris qu'un préavis portant essentiellement sur de nouveaux statuts pour une institution existante (ALSMAD, l'association lausannoise de soins et maintien à domicile), statuts ayant requis une bonne centaine d'amendements de la part de la commission en charge de son étude (dont la correction de grossières erreurs grammaticales, mais également d'incohérences de forme et juridiques, etc.), débouche sur des honoraires de Fr. 27'400.– aux auteurs (notaire et avocats) desdits statuts. Ce montant doit être mis au regard des Fr. 1700.– (montant maximal pour les deux séances de commission + rapport) qu'a perçu la commission, qui a eu la charge de proposer un texte « présentable ».

S'agissant d'une demande de CS de compétence déléguée, la COFIN n'a pas eu à l'accepter par vote.

Autorisations d'achat

Pas de compléments.

Crédits d'investissement du patrimoine administratif

Pas de compléments.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions [SIC] du préavis 2011/31 par 8 voix favorables et 4 abstentions. Il recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – Je viens de me relire et j'ai vu une petite coquille. Dans le dernier paragraphe, je conclus mon rapport en parlant au pluriel des conclusions du préavis. En fait il y a une seule conclusion, donc petite coquille.

Le président : – Je crois que chacun avait pu rectifier. J'ouvre une discussion générale sur ce préavis.

Discussion générale

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – LausannEnsemble, composé des PDC et des Libéraux-Radicaux, s'abstiendra sur les crédits supplémentaires n'ayant pas vocation de

supporter la grêle après les vendanges. Nous n'évoquerons pas les montants alloués à la campagne PC famille, l'oubli d'un million lié à Gymnastrada ou différentes dépenses liées à la promotion de l'écoquartier.

Le président : – La discussion générale se poursuit. Quand je parle de discussion générale, c'est une discussion complète, on prend le préavis dans son ensemble. La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la Commission des finances.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), rapporteur : – La Commission des finances accepte la conclusion du préavis 2011/31 par 8 voix favorables et 4 abstentions. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion de ce préavis l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une bonne vingtaine d'absentions, sans oppositions, donc à la majorité, vous avez accepté la conclusion de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2011/31 de la Municipalité, du 25 mai 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2011, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	Fr.
<i>Dont en recettes</i>		
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>7'993'900.–</u>	<u>306'200.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'073'100.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>82'000.–</u>	<u>0.–</u>

Le président : – Nous avons encore un préavis financier pour lequel l'urgence a été demandée. La Commission des finances l'a traité également en urgence et vous avez reçu son rapport. Il s'agit du préavis 2011/33. J'appelle à la tribune M. Jean Tschopp, pour la Commission des finances.

Rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau d'eauservice pour l'exercice 2011

Demande de crédits complémentaires

Préavis N° 2011/33

Lausanne, le 25 mai 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le 8 décembre 2010, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2010/54 du 27 octobre 2010¹, intitulé « *Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages – Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics – Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels* » et octroyait un crédit de Fr. 8'900'000.– pour couvrir les frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution d'eau et d'échanges périodiques des compteurs d'eau, pour l'exercice 2011. Le nombre de chantiers imprévus qu'il a fallu entreprendre, ainsi que les frais engendrés par une très importante rupture nécessitent un montant supplémentaire de Fr. 850'000.–.

A l'origine, un montant de Fr. 1'000'000.– était en réserve pour divers et imprévus. C'est pourtant pour un total de près de Fr. 2 millions que divers chantiers urgents non planifiés ont été exigés. Une recherche d'économie a été entreprise pour limiter ce montant supplémentaire à Fr. 850'000.–.

2. Préambule

2.1 Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau

Rappelons que par rénovation et extension, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau de distribution et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant
- réhabilitation d'installations pour en prolonger la durée de vie
- modifications et prolongements de tracés
- pose de nouvelles conduites, suite notamment à la légalisation de nouvelles zones constructibles.

En ce qui concerne *les échanges périodiques des compteurs d'eau*, il faut entendre les remplacements des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jets) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

¹BCC 2010/2011, T. I (N° 8), pp. 782 ss.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres. Pour l'exercice 2011, les crédits alloués pour eauservice sont les suivants :

Pose de nouvelles canalisations et remplacement du réseau de distribution		
Pose et remplacement de canalisations à Lausanne :	Fr.	4'800'000.–
Pose et remplacement de canalisations hors Lausanne :	Fr.	3'100'000.–
	Fr.	7'900'000.–
Echange de compteurs		
Fourniture du poste de mesure :	Fr.	800'000.–
Sous-traitance :	Fr.	200'000.–
	Fr.	1'000'000.–
Total	Fr.	8'900'000.–

L'estimation de ces futurs travaux en mai/juin pour l'année suivante est toujours très malaisée étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises les interventions des services techniques :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter
- l'avancement des études
- les modifications de tracés
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements
- la réfection des chaussées.

Il est donc toujours difficile, voire impossible, de prévoir avec suffisamment de précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts.

3. Situation des crédits pour eauservice (mai 2011)

Rénovation et extension du réseau de distribution et échanges périodiques des compteurs d'eau

	Crédits accordés	Chantiers ouverts²	Chantiers repoussés	Chantiers projetés	Total chantiers ouverts + repoussés + projetés
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Réseau de distribution	7'900'000.–	6'126'700.–	430'000.–	3'050'000.–	9'606'700.–
Echange de compteurs	1'000'000.–	1'000'000.–	0.–	0.–	1'000'000.–
Total	8'900'000.–	7'126'700.–	430'000.–	3'050'000.–	10'606'700.–

La somme des chantiers ouverts, repoussés et projetés donne un total de Fr. 10'606'700.–. Si tous ces travaux devaient être financés par le crédit-cadre 2011, le montant du crédit complémentaire s'élèverait à Fr. 1'706'700.–, ce qui correspond à environ 20 % du crédit accordé.

Un montant d'environ 10 % pour les divers et imprévus était inclus dans le crédit-cadre accordé. Force est de constater que cette réserve est insuffisante. Une analyse précise de tous les chantiers nous a permis d'identifier ceux qu'il était possible de repousser, soit pour un montant de Fr. 430'000.–.

²Les chiffres de la colonne « Chantiers ouverts » représentent les montants payés et engagés, ainsi que les montants en cours d'adjudication. Ils comprennent aussi les prévisions de prélèvement de matériel auprès du Magesi (Magasin général des Services industriels).

4. Demande de crédits complémentaires

Rénovation et extension du réseau de distribution et échanges périodiques des compteurs d'eau

La demande de crédit complémentaire d'un montant total de Fr. 850'000.–, s'explique comme suit :

4.1 Chantiers imprévus annoncés de septembre 2010 à ce jour

<i>Rue de la Mèbre à Renens</i>	<i>Fr. 130'000.–</i>
<hr/>	
Réaménagement urbain de cette rue non planifié.	
<i>Chemin du Bois-Gentil, Lausanne</i>	<i>Fr. 100'000.–</i>
<hr/>	
Chantier urgent déclenché par le Service du gaz suite à des fuites.	
<i>Route de la Croix-Blanche, Epalinges</i>	<i>Fr. 100'000.–</i>
<hr/>	
Chantier annoncé en automne 2010 par la Commune d'Epalinges.	
<i>Route du Bois, Ecublens</i>	<i>Fr. 40'000.–</i>
<hr/>	
Extension du réseau d'eau potable pour assurer la défense incendie d'un nouveau complexe socio-culturel et de logements protégés.	
<i>Chemin des Vignes, Ecublens</i>	<i>Fr. 178'000.–</i>
<hr/>	
Chantier annoncé sans coordination préalable par le SIE (Service Intercommunal d'Electricité) début 2011.	
<i>Chemin de Champs-Soleil, Lausanne</i>	<i>Fr. 160'000.–</i>
<hr/>	
Chemin privé. Réfection et mise en séparatif des collecteurs par les propriétaires. Travaux annoncés en automne 2010.	
<i>Place de Milan, Lausanne</i>	<i>Fr. 160'000.–</i>
<hr/>	
Chantier prévu pour 2012, mais avancé à 2011 à la demande de Swisscom qui a des impératifs de délais pour la pose de la fibre optique.	
<i>Nouveau Quartier Es Brits, Etagnières</i>	<i>Fr. 12'000.–</i>
<hr/>	
Extension du réseau d'eau potable à ce nouveau quartier. Travaux annoncés début 2011 par les promoteurs.	
<i>Sources de Montaubion, Dommartin</i>	<i>Fr. 110'000.–</i>
<hr/>	
Remplacement de la conduite de sources très âgée en coordination avec la pose de conduites d'eau, de gaz, d'électricité pour la commune. La planification de ces travaux a été insuffisante.	
<i>Chemin de la Vuillette, Lausanne</i>	<i>Fr. 165'000.–</i>
<hr/>	
Ce chantier, initialement prévu en 2012–2013, est devenu urgent suite à de nombreuses fuites sur la canalisation en 2010.	
<i>Sentier de Chaulin, Montreux</i>	<i>Fr. 240'000.–</i>
<hr/>	
Déplacement aux frais du propriétaire de la conduite du Pays-d'Enhaut pour permettre la construction d'un bâtiment. eau-service a saisi l'opportunité pour remplacer tout le secteur de cette canalisation plus que centenaire.	
<i>Route de Bossières, Lutry</i>	<i>Fr. 335'000.–</i>
<hr/>	
Chantier annoncé par Lutry début 2011, sans coordination préalable. L'opportunité est saisie de remplacer la conduite du Pont-de-Pierre qui se trouve dans l'emprise du chantier de Lutry.	
<i>Chartem – COFOB, Lausanne/Epalinges</i>	<i>Fr. 50'000.–</i>
<hr/>	
Rétablissement d'un bouclage supprimé afin de permettre le stockage des déblais du m2.	

Nouveau Quartier des Grands Champs, Epalinges *Fr. 30'000.–*

Extension du réseau d'eau potable à ce nouveau quartier. Travaux annoncés début 2011 par les promoteurs.

Avenue de Longemalle, Renens *Fr. 450'000.–*

Rupture très importante en 2011, ayant engendré plusieurs centaines de milliers de francs de dégâts, ce qui a motivé la sécurisation complète de la canalisation.

Chemin de Bellevue, Prilly *Fr. 290'000.–*

Chantier urgent déclenché par le Service du gaz suite à des fuites.

Nouveau Quartier En Penau, Le Mont-sur-Lausanne *Fr. 50'000.–*

Extension du réseau d'eau potable à ce nouveau quartier. Travaux annoncés en avril 2011 par les promoteurs.

Place de La Sallaz, Lausanne *Fr. 450'000.–*

Chantier initialement prévu d'être financé par voie de préavis, puis par le CCA 2012, et finalement ces travaux vont débiter en juillet 2011 selon la coordination réalisée par Routes et mobilité.

Total pour les chantiers imprévus annoncés depuis septembre 2010 à ce jour : **Fr. 3'050'000.–**

5. Récapitulation

Chantiers prévus en 2011 exécutés en 2011	Fr.	6'126'700.–
Chantiers prévus en 2011 mais repoussés à 2012 – 2013 – 2014	Fr.	– 430'000.–
Chantiers imprévus annoncés de septembre 2010 à ce jour	Fr.	3'050'000.–
Echange de compteurs	Fr.	1'000'000.–
Total	Fr.	9'746'700.–

Le crédit complémentaire doit donc s'élever à Fr. 9'746'700 – Fr. 8'900'000 = Fr. 846'700.–, arrondi à Fr. 850'000.–.

Avec ce crédit complémentaire de Fr. 850'000.–, le crédit global pour la rénovation et l'extension du réseau de distribution d'eau et d'échanges périodiques de compteurs d'eau pour eauservice s'élèvera à Fr. 9'750'000.– pour l'exercice 2011.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/33 de la Municipalité, du 25 mai 2011 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 850'000.– pour 2011, nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution d'eau potable, pour eauservice ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement y relatives sous les rubriques 4700.390 et 4700.331 du budget d'eauservice ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné ci-dessus, les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Olivier Français.

Rapport photocopié de M^{me} Claude Grin (Les Verts) rapportrice : – Le Conseil communal a adopté en date du 8 décembre 2010, les conclusions du préavis N° 2010/54 du 27 octobre 2010. Ce préavis traitait entre autres de « Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau » et octroyait un crédit de Fr. 8'900'000.– pour cet objet.

La rénovation du réseau de distribution d'eau potable et des changements de compteurs dépend d'une planification préalable quartier par quartier et son extension se fait au gré des nouvelles constructions, mais eauservice est aussi tributaire des imprévus.

Eauservice doit intervenir et procéder à la réfection des réseaux d'eau potable en cas de ruptures accidentelles sur ses réseaux, et pour des raisons d'économie et de bien-être des riverains, eauservice saisit aussi les opportunités de regroupements des travaux de fouilles avec d'autres services dont la planification ne dépend pas de ses compétences. Parmi ces cas, nous pouvons citer à titre d'exemple : le remplacement de la conduite du Pont-de-Pierre dont l'emprise est dans le chantier de la Route de Bossières à Lutry, et dont les travaux ont été annoncés par cette commune début 2011. Dans les cas de ruptures très importantes en 2011, nous pouvons citer la rupture de la conduite d'eau à l'avenue de Longemalle à Renens qui a nécessité la sécurisation complète de la canalisation, ou encore l'intervention au chemin de Bellevue à Prilly, où un chantier urgent a été déclenché par le Service du gaz suite à des fuites.

Dans le préavis de 2010, un montant de Fr. 1'000'000.–, soit un peu plus de 10 % du montant total sollicité, avait été planifié comme réserve pour divers et imprévus. Or ce montant s'est avéré insuffisant en regard des chantiers urgents qui ne pouvaient être planifiés au moment du dépôt du préavis en octobre 2010 et dont le total s'élève, d'octobre 2010 à juin 2011, à Fr. 3'050'000.–.

Par contre certains chantiers prévus pour 2011 ne pourront être exécutés cette année et d'autres chantiers pourront être repoussés ultérieurement et permettront une économie sur cette année. Ce qui ramène la demande de crédit complémentaire à Fr. 850'000.–.

Avec ce crédit complémentaire de Fr. 850'000.–, le crédit global pour la rénovation et l'extension du réseau de distribution d'eau et d'échanges périodiques de compteurs d'eau pour eauservice s'élèvera à Fr. 9'750'000.– pour l'exercice 2011.

La Commission des finances a adopté les trois conclusions le 20 juin 2011 par : 14 oui, 0 non et 0 abstentions et recommande au plénum de les accepter.

Le président : – Monsieur Tschopp, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Jean Tschopp (Soc.), rapporteur remplaçant : Aucun, sinon qu'il a dû être rédigé dans l'urgence, après la dernière séance de la Commission des finances. C'est hier seulement que la Commission a pu se réunir puisque la version finale de la demande de crédit complémentaire n'avait pas pu nous être livrée à temps.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close. Monsieur le rapporteur veuillez nous communiquer la détermination de la Commission.

M. Jean Tschopp (Soc.), rapporteur remplaçant : – Par 14 oui et 0 non, soit à l'unanimité, la Commission des finances vous recommande l'acceptation de cette demande de crédit complémentaire.

Le président : – M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion de ce préavis l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec trois abstentions, sans oppositions, vous avez accepté les conclusions de ce préavis 2011/33.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2011/33 de la Municipalité, du 25 mai 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 850'000.– pour 2011, nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution d'eau potable, pour eauservice ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement y relatives sous les rubriques 4700.390 et 4700.331 du budget d'eauservice ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné ci-dessus, les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

Le président : – Je vous propose de passer maintenant à l'interpellation urgente de M^{me} Marlène Bérard suivie des réponses de la Municipalité. J'appelle à la tribune M^{me} Marlène Bérard. La Municipalité répondra par la même occasion à une interpellation de M. Claude-Alain Voiblet portant sur le même sujet.

Interpellation urgente de M^{me} Marlène Bérard et consorts : « Service des pompes funèbres : que se passe-t-il ? »⁸

Développement photocopié

Ce jour, j'ai été informée que quatre employés du Service des pompes funèbres de la Ville de Lausanne ont été convoqués par le municipal Marc Vuilleumier pour être entendus vendredi au sujet de la suppression de leur poste. Pour des raisons budgétaires, une réorganisation des postes de travail a été opérée en 2010 et un nouveau cahier des charges défini pour ces quatre employés. Employés jusqu'alors pour des tâches purement administratives, la ville a exigé d'eux qu'ils effectuent également les levées de corps, ce qui leur est physiquement impossible pour des raisons médicales.

Suite à un contact téléphonique que j'ai eu avec les intéressés, j'ai été surprise d'apprendre que cette convocation reçue le 7 juin pour le 10 juin indique qu'aucun poste ne semble pouvoir leur être proposé au sein de l'Administration conformément à l'art. 69 RPAC et qu'ils ont déjà eu l'occasion à maintes reprises de s'exprimer sur le sujet.

Pourtant en discutant avec les intéressés, j'ai appris que des demandes de rencontres ainsi que des courriers, envoyés notamment via le syndicat des services publics, sont restés à ce jour lettre morte. Seules deux rencontres ont été effectuées pour informer les employés de leur nouveau cahier des charges et une autre au mois d'août 2010 lors de laquelle le Municipal en charge du dossier a tenté de résilier leurs rapports de travail du fait qu'ils n'étaient pas en capacité d'effectuer les tâches de levée de corps prévues dans le cadre de la réorganisation du service. Toutefois, l'art. 69 RPAC prévoit qu'en cas de suppression de poste, un autre poste doit, dans la mesure du possible et en relation avec leurs compétences et capacités, être offert à l'intéressé. Si l'intéressé refuse le poste ou s'il n'est pas possible de trouver un autre poste dans l'Administration, l'employé peut alors être licencié.

Selon mes informations, il a été proposé aux quatre employés d'effectuer en plus de leurs tâches administratives les levées de corps. Pour des raisons médicales, chose confirmée par les médecins de la Ville et du travail, il leur est impossible d'effectuer cette mission. Il semblerait que c'est pour cette raison qu'ils sont aujourd'hui convoqués en vue de leur licenciement alors qu'aucune autre piste n'a été explorée.

⁸BCC 2010-2011, T. II (N° 19/I), p. 1069.

Au vu de la situation et du manque de transparence dans ce dossier, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité entend-elle effectivement licencier quatre employés du Service des pompes funèbres au motif qu'ils ne sont pas en capacité physique d'effectuer le travail de remplacement qu'on leur propose (notamment la levée de corps) ?
2. Sachant que ces quatre personnes ont une formation d'employés de commerce, pourquoi un autre poste, conformément à l'art. 69 RPAC, ne leur est-il pas proposé au sein de l'Administration ?
3. Y a-t-il des tensions au sein du Service des pompes funèbres qui explique le licenciement de ces quatre personnes ?
4. Est-il de coutume que la Municipalité ne réponde pas aux lettres et aux demandes d'employés de la Ville, notamment lorsqu'ils sont défendus par un syndicat ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

Depuis plusieurs années, la Municipalité tente d'améliorer la situation financière délicate dans laquelle se trouvent les Pompes funèbres officielles (PFO). Plusieurs mesures d'assainissement ont été prises, dès 2007, notamment suite à l'audit effectué par une entreprise spécialisée, lesquelles ont consisté en une première diminution de personnel, sans toutefois s'avérer suffisantes pour rétablir durablement l'équilibre financier.

En 2009, les 14 collaborateurs des PFO se répartissaient dans les fonctions suivantes :

- 1 administrateur qui assume, en plus de la conduite de l'office des PFO, la réception des familles et l'organisation des obsèques ;
- 4 adjoints, dont l'un porte le titre d'administrateur remplaçant, qui assument la réception des familles et l'organisation des obsèques ;
- 6 chauffeurs qui assument les levées de corps et les services funèbres ;
- 3 menuisiers, qui produisent des cercueils et participent également aux levées de corps.

Afin de tenter de préserver les emplois des 14 collaborateurs œuvrant au sein des PFO, tout en diminuant encore les charges, il a été décidé de ne plus produire de cercueils et de se fournir progressivement auprès d'entreprises spécialisées, ce qui revient nettement moins cher. De ce fait, les

trois menuisiers ont accepté, outre le fait de poursuivre la confection de cercueils avec le stock de bois restant, d'être affectés à de nouvelles tâches, voire d'être transférés dans d'autres services de l'Administration communale, ce qui ne rend plus possible leur participation aux levées de corps. C'est pourquoi le Service de protection et sauvetage (SPSL) a procédé à une étude pour déterminer comment répartir entre les autres membres du personnel des PFO le travail lié aux levées de corps. Cette étude a démontré que, dans la situation économique actuelle, les postes d'adjoints PFO ne correspondent plus aux besoins essentiels et chargent inutilement les finances des PFO. En effet, les entreprises privées de pompes funèbres disposent de collaborateurs effectuant aussi bien les tâches de levées de corps que l'organisation des obsèques. Ces personnes permettent de fournir des prestations de qualité tout à fait comparables à celles fournies par les PFO, tout en permettant une économie de moyens.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité a décidé, au printemps 2010, de supprimer les fonctions d'administrateur remplaçant et d'adjoint PFO et de créer une nouvelle fonction d'assistant funéraire, axée sur la polyvalence des tâches. Celle-ci comprend notamment la levée des corps, la toilette mortuaire et la mise en bière dans le cadre du service de piquet, en sus des tâches administratives. Dans le courant de la même année, un menuisier a pu être transféré au sein même du SPSL, pour des tâches d'entretien de bâtiment, ce qui porte l'effectif actuel des PFO à 13 collaborateurs.

Les quatre collaborateurs concernés, qui assuraient les fonctions supprimées, se sont vu proposer de reprendre la nouvelle fonction d'assistant funéraire, tout en conservant leur salaire actuel, lequel est largement supérieur à celui de la nouvelle fonction. Il s'en est suivi un difficile processus de mise en place de ces décisions, les intéressés refusant complètement, dans un premier temps, leur nouveau cahier des charges.

Il est à relever que tant le Conseil communal que les sous-commissions de gestion et des finances ont régulièrement été informés de la situation.

En outre, par respect des collaborateurs concernés, la Municipalité affirme clairement sa volonté de ne pas entrer dans les détails de la procédure juridique en cours.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. La Municipalité entend-elle effectivement licencier quatre employés du Service des pompes funèbres au motif qu'ils ne sont pas en capacité physique d'effectuer le travail de remplacement qu'on leur propose (notamment la levée de corps) ?

La Municipalité a décidé de maintenir les PFO au sein de l'Administration et de tout mettre en œuvre afin de pérenniser leur existence. Entre autres mesures, la Municipalité a

décidé de supprimer les fonctions d'administrateur remplaçant et d'adjoint PFO et de créer une nouvelle fonction d'assistant funéraire, axée sur la polyvalence des tâches. Ces nouveaux postes ont été prioritairement, comme il se doit, proposés aux collaborateurs ayant vu leur poste supprimé. Trois d'entre eux ne sont pas en mesure de remplir les conditions des postes proposés, pour des raisons qu'il ne nous est pas possible de développer devant votre Conseil, en raison de la protection de la sphère privée. Le quatrième fait l'objet d'examen complémentaires.

2. Sachant que ces quatre personnes ont une formation d'employés de commerce, pourquoi un autre poste, conformément à l'art. 69 RPAC, ne leur est-il pas proposé au sein de l'Administration ?

Ces quatre personnes ont été invitées oralement et par courrier personnel à s'approcher du bureau communal de «l'évolution professionnelle», lequel recense toutes les places vacantes au sein de l'Administration communale. A notre connaissance, seule une personne a eu recours audit bureau. Un des collaborateurs s'est vu proposer, en application de l'article IA RPAC 73-06, une retraite pré-anticipée. La recherche de postes au sein de l'Administration communale est toujours en cours pour deux collaborateurs qui ont été licenciés au 31 décembre 2011, avec les indemnités prévues à l'article 69 RPAC.

3. Y a-t-il des tensions au sein du Service des pompes funèbres qui explique le licenciement de ces quatre personnes ?

Dès 2007, des tensions importantes sont effectivement apparues entre les quatre adjoints d'une part, et, d'autre part, les chauffeurs et les menuisiers. Ces tensions ont nécessité de nombreuses interventions, tant de la Direction du service que du conseiller municipal en charge de la sécurité publique et des sports.

Pour le surplus, se référer à la réponse à la question N° 1.

4. Est-il de coutume que la Municipalité ne réponde pas aux lettres et aux demandes d'employés de la Ville, notamment lorsqu'ils sont défendus par un syndicat ?

Les très nombreuses séances mises sur pied à l'intention des employés PFO, par le service et le conseiller municipal, démontrent toute l'attention qui a été donnée à cet office afin d'apporter le soutien et les réponses aux collaborateurs concernés. Le directeur de la Sécurité publique et des sports a eu un entretien avec le délégué syndical afin de lui exposer la complexité de la situation.

Le président : – Madame Bérard, vous avez reçu la réponse de la Municipalité. Je vous laisse vous exprimer à ce propos.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Monsieur le Président, pour la compréhension de tous, il faudrait peut-être lire les réponses à mes questions.

Le président : – Vous pouvez lire les questions mais pas les réponses. C'est la Municipalité qui les lirait dans ce cas. Est-ce que la Municipalité souhaite lire les réponses ?

(Discussion hors micro)

Discussion

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Alors allons-y comme ça... Je remercie le municipal Marc Vuilleumier de m'avoir transmis les réponses aujourd'hui par courriel, ce qui m'a permis de pouvoir en prendre connaissance avant ce soir.

D'une manière générale je suis plus qu'étonnée des réponses à mes questions. Sur le cas des quatre employés des Pompes funèbres concernés par ce licenciement, mes questions ne reçoivent aucune réponse claire. Dans la réponse à ma première question, on ne dit pas pourquoi l'article 69 du RPAC, qui prévoit en cas de licenciement ou de restriction au niveau du personnel que soit proposé un nouveau poste à la personne concernée, et que la personne peut être licenciée uniquement dans la mesure où il n'est pas possible de lui trouver un poste équivalent, n'est pas appliqué.

Ces personnes ont été convoquées un mardi pour un vendredi, pour qu'on leur annonce leur licenciement plus ou moins avec effet immédiat. C'est ce qui était prévu, mais elles ont finalement pu travailler encore une semaine avant d'être libérées de leur obligation de travailler. Les raisons de ce licenciement, contrairement à ce qui est indiqué dans les réponses du municipal, ne relèvent pas de la protection de la sphère privée. Elles tiennent au fait que ces personnes sont dans l'incapacité, pour des raisons médicales, d'effectuer les tâches auxquelles elles ont été affectées. Donc il y a une modification de leur cahier des charges. Celui-ci prévoit également la levée de corps. C'est cette activité qu'il leur est impossible d'effectuer pour des raisons médicales, bien entendu avec certificat à l'appui. C'est probablement pour cela que ces personnes ont été licenciées.

C'est à cette question que je souhaitais recevoir une réponse claire de la part de la Municipalité. Parce que si ces gens ont été licenciés parce que, pour des raisons médicales, elles ne sont pas en mesure d'effectuer cette tâche, c'est un abus d'autorité ou du moins une claire violation des règles en matière de droit du travail. Et encore plus du Règlement du personnel de la Ville. En effet, lorsqu'un employé ne peut plus être affecté à une des tâches pour lesquelles il était engagé, on doit lui proposer un poste de remplacement. Or on me répond qu'on a proposé un poste de remplacement à ces personnes, on leur a redéfini un cahier des charges et elles devaient effectuer des levées de corps. Ce qu'elles ne peuvent pas faire. Dans les documents que j'ai pu lire, il apparaît que la levée des corps correspond à 10 % du nouveau cahier des charges. Ce serait donc pour le 10 % de leur cahier des charges qu'aujourd'hui ces personnes-là se trouvent au chômage !

Le deuxième aspect qui ne me satisfait pas dans la réponse municipale concerne l'application de l'article 69 RPAC. Aujourd'hui ces personnes ont été licenciées, la Municipalité en a pris la décision. Des solutions temporaires sont recherchées, apparemment on tente de leur trouver malgré tout des possibilités de remplacement au sein de l'Administration. Mais du moment qu'elles ont été licenciées, l'article 69 ne s'applique plus et l'Administration n'est pas tenue de leur trouver un poste équivalent en son sein. Autrement dit, ces personnes-là doivent postuler comme n'importe quel autre cadre ou employé, sans être assurées que le même salaire que celui perçu aujourd'hui leur soit versé. Sachant que ces personnes ont toutes plus de 50 ans, après avoir passé trente ans dans l'Administration, il est difficile de trouver des postes équivalents.

Ma dernière remarque concerne la procédure de licenciement qui a été appliquée. En l'occurrence, on a convoqué des gens en l'espace de trois jours après les avoir laissées dans le flou pendant deux ans. La réponse mentionne qu'il y a eu une rencontre avec le syndicat, mais la lettre que ce dernier a envoyée à la Municipalité reste sans réponse à ce jour. D'autre part, deux des quatre employés qui ne sont pas retournés travailler après la levée de leur obligation de travailler n'ont toujours pas reçu de lettre officielle de la Municipalité leur annonçant leur licenciement pour la fin de l'année.

Toutes ces petites choses démontrent, à mon sens, un manque crasse de sens social, que je croyais pourtant fort au sein de cette Municipalité de gauche, un manque de courage politique aussi. Quand il y a des problèmes, on doit les traiter. Je ne doute pas qu'il y ait eu des tensions au sein des Pompes funèbres. Lorsque quatre employés doivent saisir le syndicat, cela démontre qu'effectivement il y a des soucis. Il ne s'agit pas simplement de faire passer en force une décision de licenciement au sein de la Municipalité pour régler le problème, au contraire, il risque de s'envenimer. Aujourd'hui, M. le municipal a pris l'option de risquer un passage devant le Tribunal de prud'hommes pour avoir décidé un licenciement abusif. Il paiera, mais ces gens seront quand même licenciés. C'est une attitude inacceptable de la part d'une Municipalité qui se dit de gauche, simplement populaire, c'est une attitude un peu bizarre, que je qualifierai d'inhumaine.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des sports : – Les Pompes funèbres officielles fonctionnent. Elles offrent des prestations depuis de très nombreuses années, elles continuent à le faire. Ces prestations sont de qualité. Tout le monde, ici ou ailleurs, qui aurait besoin de recourir aux services de cette entreprise peut le faire en toute confiance. La confiance que doit avoir le service public.

Lorsque cette Municipalité est entrée en fonction, une des premières initiatives à laquelle elle a répondu était une motion ou un postulat, je ne sais plus, de Marc Vuilleumier qui s'inquiétait de l'avenir des Pompes funèbres officielles.

La Municipalité me répondait que la volonté municipale était de maintenir un service de pompes funèbres dans l'Administration. Il nous paraissait tout à fait envisageable et utile que ce soit ainsi. Et en même temps nous avons eu plusieurs occasions de le dire à la Commission des finances, à la Commission de gestion et devant ce Conseil, la situation financière déclinait sans cesse. Or je pense que le service public doit avoir des exigences sur ce plan. Un audit a eu lieu et plusieurs mesures ont été prises à la suite de ce dernier.

Des tensions très vives sont nées dès ce moment-là, parce que certains ont fait beaucoup plus d'efforts que d'autres. Aujourd'hui, vous comprendrez qu'il ne serait pas correct de trop entrer dans le vif du sujet, les procédures étant en cours. Je peux toutefois répondre à M^{me} Bérard, qui dit que les gens ont été convoqués le mardi pour le vendredi, qu'ils savaient depuis plus d'une année ce qui pouvait se passer. Le changement de descriptif de poste avait eu lieu, donc c'est tout à fait exagéré de dire que les gens n'étaient pas au courant de ce qui pouvait les attendre. Aucune de ces personnes n'est au chômage et j'espère qu'aucune d'elles n'y sera.

La seule volonté de la Municipalité dans ce dossier, c'était – et c'est toujours – d'assurer la pérennisation des prestations de Pompes funèbres dans le cadre de l'Administration. C'est le seul objectif de la Municipalité et aujourd'hui nous sommes à bout touchant avec toutes les mesures que nous avons prises. Car les autres employés, les chauffeurs, les menuisiers – dont on pourra peut-être parler bientôt – ont effectivement accepté ce travail polyvalent, se sont formés pour le faire. Je crois que pour les dix personnes qui sont là, qui voient aussi leur place de travail mise en péril si les mesures n'étaient pas prises, c'est un véritable soulagement de voir que la Municipalité, au contraire de ce qu'a dit M^{me} Bérard, a fait preuve de courage. Ce qui eut été non courageux, c'est de laisser pourrir une situation. Ce que nous ne voulons pas, par exigence à l'égard du service public, à cause de l'idée que nous nous en faisons, du moins.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : sur les quatre personnes dont parle M^{me} Bérard, il y en a une – c'est écrit dans la réponse – qui bénéficie d'une retraite anticipée vu son âge. Elle est maintenue dans ses fonctions avec un aménagement de son cahier des charges. Une autre a changé d'avis, et a dit être capable de remplir les fonctions de son nouveau cahier des charges. Des examens complémentaires lui ont été demandés. Les deux autres ont été licenciées et des recherches ont été faites depuis lors. Donc elles sont payées jusqu'à la fin de l'année avec des indemnités encore bien au-delà, le cas échéant. Pour l'un des deux, de très grandes chances de réinsertion très rapide vont probablement voir le jour. Pour l'autre, des pistes très intéressantes vont probablement s'ouvrir.

Les Pompes funèbres vont retrouver, je l'espère, un climat serein. Quant à l'équilibre financier, il devrait pouvoir être trouvé, la Municipalité le souhaite. Et en ce qui concerne les deux personnes licenciées, des solutions de remplacement dans l'Administration vont probablement aboutir.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Les questions posées par M^{me} Marlène Bérard dans cette interpellation urgente me semblent tout à fait pertinentes par rapport à la situation de ces quatre employés de la Ville qui travaillent aux Pompes funèbres. Une des réponses, en tout cas, me paraît très peu satisfaisante. C'est celle qui est donnée à propos de l'application de l'article 69 du Règlement pour le personnel de l'Administration communale.

Ce règlement, à l'article 69, prévoit que lorsqu'un poste ou une fonction sont supprimés, un autre poste est dans la mesure du possible offert au fonctionnaire intéressé, avec garantie de l'ancien traitement. Le cas échéant, le fonctionnaire a priorité sur les autres postulants. Or la Municipalité nous répond : « *Ces quatre personnes ont été invitées oralement et par courrier personnel à s'approcher du bureau communal de l'évolution professionnelle, lequel recense toutes les places vacantes au sein de l'Administration communale. A notre connaissance, seule une personne a eu recours audit bureau.* » Ensuite, la Municipalité complète par la question de la retraite anticipée dont a parlé Marc Vuilleumier et que la recherche de poste au sein de l'Administration communale se poursuit. En fait, l'application de l'article 69 aurait voulu que ce soit la Municipalité, plus précisément les responsables hiérarchiques de ces quatre personnes, qui proposent ou tentent d'offrir un poste équivalent. Qu'on n'attende pas des personnes menacées de licenciement, du fait de la restructuration dans les Pompes funèbres de la Ville, qu'elles aillent quémander, chercher, trouver des solutions. Certes, elles doivent être actives mais, et ça paraît normal, elles doivent aussi bénéficier d'une attitude active de leur hiérarchie de façon à se voir proposer un poste équivalent avec garantie de l'ancien traitement. C'est ce qui ne s'est malheureusement pas fait durant toute la période où ce problème s'est posé, qui se pose. Si bien que l'interpellation pose un problème réel.

Enfin, dernière remarque, je le sais parce que mon collègue Pierre-Yves Oppikofer, qui n'est pas là ce soir malheureusement, l'a confirmé : il a pu voir le directeur, M. Vuilleumier, responsable du dossier, mais il est vrai que la non-réponse à une intervention du syndicat est toujours problématique. Elle aurait peut-être permis d'éviter que toute cette affaire prenne cette dimension, qui n'est pas favorable. En tout cas pas pour les employés concernés.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Une fois de plus, Monsieur Vuilleumier, vous faites croire des choses qui ne sont pas vraies. Vous dites aujourd'hui qu'aucun des employés n'est au chômage. Eh bien, je l'espère ! Vous ne les avez pas licenciés parce qu'ils ont commis une faute ! Vous avez respecté une procédure qui les amènera à se retrouver au chômage le 31 décembre s'ils n'ont pas retrouvé d'emploi d'ici-là. Et on leur demande de se débrouiller tout seuls pour retrouver un emploi parce qu'on ne souhaite pas appliquer l'article 69 du Règlement. Aujourd'hui, la situation n'est absolument pas réglée. Ces personnes ont reçu leur congé et doivent s'organiser pour retrouver un nouvel emploi.

Alors je vais parler de ces quatre personnes. Vous dites que l'une d'elles est visée par une retraite anticipée. Je pense qu'elle sera très heureuse d'apprendre ce soir qu'elle a obtenu cette retraite anticipée, parce que jusqu'à lundi, l'information que j'avais était qu'aucune confirmation ne lui avait été envoyée. Parce qu'il semblait que c'est un cas particulier, qu'il fallait voir avec le Règlement, mais que... Pour l'instant, ça n'a jamais été appliqué, donc ça sera un nouveau cas d'école.

La personne qui aurait changé d'avis n'en a pas changé. Elle doit passer de nouveau chez le médecin, c'est ce qu'on lui a demandé. Donc elle est en attente. Pourquoi ? Simple-ment parce que sa situation n'est pas réglée au niveau médical. Quant aux deux autres, vous dites que vous êtes relativement serein sur le fait qu'on va leur retrouver un poste. Aujourd'hui, une des personnes a pu postuler de manière interne dans l'Administration pour un autre poste. Le salaire qui lui est proposé est significativement inférieur à ce qu'elle touche aujourd'hui. Si cette personne accepte ce travail, c'est pour avoir une occupation, mais en tout cas pas pour retrouver l'état salarial qu'elle a aujourd'hui en travaillant aux Pompes funèbres.

A propos de ce qui s'est passé, on parle aujourd'hui de tensions au sein de ce service. Depuis des mois, ces personnes auraient très bien pu se mettre en arrêt maladie, elles auraient aussi pu le faire dès le moment où elles ont reçu la convocation pour le vendredi, alors qu'elles savaient qu'elles allaient être licenciées, c'était indiqué dans la lettre. Depuis le début, ces personnes se sont comportées de manière professionnelle et n'ont pas souhaité entrer dans ce jeu-là. Elles ont été en conflit avec la Municipalité et leur service, mais à aucun moment elles n'ont voulu que le service pour lequel elles travaillent, et pour lequel elles ont du plaisir à travailler, souffrent du problème lié à leur engagement.

A propos de la pérennisation du service, d'ailleurs je l'ai relevé dans l'interpellation, sa réorganisation n'a jamais été mise en cause. En revanche, en lisant votre réponse, je vois qu'en 2009, vous faites état du nombre de collaborateurs. Il y a notamment trois menuisiers. Dès que le service de menuiserie a été fermé, si je ne me trompe pas en juillet 2010, un des trois collaborateurs a tout de suite été transféré dans une nouvelle charge. A l'heure actuelle, ou du moins peu avant que les personnes soit licenciées, les deux autres étaient toujours affectés au travail de menuiserie, touchaient un salaire sans aucune nouvelle structure de leur cahier des charges. C'est un coût pour une tâche qui n'était pas fournie au Service des pompes funèbres pour du travail administratif ou de levée de corps. Une des personnes a été contactée pour signer le nouveau cahier des charges, celui qui ne peut pas être effectué par les quatre employés visés par le licenciement. Donc aujourd'hui, où du moins pendant près d'une année, des gens ont touché un salaire, ont coûté au Service des pompes funèbres, sans que l'on s'inquiète le moins du monde du fait que sur leur cahier des charges, 10 % ne pouvaient pas être effectués. Or

ils étaient payés à 100 % par le service. Donc si on est un peu honnête, on avouera qu'il y a eu un problème de gestion, que visiblement on ne veut pas trouver de solution pour un personnel qui coûte cher.

Pourquoi ce personnel coûte-t-il cher au service aujourd'hui ? Parce que ces personnes bénéficient d'un règlement du personnel. Vous l'avez voté, il y a bien des années, il est généreux. Ces personnes ont passé plus de trente ans pour certains, voire la totalité de leur vie professionnelle, au sein de l'Administration. Avec le temps, forcément, on passe de classe en classe et on arrive en fin de carrière avec des salaires importants, en tout cas pour le budget d'un service qui ne va pas bien. Mais ce n'est en tout cas pas à cause de leur travail que ce service ne tourne pas correctement. C'est aujourd'hui ce que je critique : on veut se débarrasser d'employés qui coûtent cher en leur disant qu'on va leur retrouver un poste, qu'ils passeront avant les autres, mais qu'ils ne pourront certainement pas gagner le salaire qu'ils touchent actuellement.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Mon propos est relatif à l'article 4, à propos des relations entre l'Administration générale ou la Municipalité et des employés ou les citoyens de la Ville. Il y a quelques années, je crois que c'était suite à une de mes interventions, le syndic avait fait passer une note qui demandait que toute question posée par un citoyen lausannois – je présume que ces personnes sont des citoyens lausannois – reçoive une réponse dans un délai inférieur à trois semaines, plus court si possible. Et je me demande si c'est toujours pratiqué et s'il ne serait pas bon que cette directive soit rafraîchie. C'est une suggestion dont je me permets de faire un testament politique.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des sports : – Madame Bérard, c'est vous qui avez parlé de chômage, ce n'est pas moi. Donc je répète : ces personnes ne sont nullement au chômage aujourd'hui et j'espère qu'elles ne le seront jamais. La retraite anticipée touche en effet l'une d'elles. C'est nouveau, mais cela lui a été proposé et j'espère qu'elle l'acceptera, parce que c'est une bonne solution pour elle.

Concernant les trois menuisiers, en effet, nous l'avons dit plusieurs fois dans ce Conseil et nous donnons cette réponse dans le cadre d'une interpellation de M. Voiblet, la menuiserie a cessé progressivement son activité. Outre des travaux accomplis dans d'autres services – nous le mentionnons aussi dans la réponse à M. Voiblet – ces menuisiers ont continué à utiliser le reste de bois. Mais aussi – et c'est là que nous nous réjouissons d'avoir anticipé la situation –, ces menuisiers difficilement remplaçables en tant que tels dans un autre service pour des raisons de salaire, se sont formés pour être assistants funéraires. Aujourd'hui, ils le sont et ils sont opérationnels depuis quelque temps. Ce sont des personnes sur lesquelles nous comptons vraiment et dont nous avons besoin pour faire fonctionner le service.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Comme je ne suis toujours pas satisfaite des réponses, je vous propose une résolution. Elle est en deux points.

Résolution

- 1) *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour proposer aux employés licenciés du Service des pompes funèbres un nouveau poste de travail dans le cadre de l'Administration communale avec garantie du même traitement conformément à l'art. 69 RPAC.*
- 2) *Le Conseil communal souhaite que, au vu du résultat de ces démarches, la Municipalité revoie, si nécessaire, sa décision de licencier les employés du Service des pompes funèbres qui n'auraient pas retrouvé un emploi respectant les conditions de l'art. 69 RPAC.*

Le président : – Je mets cette résolution en discussion.

Discussion

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je soutiens évidemment cette résolution. Je relève seulement qu'il s'agit de redire ici qu'il faut appliquer les procédures prévues dans le Règlement pour le personnel de l'Administration communale. C'est ce que nous demandons à la Municipalité. C'est un peu tautologique, malheureusement, mais dans la situation soulevée par M^{me} Bérard, ça ne s'est pas fait comme ça. Si plusieurs garanties semblent exister aujourd'hui, elles ne sont pas absolues. Et comme M^{me} Bérard l'a souligné, on ne sait pas ce qui adviendra pour deux de ces quatre employés. Quant au troisième, qui pourrait peut être reprendre les nouvelles charges qui lui sont demandées, on ne le sait pas non plus. La retraite anticipée est une solution qui paraît bonne, mais est-ce qu'elle pourra réellement entrer en force? Nous manquons aujourd'hui d'informations précises. Donc les deux parties de la résolution me paraissent tout à fait répondre à des objectifs de respect des droits des employés de l'Administration communale.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pour ceux qui connaissent l'ordre des choses, le deuxième paragraphe est contraire au principe qui veut que la politique du personnel, y compris les licenciements, dépendent de la Municipalité et non du Conseil communal. Nous avons déjà eu plusieurs exemples de ce type de débats, qui voulaient même nous faire intervenir pour dire qui devait être promu, qui devait être averti ou pas aux tl. C'est un cas extrême par rapport à ce dont nous débattons ici. Mais la politique du personnel, y compris tous les problèmes que diverses personnes peuvent poser dans leur service et qui rendent le fonctionnement de celui-ci impossible, dépend d'appréciations relevant de l'Exécutif. Je suis totalement clair sur ce point. Ensuite, l'avis du Service juridique est que la manière dont nous avons procédé est parfaitement conforme à l'art. 69 RPAC. Je ne me lancerai pas dans l'histoire du droit à cette heure de la soirée, vu ce qui nous attend en principe dans deux minutes. C'est en se fondant sur cet avis très précis du Ser-

vice juridique et pour toutes les raisons notamment évoquées par M. Vuilleumier que la Municipalité s'est permis d'agir comme elle l'a fait.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je trouve un peu facile de la part du syndic de nous lancer en pâture, à une heure avancée, en effet, que la première partie de la résolution est solidement étayée juridiquement et qu'ensuite on n'en parle plus.

Je ne déposerai pas de résolution, mais c'est peut-être une position de gentleman, d'honnêteté intellectuelle et je suggère que le syndic nous mette tout ça par écrit pendant la pause de l'été et même pendant la pause interlégislatures. Qu'il nous explique en quoi, comment et pourquoi cet article 69 du RPAC a été bien appliqué. Ensuite nous verrons. Ce sera peut-être un peu tard, mais peut-être que ça deviendra un cas d'école. Nous pourrions en discuter longtemps, les juristes pourront se chamailler.

D'autre part, vous dites que la politique du personnel relève de la Municipalité. Certes, mais il ne faut pas oublier que les conditions cadres, c'est-à-dire le RPAC, sont votées par ce Conseil communal. Et en l'occurrence, j'éprouve aussi le sentiment que son application a été un peu aléatoire. Alors peut-être avons-nous voté de mauvais articles et qu'il sera peut-être utile de retoucher ce règlement afin de le rendre plus efficace dans la protection du personnel. Notamment en ce qui concerne la négociation des droits syndicaux et les licenciements en cas de suppression de poste.

Je vous encourage bien entendu à soutenir ces deux résolutions, qui, je vous le rappelle, ne sont pas contraignantes, comme nous le dit souvent la Municipalité. Comme il vaut mieux avoir au moins une ceinture si on n'a pas de bretelles, je vous propose de voter cette résolution en deux parties, d'autant qu'elle vient de la partie droite de ce Conseil – c'est-à-dire à gauche de cette salle. C'est dire si elle est étayée et solide.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Ce n'est pas pour aller plus vite manger des petits fours que le syndic ne souhaite pas nous donner des réponses. C'est pour gagner du temps. Evidemment, nous pourrions attendre les raisons juridiques, mais nous les connaissons, en fait. On veut liquider rapidement cette affaire pour éviter de trop devoir en parler. C'est ce qui me dérange le plus, Monsieur le Syndic. Si je ne m'abuse, la décision de licenciement a été traitée en Municipalité. C'est bien elle qui a pris la décision. Le Conseil communal ne demande pas de décider à la place de la Municipalité. Au vu de la discussion de ce soir, on voit que l'article 69 est clairement violé. Nous vous demandons, dans la deuxième partie, si vous n'avez pas trouvé d'autre solution entre-temps pour les employés concernés, de revoir votre position pour éviter que ces personnes se retrouvent au chômage. Vous affirmez – ce dont je ne doute pas – que les excellents services juridiques de la Ville soutiennent que la procédure a été respectée. Je vous rappellerai toutefois qu'il y a eu des cas, notamment cas de mobbing, que vous pensiez aussi avoir traité correctement, qui ont coûté énormément

d'argent à la Ville. Au passage, la personne concernée est toujours dans l'Administration et a été replacée. Par conséquent, des solutions au sein de l'Administration devraient être aussi possibles pour des gens qui ne sont pas visés par une plainte pénale, je le rappelle, mais par une mesure de restructuration interne.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je suis un peu mal à l'aise avec le traitement de cette affaire étant donné que j'ai une interpellation qui traîne depuis l'année 2010 sur le même sujet. En acceptant l'urgence, le Bureau fait qu'en répondant à l'urgence avant mon interpellation, je me trouve en opposition à cette résolution. J'aimerais m'exprimer, puis je retirerai probablement mon interpellation qui n'aura plus de raison d'être.

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet

Au cours de ces derniers mois, la Ville de Lausanne a choisi d'oublier les préceptes du développement durable en choisissant de remplacer la fabrication des cercueils pour les besoins des Pompes funèbres officielles par l'acquisition de cercueils auprès d'acteurs économiques externes aux services de la Ville. Ainsi, en 2010, c'est de Croatie que provenaient une partie des cercueils pour les besoins du service précité et c'est par la route que ces derniers sont acheminés vers Lausanne.

Cette prestation déficitaire de la Ville avait semble-t-il déjà fait l'objet d'une analyse critique au cours des années passées. Aujourd'hui, mis à part l'impact environnemental, cette démarche commerciale répond probablement à une appréciation économique relative au prix de revient des cercueils fabriqués par le service concerné.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2010, interrogé sur la situation des collaborateurs du service attachés à la fabrication des cercueils pour les besoins des Pompes funèbres officielles de la Ville, le Municipal en charge du dossier a confirmé l'achat de cercueils dans les pays de l'Est. Il a fait savoir que les collaborateurs concernés ont tous trouvé une place dans d'autres services de la Ville. La réalité paraît toutefois bien différente.

Selon diverses sources, il semble que le service menuiserie des pompes funèbres officielles, qui comptait trois collaborateurs, est fermé depuis juin 2010. A ce jour, un collaborateur sur les trois concernés semble avoir retrouvé un poste au sein d'un autre service de la Ville : que font dès lors les deux autres collaborateurs depuis six mois ?

Questions à la Municipalité

1. Quelle fut la charge de travail, en unités de fabrication et en temps de travail, du service menuiserie des Pompes funèbres officielles dans la confection des cercueils au cours des années 2005 à 2010 ?
2. Quels ont été les effectifs du service de menuiserie susmentionné au cours des années 2005 à 2010 ?

3. Combien de cercueils par année ont été fabriqués par la menuiserie du service précité et combien de cercueils ont été commandés à des prestataires externes durant la période 2005 à 2010 ?

4. Est-il correct que la menuiserie affectée aux Pompes funèbres officielles a stoppé ses activités en juin dernier et que des trois collaborateurs concernés par cette fermeture, un seul a retrouvé une affectation dans un autre service de la Ville ?

5. Lors des six derniers mois de l'année 2010, quelles tâches ont accompli les deux collaborateurs rétribués par la Ville qui n'ont pas retrouvé une nouvelle affectation au sein des services de cette dernière ?

Réponse à l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet

Préambule

Le Service de protection et sauvetage (SPSL) est composé de trois divisions, à savoir les divisions «Secours et incendie» (DSI), «Sécurité civile» (DSC) et «Groupe sanitaire» (DGS), ainsi que de deux offices, le «Centre de formation de La Rama» (CFR) et les «Pompes funèbres officielles» (PFO).

S'agissant des PFO, et comme chacun le sait, diverses mesures de rationalisation et d'économie ont été prises durant les dernières années, afin de tenter de diminuer, puis de supprimer le déficit de cet office. Malheureusement, ces mesures s'avèrent encore insuffisantes. C'est pourquoi, afin de permettre aux PFO de se montrer compétitives face à la concurrence, le Service de protection et sauvetage a été chargé d'analyser dans quelle mesure les ateliers de menuiserie pourraient être réorganisés, de manière à en diminuer les coûts de production. Cette réorganisation, qui s'est notamment traduite par une réduction d'effectif, s'est avérée insuffisante pour atteindre le but fixé. C'est pourquoi il a fallu se résoudre à étudier d'autres mesures plus contraignantes, telles que l'abandon total de la construction de cercueils. Or, cette option a pour effet de remettre en cause l'existence même de la menuiserie des PFO, et, par voie de conséquence, le maintien des menuisiers à leur place de travail. Il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre cette nouvelle mesure de manière progressive.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. *Quelle fut la charge de travail, en unités de fabrication et en temps de travail, du service menuiserie des Pompes funèbres officielles dans la confection des cercueils au cours des années 2005 à 2010 ?*

Le tableau ci-dessous indique le nombre de cercueils fabriqués par la menuiserie des PFO et le nombre d'heures effectives consacrées à leur fabrication :

Année	Nombre de pièces	Heures
2005	831	1562
2006	624	901,75
2007	379	546,50
2008	599	912,50
2009	742	1080,50
2010	432	638

A ces tâches de fabrication, doivent s'ajouter :

- tous les travaux aux machines (débitage, machinage, collage) pour la préparation des cercueils en semi-fabriqués (plates-formes, têtes et pieds, couverts, côtés, socles, pieds) ;
- le débitage, la fabrication et le vernissage des croix et des urnes ;
- la finition extérieure et intérieure des cercueils, ainsi que le vernissage et/ou la peinture ;
- l'entretien des cercueils de location, des chevalets, des urnes d'église et du matériel mis à disposition pour les prestations funéraires ;
- tout ce qui a trait à la manutention, l'évacuation des déchets, la vidange du silo, etc. ;
- les prestations funéraires (levées de corps, mises en bière, services funèbres) ;
- l'entretien des machines et des locaux (nettoyages) ;
- certains travaux effectués pour les autres services de la Ville ;
- le travail administratif (statistiques de ventes, rapports de fabrication, calculs des prix de revient (à relever qu'entre 2006 et 2007, un important travail administratif et comptable a été nécessaire dans le cadre de l'audit des PFO) ;
- les vacances, les heures reprises en congé (assez nombreuses, vu la participation aux services de piquet, représentant une moyenne annuelle d'environ 500 heures pour les 3 menuisiers), ainsi que les absences liées à la maladie/accident, etc.

2. *Quels ont été les effectifs du service de menuiserie susmentionné au cours des années 2005 à 2010 ?*

Année	EPT	Effectif réel	Remarques
2005	6	5	dès le mois d'octobre, un employé a été transféré aux AMV
2006	5		
2007	5	4	définitivement transféré au sein dudit service, au 2 ^e semestre
2008	4		
2009	4	3	un employé a été détaché pour le travail de capitonnage et l'accomplissement des prestations funéraires
2010	3	2	dès octobre, un employé a été transféré au SPSL

Il y a lieu de relever qu'entre la fin de l'année 2009 et durant l'année 2010, deux menuisiers ont effectué, à diverses reprises, certains travaux pour le compte des ateliers et magasins de la Ville (AMy), pour le Service des parcs et promenades, ainsi que pour le SPSL. Le temps dévolu à cette activité parallèle se monte à 1213 heures. D'autre part, un collaborateur a été absent durant quatre mois, pour cause de maladie, et un autre employé pendant un mois, en raison d'un congé de paternité.

3. *Combien de cercueils par année ont été fabriqués par la menuiserie du service précité et combien de cercueils ont été commandés à des prestataires externes durant la période 2005 à 2010 ?*

Année	Fabrication	Achat
2005	831	17
2006	624	0
2007	379	0
2008	599	20
2009	742	20
2010	432	154

4. *Est-il correct que la menuiserie affectée aux Pompes funèbres officielles a stoppé ses activités en juin dernier et que des trois collaborateurs concernés par cette fermeture, un seul a retrouvé une affectation dans un autre service de la Ville ?*

La menuiserie n'a pas stoppé ses activités durant le second semestre de 2010. Seule une diminution progressive de la fabrication de cercueils a eu lieu, comme cela a été relevé en préambule. Il est, en revanche, exact qu'un menuisier a pu être transféré au SPSL, où il a été affecté à l'entretien des divers bâtiments de ce service.

5. *Lors des six derniers mois de l'année 2010, quelles tâches ont accompli les deux collaborateurs rétribués par la Ville qui n'ont pas retrouvé une nouvelle affectation au sein des services de cette dernière ?*

Les tâches accomplies lors des six derniers mois par les deux employés de la menuiserie sont les suivantes :

- fabrication de 78 cercueils (plus 12 pièces mises en production, mais terminées au début de 2011) ;
- modification (longueur, largeur) et adaptation du solde en stock des cercueils semi-fabriqués en épicea ;
- modification (longueur, largeur) et adaptation du solde en stock des cercueils semi-fabriqués en chêne ;
- modification du solde des cercueils de location destinés à la vente ;
- exécution de travaux pour différents services (voir question N° 2) ;
- manutention du bois et réaménagement de l'arche N° 4 sous le pont Chauderon ;

- réorganisation des locaux, entretien du parc de machines et nettoyages ;
- accomplissement de divers travaux administratifs.

En outre, les deux menuisiers ont suivi plusieurs cours (21 jours au total), dispensés par le CEP (Centre d'éducation permanente), dans le but de favoriser leur éventuel transfert au sein de l'Administration.

D'une manière générale et comme on peut le constater à la lecture des réponses données aux diverses questions posées, le personnel en cause s'est montré tout sauf inactif durant l'année 2010. Les deux employés concernés continueront, en 2011, à accomplir les tâches multiples et variées décrites dans le corps de la présente réponse, cela, dans l'attente de trouver un nouvel emploi.

Discussion (suite)

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'espère que M^{me} Bérard a pris connaissance de mon interpellation avant de déposer la sienne, je pense qu'elle l'a fait, donc nos interventions sont parfaitement complémentaires. J'aimerais aussi déclarer mes intérêts : dans notre parti, nous ne sommes pas subventionnés par les Pompes funèbres de la Ville – si je peux utiliser cette expression. Depuis le dépôt de mon interpellation sur la gestion des ressources du Service des pompes funèbres officielles de la Ville en 2010, cette intervention n'est pas restée lettre morte, puisque quelques articles de presse ont suivi. Des médias se sont intéressés à ce service.

Je commence par revenir sur les réponses données à mon interpellation, qui traite un peu des mêmes sujets. Elles constatent que depuis 2004, il n'y a pas eu de réelle réflexion politique sur la gestion optimale de ce service. En tout cas, c'est ce que je retire des réponses qui m'ont été faites. C'est un peu par tâtonnements et sous la pression d'un service qui perdait de l'argent que l'on a essayé de réduire les coûts, sans en analyser les effets de levier sur les prestations offertes. En effet, certaines activités reflètent le secteur économique privé tandis que d'autres doivent être prises en charge par les collectivités publiques. Là, nous avons un bon exemple de ce qu'il ne faudrait pas faire. Je cite un exemple : si deux collaborateurs de la Ville doivent aller faire une levée de corps la nuit, en week-end, et si on applique le règlement du personnel, regardez où cela nous conduit, notamment dans la compensation du travail effectué. Aujourd'hui, la Ville n'a pas d'autre solution que de subventionner ce service et ce sera toujours le cas à l'avenir. Il n'y a pas de situations similaires entre le privé et une collectivité publique. C'est pourquoi je voulais déposer une résolution souhaitant une étude sur la privatisation d'un service qui n'a strictement rien à faire dans la gestion d'une ville comme Lausanne.

Mais quand je lis la résolution proposée par une partie de la droite de ce Conseil, je vais renoncer à la mienne. Je souhaitais quand même dire cela.

Le président : – La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous sommes en présence d'une résolution. M^{mes} et MM. les conseillers qui l'appuient l'expriment en levant la main. Y a-t-il une demande de vote séparé parce qu'elle est en deux parties ? Je vous propose de voter les deux parties séparément. Madame Bérard, être-vous êtes d'accord ? Alors, M^{mes} et MM. les conseillers qui appuient la partie 1 l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une vingtaine d'abstentions et deux oppositions, vous avez accepté cette première résolution.

Je mets au vote la résolution 2. M^{mes} et MM. les conseillers qui appuient cette résolution l'expriment en levant la main. Oppositions ? Aucune opposition. Abstentions ? Avec un grand nombre d'abstentions – Monsieur le Syndic, ce sont les scrutateurs qui font les calculs ! – et sans oppositions, vous avez quand même accepté la résolution 2.

Nous en avons terminé avec le traitement de cette interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne,

- oui l'interpellation urgente de M^{me} Marlène Bérard et consorts : « Service des pompes funèbres : que se passe-t-il ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour proposer aux employés licenciés du Service des pompes funèbres un nouveau poste de travail dans le cadre de l'Administration communale avec garantie du même traitement conformément à l'art. 69 RPAC. »

« Le Conseil communal souhaite que, au vu du résultat de ces démarches, la Municipalité revoie, si nécessaire, sa décision de licencier les employés du Service des pompes funèbres qui n'auraient pas retrouvé un emploi respectant les conditions de l'art. 69 RPAC. »

Le président : – Comme je vous l'ai dit, je souhaite mettre un point final à notre ordre du jour. Néanmoins, je désire vous retenir un instant pour quelques échanges.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Elle naît à Tanger, cette ville mythique, mystérieuse, qui longtemps fascina et nourrit les imaginaires. Elle arrive à Lausanne à l'âge de huit ans et, quelques années plus tard, en 1990, devenue une Lausannoise conquise et convaincue,

elle entre au Conseil communal dans les rangs du groupe socialiste. De ses deux législatures au Conseil communal, je retiens particulièrement que c'est à la suite d'une de ses motions que la Municipalité a ouvert le premier « appart' » à la rue du Midi, une institution totalement novatrice en matière de soutien éducatif.

Elue à la Municipalité en 1997, elle termine sa troisième législature à la fin de ce mois. Après une première législature à la Direction des travaux, elle prend en main la Sécurité sociale et l'environnement. De cette période, nous gardons le souvenir de son fort attachement aux parcs et promenades et aux éditions de Lausanne-Jardins. En 2006, les changements à la Municipalité la mènent à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Trois législatures, trois directions, des dizaines et des dizaines de petites et grandes réalisations, dont certaines en collaboration avec les autres directions. Parmi celles-ci, je relève le PPA du Flon, la restructuration et le développement des jardins familiaux, la Fête des voisins, la remise à jour des places de jeux pour les enfants, la Coulée verte, l'agrandissement et la rénovation du Chalet des enfants, la création de la Société immobilière lausannoise de Logements, la revalorisation des domaines viticoles de la Ville de Lausanne et surtout, l'acquisition récente et la préservation du cinéma Capitole.

Cette liste n'est de loin pas exhaustive. Mais surtout, nous retiendrons sa vision à long terme. Une vision qui a abouti à l'élaboration et à la mise en place, entre autres, d'une politique globale et cohérente du logement. La mise en place d'une politique culturelle prenant en compte tous ses secteurs et acteurs. A l'origine de ses réalisations, de ses visions politiques à long terme, il y a ses valeurs, ses convictions, dont nous connaissons la fermeté. Mais aussi sa personnalité, puissante, passionnée et généreuse. Cette personnalité nous la retrouvons tout entière dans la rhétorique de ses interventions. Reprenant, rétablissant du tac au tac chaque argument, chaque réticence de son interlocuteur, faisant fi de son micro à notre détriment parfois. Par-dessus ses lunettes, elle s'adresse directement à lui, l'interpelle les yeux dans les yeux, tout entière dirigée vers lui, qu'il soit à proximité ou à l'autre bout de la salle, il n'a aucun moyen d'y échapper.

Cette femme qui va prendre congé de notre Conseil, ai-je encore besoin de la nommer, c'est M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine lausannois. Chère Madame Zamora, chère Silvia, votre engagement, votre travail au sein de la Municipalité et dans vos directions successives, comme votre personnalité et votre foi dans cette Ville, resteront dans les mémoires. Vos quatorze ans et quelques mois à la Municipalité ont fortement contribué et, par les impulsions données, contribueront encore longtemps, à la qualité de vie dans cette ville. Au nom du Conseil communal je vous exprime toute notre reconnaissance pour l'immense tâche accomplie et forme nos vœux les plus chaleureux pour que votre avenir soit pleinement conforme à vos souhaits. Vos enthousiasmes,

vos montées d'adrénalines parfois, tout comme ce fumet de tabac cubain qui marquait nos fins de séances tardives, nous manquent déjà.

(Applaudissements.)

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Que dire, que répondre à toutes ces paroles flatteuses ? Merci beaucoup, mon cher Roland, merci à tous. En effet, j'ai préparé un petit discours, mon collègue m'a préparé un petit mouchoir, voilà.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, arrivée au terme de près de quatorze années de fonction à la Municipalité, le temps est venu de dresser un bilan, mais aussi de tracer quelques perspectives. C'est la tradition, mais ça m'est aussi plus personnellement nécessaire pour clore symboliquement cette période essentielle de ma vie. Rassurez-vous, je ne vais pas vous livrer une longue liste de réalisations que je peux mettre à mon actif. Le président l'a fait de manière assez flatteuse et je n'avais pas l'intention de le faire moi-même.

Ce bilan, ces perspectives m'ont amenée à relire des textes que j'ai rédigés lors d'étapes déterminantes de mon parcours. En particulier, celui par lequel je sollicitais, en 1997, la désignation par mon parti à la candidature à la Municipalité. J'ai été heureusement frappée de constater, au travers des trois thèmes que j'avais choisi de retenir, combien malgré les années passées et les changements indiscutables qu'ont connus Lausanne et la politique, les principes, les valeurs, les convictions qui m'importaient alors sont restées les mêmes qui m'animent encore aujourd'hui. Ils ont été mon fil conducteur au cours de ces trois législatures, au sein des trois dicastères que j'ai eu la chance de diriger. J'y évoquais notamment ma première motion déposée au Conseil communal en 1990, qui demandait l'accès des étrangers et des couples non mariés aux logements subventionnés. Cela paraît aujourd'hui bien anachronique. Et il est indiscutable que les questions liées au logement ont été fondamentales dans ma réflexion sur la Ville et sur l'intégration. En prenant en 2000 la tête du Service du logement, qui s'appelait alors Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, devenu en 2006 le Service du logement et des gérances, j'ai pu développer, transformer la politique lausannoise du logement par des préavis successifs approuvés par votre Conseil. La conclusion, en tout cas en ce qui me concerne, a eu lieu ce soir.

Dans ce texte de 1997, je traçais aussi quelques ambitions pour développer encore le rayonnement et la vie culturelle déjà très riche de notre Ville et j'étais enfin préoccupée par les questions d'identité des quartiers au travers de l'urbanisme et par ce que j'appelais alors la nécessité de transparence de l'information, indispensable pour faire accepter un projet politique. La conception que j'en avais à l'époque est en parfaite cohérence avec la politique de participation mise en place par la Municipalité au cours de ces deux dernières législatures.

Ce bref retour en arrière me confirme dans ma conviction que la politique doit être défendue comme une activité noble, nourrie de convictions et de valeurs. L'action politique peut être un moyen d'insertion et d'équilibre intime. C'est important de le rappeler en un temps où elle est souvent décriée, voire combattue par les courants populistes d'où qu'ils viennent. C'est la raison pour laquelle je respecte le Conseil communal comme institution fondamentale. Ce sont les débats qui s'y déroulent qui fondent la légitimité des décisions prises par l'Autorité. C'est pour cela aussi que vous avez pu me voir quelquefois, souvent, manifester un agacement impatient lorsque certains d'entre vous s'éloignent de ces débats pour s'enliser dans quelques idées fixes ou dans de longues palabres sur la procédure, pour laquelle j'ai toujours eu de la peine à me passionner. J'avoue cependant que j'aurais sans doute pu, j'aurai sans doute dû le manifester avec plus de délicatesse et moins de brusquerie. Que voulez-vous on ne se refait pas !

Je quitte aujourd'hui ma fonction sans nostalgie, avec une certaine légèreté même, avec le sentiment d'être arrivée au terme d'une étape de ma vie. Plusieurs projets sont en cours, une autre Municipalité leur donnera leur orientation future et les terminera. Deux d'entre eux me sont particulièrement chers, Métamorphose et son écoquartier, dont le succès public lors de la présentation de la semaine dernière a dépassé mes espérances les plus optimistes, ainsi que le Musée cantonal des Beaux-Arts, même si c'est du domaine cantonal. Je suivrai leur développement avec le regard d'une Lausannoise passionnée par sa ville et par les transformations majeures qu'ils vont lui apporter. Je leur souhaite bonne chance.

Quant à moi, je n'interviendrai plus en aucune façon de manière publique. Il faut savoir s'en aller sans faire la leçon à ceux qui ont choisi de poursuivre leur mission. Je suis convaincue que la nouvelle Municipalité a la force et l'envie nécessaire de trouver les équilibres propres à faire aboutir ces projets. Je souhaite à Florence Germond et à Grégoire Junod, qui reprendront mes services, autant de bonheur dans cette fonction que j'en ai eu moi-même.

J'ai beaucoup employé le « je » dans ce discours pour ne pas lui donner un ton solennel. J'aurais presque toujours pu dire nous, car c'est au sein d'équipes – au pluriel – que les choses les plus intéressantes ont pu être accomplies.

Je voudrais donc terminer en remerciant ces différents cercles d'équipes qui m'ont permis de réaliser les projets. En tout premier, le cercle des plus proches, mes quatre chefs de service, Fabien Ruf, Elinora Krebs, Frédéric Sardet et Michel Reichard. Cela a été formidable de pouvoir débattre et construire les projets avec eux au jour le jour, en toute liberté. Tous quatre habitent cette ville, l'aiment autant que moi et défendent ses intérêts avec loyauté. Marilou Rossier, mon assistante, dont l'intelligence des situations, le jugement sûr et le souci constant de me libérer des préoccupations quotidiennes m'ont rendu la vie plus facile. Merci aussi à tous les collaborateurs de la Ville, ceux de ma direc-

tion d'abord, mais aussi tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de collaborer. Ce sont eux qui font tourner la machine, souvent avec discrétion mais avec efficacité, et ils subissent parfois des critiques injustes. Ensuite à mes collègues de la Municipalité, épaulées par le secrétaire municipal. Au-delà de nos différences de caractère, de vision, au-delà de nos engagements partisans respectifs, nous avons su trouver le chemin commun pour faire avancer les grands et petits projets de la Ville. Bien sûr je n'oublie pas dans les remerciements le Conseil communal qui, au-delà parfois des débats vifs, a finalement été généreux avec moi puisque, à moins que ma mémoire ne me fasse défaut, tous mes projets au cours de ces trois législatures ont été approuvés. En politique, vous admettez que c'est finalement l'essentiel. Et j'ajoute, et c'est le plus important pour moi, que je m'y suis fait des amis sincères et fidèles, à gauche comme à droite, ils et elles se reconnaîtront. Merci aussi aux médias qui couvrent et parfois même précèdent nos débats et à tous ceux qui assurent l'intendance, les huissiers de la Municipalité, dont l'amitié et le sens de l'humour m'ont permis dans toutes les situations de finir par en rire. Le personnel de service des réceptions, les techniciens de ce Conseil. Je souhaite aussi remercier mon groupe et mon parti, en particulier sa direction, qui m'a apporté son soutien constant et a respecté mes avis lorsque dans quelques cas ils étaient divergents. Enfin, je remercie tous ceux et celles qui font que cette ville est ce qu'elle est, avec sa vie intense, sa qualité, ses acteurs de la culture, du logement, du sport, du milieu associatif, commerçants, hôteliers ou simple habitant avec qui j'ai pu débattre et qui, même lorsque nous n'étions pas d'accord, m'ont permis d'enrichir mon point de vue et parfois de le changer.

Je vous souhaite à tous une très belle législature.

(Applaudissements.)

Le président : – D'autres doivent également s'en aller. Pour me conformer à la tradition sans trop prolonger cette soirée déjà fort active, je tiens, au terme de ma dernière séance de présidence, à vous dire quelques mots.

En toute priorité, j'aimerais vous remercier de votre agréable collaboration et de vos conseils, particulièrement en matière de procédure – certains se reconnaîtront. Au cours de cette année de présidence, j'ai vécu bien des plaisirs, des satisfactions intellectuelles et sociales et de très belles rencontres. Et aussi des heures de stress et quelques soucis gros et petits. Mais une fois ceux-ci résolus, la balance penche nettement du côté de la satisfaction et de l'enrichissement.

Je ne ferai pas ce soir le bilan de cette année de présidence, elle a été trop riche pour le temps que je veux vous prendre encore. De plus il faut que je garde quelque chose pour la soirée de réception de mon successeur. Ce soir, j'aimerais seulement souligner le plaisir et la fierté certaine que j'ai eu à représenter ce Conseil et notre Ville auprès des associations et autres institutions lors de leurs manifestations.

J'espère vous avoir dignement représentés. Notre ville abrite une très riche activité associative, qui contribue à la vie citoyenne et au développement qualitatif de notre cité. Cette vie associative est le fait de nombreux et nombreuses citoyennes qui se dépensent sans compter pour faire vivre et pour animer ces associations, pas toujours sans difficulté. J'aimerais ce soir en retour de leur accueil me faire auprès de vous leur ambassadeur pour qu'à l'avenir nous leur prêtions encore plus d'attention et que, dans la mesure de nos possibilités, nous leur facilitons la tâche. Ces associations sont vitales pour notre communauté.

J'aimerais aussi mettre l'accent sur ce qui ne sera certainement pas une révélation, mais qui prend une grande visibilité pour un président. Je veux parler de l'ensemble des forces qui se consacrent à ce que nos séances de Conseil se déroulent dans les meilleures conditions. C'est d'abord le Bureau. L'année a été riche en péripéties et événements multiples et je tiens à remercier mes collègues pour leurs précieux appuis et leur collaboration. Merci à M^{mes} Graziella Schaller, Marlène Voutat, Nicole Graber, Adozinda da Silva, à MM. Jacques Pernet, Jacques-Etienne Rastorfer et Claude-Alain Voiblet. La cohésion de ce Bureau nous a permis de faire face et de mener toutes nos tâches à terme. C'est aussi le secrétariat auquel j'exprime ma reconnaissance et mes remerciements. A M. Frédéric Tétaz qui par deux fois en deux ans a assuré l'intérim du secrétariat. Mes remerciements aussi à M^{mes} Monbaron, Zoss et Paillard et bien sûr à M^{me} Gilliard, notre rédactrice. Il et elles assurent dans l'ombre, avec une régularité de métronome et une précision toute horlogère, les tâches qui permettent à notre Conseil de fonctionner. Ma reconnaissance et mes remerciements également à MM. les huissiers, ceux qui sont présents à nos séances, MM. Kiefer, Lebet et Deschenaux, mais aussi à M. Somaini qui assume la diffusion de nos documents. Remerciements également aux concierges, MM. Guser et Berset, qui nous livrent toujours une salle impeccable, ainsi qu'aux dames qui s'occupent avec la plus grande gentillesse de notre collation. Je n'oublie pas non plus M. Doudin et ses collègues, qui tiennent notre régie. Grâce à eux tous, nous pouvons travailler dans de bonnes conditions.

Cette dernière séance de la législature est également, pour une partie d'entre nous, une interruption temporaire ou définitive, volontaire ou non, de leur participation au Conseil communal. Plusieurs d'entre eux siégeaient dans cet hémicycle depuis de très nombreuses années, c'est pourquoi j'aimerais nominalement prendre congé de ces collègues,

M. Jean-Charles Bettens,
M. Jean-Louis Blanc,
M. Yves-André Cavin,
M. Gérard Chappuis,
M^{me} Adozinda da Silva,
M^{me} Marie Deveaud,
M. Ulrich Doepper,
M. André Gebhardt,
M^{me} Florence Germond,
que nous retrouverons sur nos rangs,

M^{me} Nicole Grin,
M. François Huguenet,
M. Axel Marion,
M. Olivier Martin,
M. Claude Mettraux,
M^{me} Gisèle Claire Meylan,
M. Jean Meylan,
M. Jean Mpoy,
M. Pierre-Yves Oppikofer,
M. Denis Pache,
M. Johan Pain,
M. Blaise Michel Pitton,
M. Jacques-Etienne Rastorfer,
M. Yvan Salzmänn,
M. Pierre Santschi,
M^{me} Graziella Schaller,
M. Thomas Schlachter,
M^{me} Myriam Tétaz,
M^{me} Isabelle Truan.

Chères et chers Collègues, au nom du Conseil communal, je vous exprime ainsi qu'à tous les autres, ceux qui nous ont quittés en cours de législature comme à ceux qui se retrouveront dans le nouveau Conseil, reconnaissance et remerciements pour votre engagement et votre travail. Merci encore, à toutes et à tous, bel été et au plaisir de vous rencontrer pour les uns dans cette salle et pour les autres au détour d'une rue lausannoise ou lors d'une manifestation. Avant que vous quittiez cette salle pour joindre notre cérémonie de clôture de législature, je souhaite passer la parole à une ou deux personnes qui l'on demandée.

(Applaudissements.)

M. Axel Marion (LE): – Monsieur le Président, chers Collègues, je ne vais pas vous prendre trop de temps au moment où notre législature prend fin et où nous allons nous retrouver à la Villa Mon-Repos pour passer des moments conviviaux.

J'aimerais néanmoins, au nom du Parti démocrate-chrétien lausannois, vous dire au revoir puisque nous sommes la seule formation politique constituée à quitter le Conseil aujourd'hui. Pour nous, c'est évidemment un moment important. J'aimerais d'ailleurs saluer la présence de représentants des jeunes démocrates chrétiens qui sont dans la salle et j'aimerais également dire à Jean-Pierre Thurme, notre collègue, qui je crois a été oublié par notre Président – ce n'est pas grave – que nous le remercions aussi pour son investissement.

Durant cette législature nous avons cherché à être constructifs à tous niveaux, fidèles à l'image de notre parti. Nous avons mené des combats dans le cadre du groupe Lausanne-Ensemble, notamment celui du local d'injection et aussi celui de Métamorphose, mais dans ce cas pas avec le PLR. Nous avons essayé d'être au plus près de notre conscience. Aujourd'hui, nous entrons doublement dans l'opposition d'une certaine manière : hors de la majorité, mais également

hors des Autorités constituées, hors du Conseil communal. Il n'empêche que nous allons continuer à suivre les dossiers du Conseil communal et les dossiers de la Municipalité en général et nous allons garder cette optique, à la fois constructive et critique, dans l'intérêt des Lausannois, fidèles aux dossiers que nous avons suivis durant cette législature, notamment la politique familiale mais aussi la politique d'urbanisme et le développement de notre Ville.

Je tiens à dire ici au nom de mon parti que je suis inquiet de la polarisation du Conseil, polarisation qui s'est remarquée durant cette législature et que les dernières élections ont confirmée. J'espère que les actions populistes que nous avons pu entendre à différentes reprises au sein de ce Conseil durant cette législature – et par ailleurs l'occupation parfois ample de la parole – ne seront pas la règle dans la prochaine législature, pour le bon fonctionnement de nos institutions et pour le bien des citoyens lausannois.

J'aimerais remercier ici vous toutes et tous, mais en particulier ceux avec lesquels nous avons travaillé de manière plus proche. Nos collègues de LausannEnsemble, donc du PLR, en particulier. Je sais que plusieurs collègues ici, de différents partis, j'insiste là-dessus, continueront à défendre nos valeurs et à rester proches du PDC. Je les remercie d'avance de leur fidélité. J'aimerais enjoindre tous ceux qui prêteront serment le 28 juin prochain dans cette salle à être fidèles à leur serment, ce que vous avez été déjà, pour la plupart, et à le faire pour le bien des citoyens et citoyennes lausannois. Je conclurai en paraphrasant le Général Douglas Mc Arthur, qui quittait les Philippines en 1942 en disant: « Nous reviendrons. » En 2016, nous serons de retour dans ce Conseil.

Ce petit mot n'était ni un testament ni une épitaphe. C'était seulement un au revoir. Je vous souhaite aussi une excellente législature.

(Applaudissements.)

Le président: – Monsieur Marion, je vous prie de nous excuser s'il y avait quelques inexactitudes dans la liste, elle est mise à jour au fur et à mesure. Mesdames et Messieurs, chers Collègues, nous en avons terminé avec notre soirée, vous êtes attendus à Mon-Repos. Je vous remercie et à tout à l'heure.

La séance est levée à 21 h 50.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16